



l'état de l'École

Ensemble

Premier degré

Second degré

Formation continue

30 indicateurs
sur le système
éducatif français

n° **18** – Octobre 2008

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère
de l'Éducation nationale
et le ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication
Daniel Vitry

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

**Secrétariat de rédaction
DEPP/Département de la
valorisation et de l'édition**
Marie Zilberman

Auteurs
Dominique Abriac
Ginette Bourny
Gérard Brézillon
Agnès Brun
Chantal Brutel
Marc Colmant
Séverine Dos Santos
Sébastien Durier
Jérôme Fabre
Michèle Jacquot
Martine Jeljoul
Florence Léger
Bruno Lutiniér
Claude Malègue

Élodie Leprévost
Delphine Perelmuter
Pascale Pollet
Pascale Poulet-Coulibando
Danièle Prouteau
Thierry Rocher
Alexia Stéfanou

Maquette DEPP/DVE
Solange Guégeais

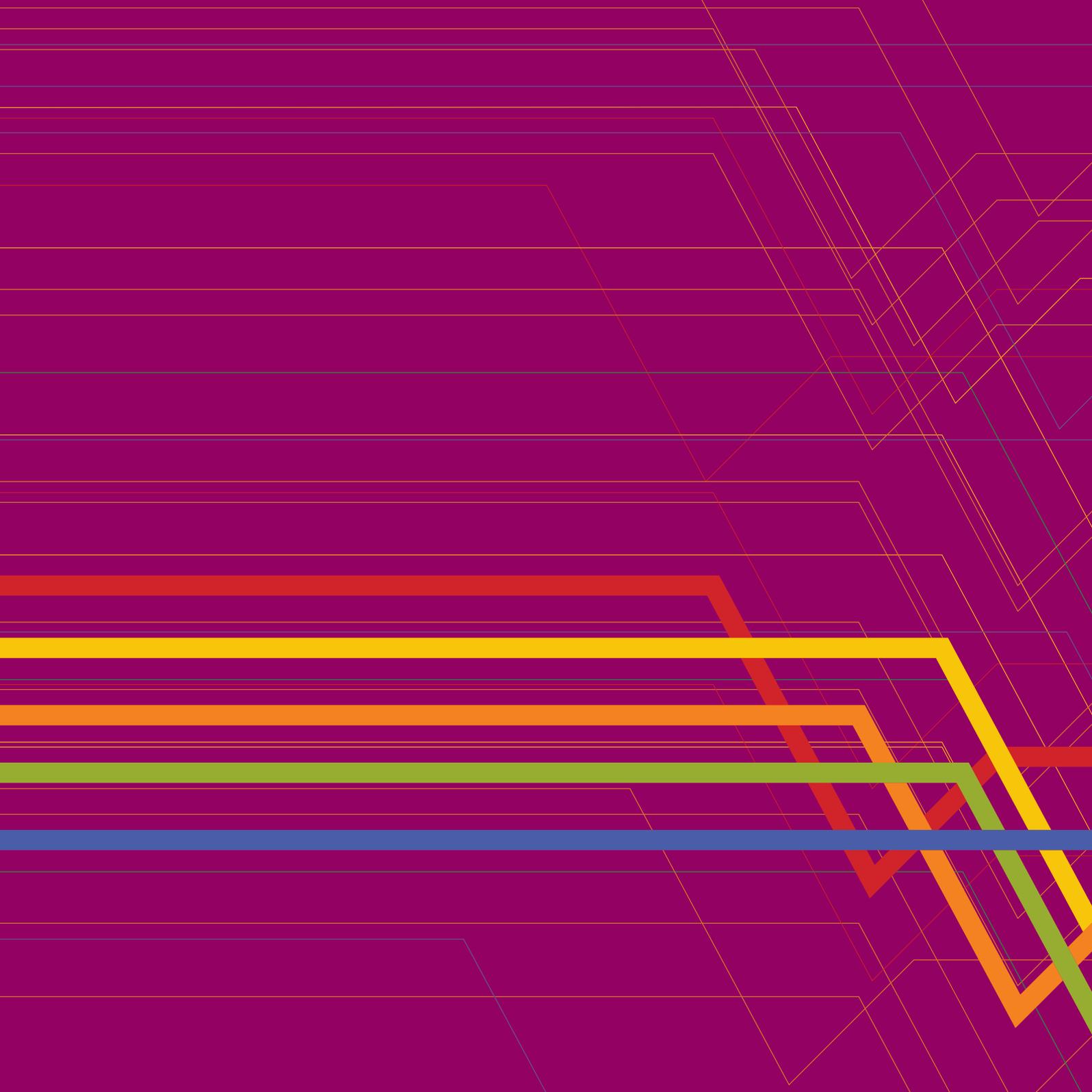
Impression
Imprimerie Moderne de l'Est

Vente DEPP/DVE
Évelyne Deslandes
61-65, rue Dutot
75735 Paris Cedex 15

Comme pour les autres publications de la DEPP, le lecteur peut trouver et consulter sur internet l'intégralité de ce document (sur le site du ministère : www.education.gouv.fr). Dans la version électronique, ont été ajoutés des liens hypertextes permettant un accès immédiat à d'autres sources (*Notes d'information*, articles...) qui viennent compléter et enrichir l'information apportée par chacun des indicateurs.

l'état de l'École





Préface

La publication des indicateurs de l'état de l'École participe chaque année à la nécessaire évaluation de notre système éducatif. Elle en mesure et en actualise les principales caractéristiques.

Elle en rappelle les progrès, considérables, qui ont permis depuis les années 1960 d'accueillir une proportion croissante de jeunes dans nos lycées puis dans l'enseignement supérieur, contribuant ainsi à l'élévation générale du niveau de formation et de qualification de la population française.

Mais cette évaluation nous alerte aussi sur les difficultés de l'école, qui peine à se moderniser pour s'adapter aux aspirations légitimes de nos concitoyens qui demandent une école plus juste et plus efficace.

Deux constats nous incitent à de nouvelles ambitions et de nouveaux progrès. Fin 2007, les deux enquêtes internationales PIRLS et PISA ont livré un diagnostic préoccupant sur l'état de notre système scolaire : comparés à ceux des autres pays européens, nos élèves de 10 ou de 15 ans manifestent des compétences moyennes voire médiocres. Et chaque année en France, environ 15 % des élèves sortent de l'école primaire avec de graves lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. Ces élèves, on le sait bien, s'exposent ainsi à des parcours chaotiques, à l'absence de qualification et donc à des difficultés d'insertion dans la société.

Pour lutter contre l'échec scolaire et ses déterminismes sociaux et pour fournir à chaque élève les moyens nécessaires à sa réussite, j'ai engagé des réformes importantes. Elles permettront de redresser les performances du primaire, d'offrir aux collégiens qui le souhaitent un accompagnement éducatif après la classe, et d'apporter aux lycéens les plus fragiles un soutien dans leur parcours scolaire et leurs choix d'orientation.

Permanente et pertinente, l'évaluation, doit aujourd'hui devenir un outil au service de l'ambition retrouvée de notre école. Je sais que cette publication va y contribuer !



Xavier Darcos

Présentation

Le développement des indicateurs et études comparatives au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), ses objectifs et l'ambition affirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et compétences, incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace (la moitié des indicateurs apportent ainsi un éclairage international).

Cette 18^e édition, comprenant 30 indicateurs, poursuit cette démarche, en mettant l'accent sur les questions vives que constituent la réussite des élèves et l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs, aux diplômes et aux qualifications qui déterminent, si lourdement de nos jours, les conditions d'accès au marché du travail. Elle s'appuie sur un système d'information dont plusieurs sources ont été renouvelées ou enrichies :

- le Compte de l'Éducation qui entend, notamment au travers des nouvelles règles budgétaires et comptables de l'État, mieux appréhender en métropole et dans les DOM l'ensemble des dépenses consenties par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages aux différents niveaux de formation ;
- les évaluations nationales et internationales des acquis des élèves (évaluations nationales en fin d'école et de collège mesurant les performances des élèves dans différents domaines disciplinaires, et la maîtrise des compétences de base en français et mathématiques ; enquêtes internationales : PISA de l'OCDE auprès des élèves de 15 ans, et PIRLS de l'IEA auprès des élèves de CM1) ;

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2007, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole + DOM) 125,3 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB), ce qui représente un montant de 1 970 euros par habitant, ou 7 470 euros par élève ou étudiant. Hors formation continue, cet effort nous situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,0 % contre 5,8 % en 2005).

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. Depuis, la tendance s'est lentement et progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation a augmenté de 85 % à prix constants, progressant sur un rythme annuel moyen équivalent à celui du PIB (2,2 %). Cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Tous niveaux confondus, ce coût unitaire a augmenté de 73 % depuis 1980, en raison du développement particulier des enseignements du second cycle du secondaire et du supérieur relativement plus coûteux, mais surtout de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, et de la revalorisation des carrières et des rémunérations des enseignants.

Durant cette période, les coûts annuels moyens par élève des premier et second degrés ont davantage progressé (de respectivement 79 % et 63 %), que celui d'un étudiant du supérieur (+ 36 %).

Dans le premier degré, la stabilité du nombre d'enseignants conjuguée à la décruce des effectifs d'écoliers s'est traduite jusqu'à la rentrée 2002 par une nette amélioration des taux d'encadrement (*indicateur 18*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux autres pays comparables. Les forts taux d'encadrement caractéristiques de notre enseignement secondaire (ratio moyen de 11,9 élèves par enseignant, en 2006), renforcés par la baisse démographique actuelle, tiennent en particulier au fait qu'un nombre important d'heures d'enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) sont dispensées non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 23*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 29*), c'est d'abord en raison de la hausse particulière des effectifs d'étudiants, les coûts unitaires ayant en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et, en 2007, la dépense par étudiant dépasse plus nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (10 150 euros contre 8 870), le coût de l'étudiant universitaire restant toujours inférieur à celui d'un lycéen (près de 9 000 euros contre plus de 10 000).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 61 % en 2007, dont 55 % pour le ministère de l'Éducation nationale. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué. Ainsi, 94 % des enseignants du public sont maintenant professeurs des écoles dans le premier degré, et 75 % agrégés ou certifiés dans le second degré (*indicateurs 02 et 03*). Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 22,8 % au financement « initial » de l'éducation en 2007, contre 14 % en 1980. Cette part, qui s'accroît encore avec les nouvelles vagues de décentralisation, dépasse 40 % dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 17*).

Des progrès importants jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif : essor de la scolarisation en maternelle et généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- presque tous les jeunes parviennent aujourd'hui au terme du collège et 70 % accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 24*)
- 64 % deviennent bacheliers (*indicateur 27*)
- un peu plus de la moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur et 42 % y obtiennent un diplôme (*indicateur 09*).

mais

- près de 6 % des jeunes (environ 45 000 par génération) sortent de formation initiale sans qualification, au sens de la classification française des niveaux de formation, c'est-à-dire sans avoir atteint le niveau du CAP ou du BEP, ou sans avoir été admis dans un lycée d'enseignement général et technologique ; ils font partie des 18 % de jeunes, environ 130 000 par génération, qui achèvent leurs études sans diplôme d'un second cycle du secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat).

L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint, mais il a conduit à une élévation spectaculaire, supérieure à 30 points, de ce taux d'accès en l'espace d'une décennie : de moins de 40 % à 70 % en 1995.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. Quand on compare ainsi les proportions de diplômés parmi les jeunes générations et les plus anciennes (*indicateur 09*), il apparaît que la France a largement rattrapé son retard sur les autres pays développés. Cela vaut pour l'obtention d'un diplôme de second cycle du secondaire, considéré comme seuil minimum de qualification par l'Union européenne et les organismes internationaux. En 2006, la proportion de personnes qui déclarent ainsi posséder en France un CAP, un BEP ou un baccalauréat dépasse 80 % parmi les 25-34 ans, pour seulement la moitié parmi les générations de 55 à 64 ans (*indicateur 10*).

Les poussées successives de la scolarisation ont incontestablement favorisé la démocratisation de notre système éducatif. L'enseignement secondaire s'est progressivement ouvert à tous, dans les collèges au cours des années 1960, puis dans les lycées à la fin des années 1980. Parmi les jeunes générations, nées de 1980 à 1984, la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante (*indicateur 11*).

Lors de la dernière décennie, les progrès de scolarisation ont cependant marqué le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise aux environs de 19 années (*indicateur 04*). La quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, mais après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se sont ensuite davantage tournés vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 22*). L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progresse plus et reste voisin de 70 %, dont 6 % dans des formations extérieures à l'Éducation nationale (*indicateur 24*). Parmi les jeunes bacheliers, dont la part dans une génération ne varie plus qu'en fonction des taux de succès à l'examen, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. Leur poids relatif a diminué au profit des bacheliers professionnels qui n'ont pas vocation à poursuivre leurs études. Dans ces conditions, on assiste depuis le début des années 2000 à une certaine érosion des taux de scolarisation, du moins parmi les 19-24 ans (*indicateur 04*).

Des difficultés et inégalités persistantes dans la maîtrise des compétences de base...

Le développement de la scolarisation et l'ouverture de niveaux de plus en plus élevés d'enseignement à de nouvelles catégories d'élèves n'ont pas fait disparaître les inégalités d'acquis et de réussite scolaires. Pour s'assurer que l'École,

dans sa mission fondamentale de transmission des savoirs, conduite bien tout élève, au terme de sa scolarité obligatoire, à la maîtrise d'un ensemble indispensable de connaissances de base, on dispose maintenant d'un système régulier, national et international, d'observation et d'évaluation des élèves.

Les évaluations-bilans menées depuis 2003 en fin d'école et de collège confirment chaque année l'ampleur des disparités de performances entre élèves : pour la compréhension écrite et orale en 2003, pour les langues étrangères en 2004 et l'histoire-géographie en 2006, et en 2007 pour les sciences expérimentales. En 2003, 15 % des élèves de CM2 ne manifestaient pas la maîtrise du langage et de la langue française qui serait nécessaire à l'entrée au collège. En 2007, on retrouve cette proportion d'élèves en difficulté en sciences expérimentales (*indicateurs 19 et 25*). Pour rendre compte de la performance de l'enseignement scolaire dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences, un dispositif a été mis en place à compter de 2007 pour mesurer chaque année la proportion d'élèves qui maîtrisent, en fin d'école et de collège, les compétences de base en français et mathématiques. Selon le niveau scolaire et la discipline, cette proportion varie de 80 % à 90 % (*indicateur 16*). Par ailleurs, les résultats des tests passés par l'ensemble des jeunes de 17 ans ou plus qui participent à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) montrent que 12 % d'entre eux manifestent en 2007 des difficultés de compréhension en lecture, contre 11 % en 2003 – sans toutefois que cette hausse ne soit réellement significative – (*indicateur 08*).

Ces constats préoccupants sont complétés par ceux des enquêtes internationales (PIRLS et PISA), qui signalent que, contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne (*indicateur 15*), la proportion d'élèves ou de jeunes en difficulté de lecture n'a pas tendance à diminuer, et qu'elle a pu même augmenter ces dernières années. PISA fournit ainsi tous les trois ans, pour un nombre croissant de pays (57 en 2006), un ensemble de résultats dans les domaines de la compréhension de l'écrit, de la culture mathématique et de la culture scientifique chez les jeunes de 15 ans. Il en ressort que la proportion de jeunes français qui peuvent être considérés comme de « médiocres lecteurs » s'est accrue de 2000 à 2006, passant de 15,2 à 21,8 %. Quant à la proportion de jeunes le plus en difficulté, classés comme « très mauvais lecteurs », elle double en six ans, de 4,2 à 8,5 % (contre respectivement 6,0 et 7,4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE).

L'enquête PIRLS concerne pour sa part les élèves de quatrième année d'école obligatoire (CM1), dont elle évalue les compétences en lecture. Elle montre également en 2006 que si la France se situe au-dessus de la moyenne des 45 pays ayant participé à l'opération, elle est en revanche en-dessous des moyennes relatives aux seuls pays de l'OCDE ou de l'Union européenne : constat confirmé par le fait que 32 % des jeunes élèves français figurent dans le quart des élèves européens obtenant les plus faibles scores (*indicateur 20*).

Cette édition fournit aussi plusieurs éléments d'appréciation des connaissances et compétences des élèves dans le domaine scientifique : sciences expérimentales pour les évaluations nationales, et « culture scientifique » pour l'évaluation PISA, dont elle constituait d'ailleurs le domaine majeur en 2006 (*indicateur 26*). L'évaluation internationale montre que les élèves français, proches de la moyenne de l'OCDE, ont des résultats contrastés : plus à l'aise pour le raisonnement scientifique et la restitution de connaissances, ils ont plus de mal à les mobiliser dans des situations de la vie quotidienne.

... souvent apparues très tôt...

Les difficultés scolaires manifestées en fin d'école ou de collège sont souvent apparues dès les premières années de scolarité : souvent sanctionnées par un redoublement, elles sont rarement surmontées et pèsent lourdement sur les parcours scolaires ultérieurs. Les élèves en retard, anciens redoublants, se distinguent des autres par des acquis scolaires systématiquement plus faibles. Ainsi, pour la proportion de jeunes maîtrisant les compétences de base, on observe en mars 2008 un écart entre élèves en retard ou non de l'ordre de 20 points en mathématiques, en CM2 ou en troisième, qui atteint voire dépasse 25 points en français, ce qui soulève évidemment la question de l'efficacité du redoublement (*indicateur 16*).

Les acquis et parcours scolaires varient aussi selon l'origine sociale. Les enfants de cadres obtiennent aux évaluations nationales des scores moyens systématiquement supérieurs à ceux des enfants d'ouvriers. Et s'ils éprouvent des difficultés au cours de leur scolarité primaire, les enfants de milieux sociaux favorisés parviennent plus souvent à « redresser la situation », alors que les enfants d'ouvriers, plus souvent confrontés à des difficultés scolaires précoces, les surmontent plus rarement. Les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire, et notamment ceux des « réseaux ambition réussite » qui accueillent une population scolaire particulièrement fragile ou défavorisée, présentent ainsi en CM2 des proportions de jeunes maîtrisant les compétences de base inférieures de 15 à 20 points à ce qu'elles sont ailleurs, l'écart étant encore plus net en fin de troisième (*indicateur 05*).

... et lourdes de conséquences sur le devenir scolaire et professionnel des jeunes.

Les données issues des opérations nationales d'évaluation, comme des suivis réguliers des élèves (panels 1989 et 1995) montrent le poids déterminant des résultats scolaires sur l'orientation des élèves et leurs chances de réussite ultérieure.

Ainsi, le fait pour les élèves entrés en sixième en 1995 de figurer parmi le quart de ceux qui obtenaient les moins bons résultats aux évaluations accroissait très fortement le risque d'échouer au collège et de sortir sans qualification (*indicateur 09* de l'édition n°14).

En fin de collège, les évaluations-bilans confirment depuis plusieurs années que les élèves qui demandent (et obtiennent) une orientation en seconde générale et technologique sont bien mieux classés que les autres sur les échelles de compétences (*indicateur 25*).

Ces inégalités de réussite comportent à nouveau une dimension sociale forte. Les enfants de milieux sociaux favorisés tirent un profit particulier de leurs meilleurs acquis scolaires, par des choix d'orientation bien ciblés, leur permettant de suivre les parcours les plus favorables à la réussite sociale et professionnelle future. À l'issue du collège, dans les lycées et au baccalauréat, ils privilégient les voies générales de formation et leur surreprésentation apparaît maximale en série S, alors que les enfants d'ouvriers s'orientent bien plus souvent vers les filières technologiques et professionnelles. Et si les enfants de cadres deviennent plus souvent bacheliers, avec de meilleurs taux de réussite (*indicateur 27*), les enfants d'ouvriers sont en revanche bien plus nombreux, parmi les jeunes de 20 à 24 ans, à avoir quitté l'école sans diplôme ou avec le seul brevet (*indicateur 11*).

Les parcours et la réussite scolaires des filles se distingue aussi de celle des garçons, mais les différences sont ici d'une autre nature. Profitant de leurs meilleurs acquis en français (*indicateur 16*), les filles sortent de formation initiale plus diplômées que les garçons (*indicateurs 9 et 14*). Majoritaires parmi les bacheliers et les étudiants, elles continuent cependant de privilégier les voies littéraires et tertiaires, en laissant aux garçons la prédominance dans les filières scientifiques et industrielles, plus rentables et sélectives.

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement difficiles.

Un traitement systématique de l'échec scolaire est ainsi prévu dès le primaire, grâce aux deux heures hebdomadaires consacrées au soutien des élèves en difficulté, et aux stages gratuits de remise à niveau désormais proposés durant les vacances scolaires aux élèves de CM1 et CM2.

Il s'agit aussi pour l'École de mieux aider les élèves à choisir leur avenir, de les informer et les conduire vers des formations et des filières qui répondent à leurs souhaits et leurs aptitudes, mais leur donnent aussi de vraies chances d'insertion professionnelle. Cela concerne d'abord les jeunes quittant l'école sans diplôme : ils sont de moins en moins nombreux mais se trouvent, depuis la fin des années 1970, les plus durement touchés par la montée du chômage. Leur situation devient particulièrement préoccupante ces dernières années, avec des taux de chômage qui dépassent 40 % parmi les jeunes actifs de 15 à 24 ans (*indicateurs 12, 28*). Ces questions n'épargnent pas les étudiants, dont *l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* présente les parcours, la réussite et le devenir professionnel, comme *l'état de l'École* le fait pour les élèves.

Sommaire

Ensemble

Coûts

01 p. 12 la dépense pour l'éducation

Activités

02 p. 14 les effectifs de personnels de l'Éducation nationale

03 p. 16 la structure des personnels de l'Éducation nationale

04 p. 18 la durée de scolarisation

05 p. 20 l'éducation prioritaire

06 p. 22 les formations en apprentissage

07 p. 24 l'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Résultats

08 p. 26 les compétences en lecture des jeunes

09 p. 28 le niveau de diplôme

10 p. 30 les sorties aux faibles niveaux d'études

11 p. 32 le niveau d'études selon le milieu social

12 p. 34 le diplôme et le risque de chômage

13 p. 36 le diplôme, la situation sociale et le salaire

14 p. 38 la scolarité des filles et des garçons

15 p. 40 les objectifs européens de Lisbonne

16 p. 42 la maîtrise des compétences de base

Premier degré

17 p. 44 la dépense d'éducation pour le premier degré

18 p. 46 scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

19 p. 48 **les acquis en sciences expérimentales en fin d'école**

20 p. 50 **PIRLS 2006 : les compétences en lecture des élèves de CM1**

Second degré

21 p. 52 la dépense d'éducation pour le second degré

22 p. 54 la scolarisation dans le second degré

23 p. 56 conditions d'accueil dans le second degré

24 p. 58 l'accès aux niveaux IV et V de formation

25 p. 60 les acquis en sciences expérimentales en fin de collège

26 p. 62 PISA 2006 : les compétences en sciences des élèves de 15 ans

27 p. 64 la réussite au baccalauréat

28 p. 66 l'emploi et le devenir professionnel des sortants du second degré

Enseignement supérieur

29 p. 68 la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

Formation continue

30 p. 70 la formation continue

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,6 % du PIB en 2007, soit :

- 125,3 milliards d'euros,
- 7 470 euros par élève ou étudiant,
- 1 970 euros par habitant.

En 2007, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 125,3 milliards d'euros, soit 6,6 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 1 970 euros par habitant, ou 7 470 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, avec une part de 6,0 % en 2005, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %), en deçà des États-Unis et de la Suède mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Italie ou du Japon.

Entre 1980 et 2007, la dépense d'éducation a crû en moyenne au même rythme que la richesse nationale (soit de 2,2 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2007, le PIB a, en revanche, progressé de 21,8 % contre seulement 7,5 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît donc régulièrement, pour revenir à 6,6 % en 2007.

La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, augmente sur la période 1980-2007 de 2,0 % par an en prix constants (compte-tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants.

Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 79 % et 63 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 35 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 61,2 % en 2007, dont 55,0 % pour le ministère de l'Éducation nationale. Les collectivités territoriales assurent 22,8 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006 notamment du fait du transfert des personnels TOS (technique, ouvrier et de service) dans le second degré et des nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales, transmises aux régions dans l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 8 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.

Financement initial : financement avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-MESR-DEPP.

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM

01 La dépense pour l'éducation

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
Dépense intérieure d'éducation*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	122,1	125,3
aux prix 2007 (en milliards d'euros)	67,9	90,4	121,5	125,1	125,3
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	6,8	6,6
DIE/habitant aux prix 2007 (en euros)	1 260	1 555	2 000	1 980	1 970
Dépense moyenne par élève*					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 290	7 470
aux prix 2007 (en euros)	4 200	5 350	7 170	7 470	7 470
Structure du financement initial (en %) **					
État	69,1	63,6	65,2	62,6	61,2
<i>dont MEN</i>	60,9	56,5	57,4	56,5	55,0
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	21,3	22,8
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,8	1,8
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,5	6,5
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,8	7,7

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2007.

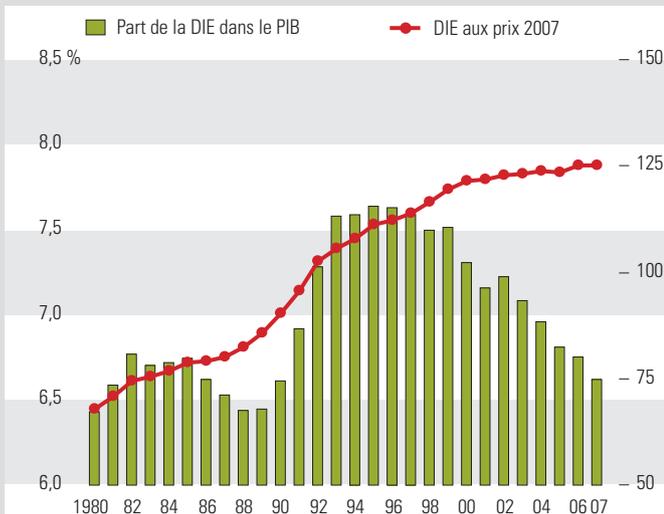
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-MESR-DEPP

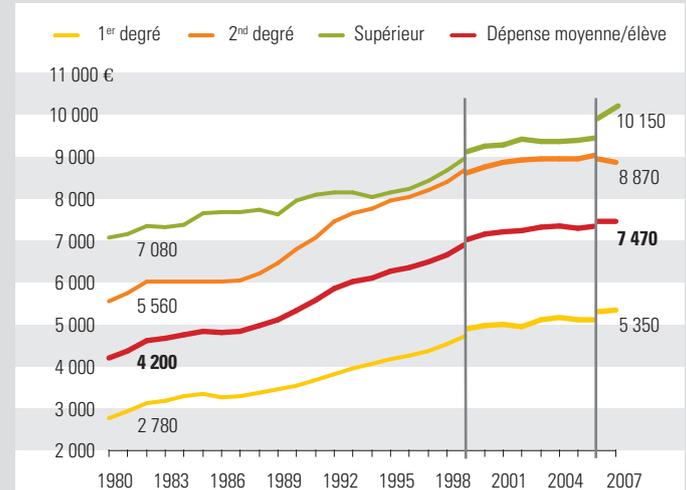
02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2007)

en milliards d'euros



Source : MEN-MESR-DEPP

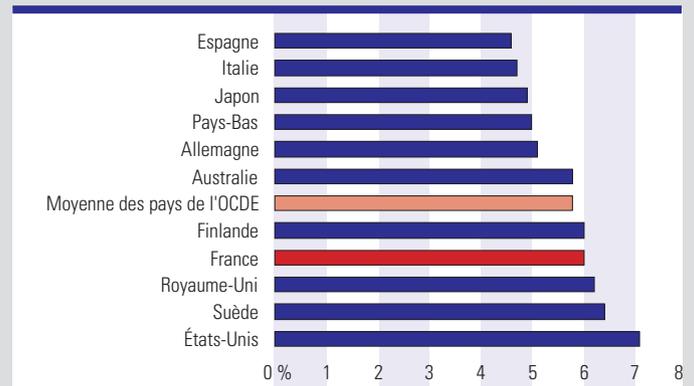
03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2007 (1980-2007)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2005)



Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

En janvier 2008, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 1 009 061 personnes* dont 865 621 appartiennent au secteur public et 143 440 au secteur privé sous contrat. 86,2 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2008, 1 009 061 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale : 870 023 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat et 139 038 assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative. 61 393 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements (*tableau 01*). À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 13 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes : leur présence est plus forte dans l'enseignement scolaire privé (73,8 %) que dans le public (67,9 %), et plus élevée dans le premier degré (91 % dans le privé et 81 % pour le public) que dans le second degré (respectivement 65,6 % et 57,4 %).

En janvier 2008, la part des enseignants dépasse 86 % de l'ensemble du personnel, conséquence du passage sous la tutelle des collectivités territoriales d'une partie des adjoints techniques des établissements d'enseignement, regroupant les personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil.

Aux côtés des enseignants, dans les établissements, en services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, de surveillance

et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, de surveillance, de santé ou sociaux. Ces personnels sont associés aux 58 125 assistants d'éducation et aux 3 268 assistants pédagogiques intégrés au programme vie de l'élève (*tableau 02*).

La baisse des effectifs de personnels enregistrée ces dernières années ne concerne que le second degré. Elle est à mettre en relation avec l'accentuation de la baisse des effectifs d'élèves (*graphique 03*).

* Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale (emplois et crédits des budgets de l'enseignement scolaire). Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat. Les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la « Jeunesse et Sports » sont également exclus du champ.

Source : exploitation en janvier 2008 d'une extraction de l'infocentre POLCA alimenté par les bulletins de salaire et du fichier de paye des personnels de l'administration centrale. Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels ATOSS et d'encadrement du privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale

métropole + DOM, public et privé

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Part des enseignants (%)	Aides-éducateurs et assistants d'éducation **
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	1 124 389	77,8%	61 470
2001	739 792	140 290	880 082	252 833	1 132 915	77,7%	62 320
2002	746 218	142 065	888 283	255 113	1 143 396	77,7%	60 430
2003	750 005	144 169	894 174	257 302	1 151 476	77,7%	55 770
2004	748 644	145 394	894 038	248 755	1 142 793	78,2%	50 190
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	1 125 823	78,8%	51 287
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	1 112 807	79,4%	58 197
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	1 049 862	83,7%	60 635
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	1 009 061	86,2%	61 393

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé

** En 2008, 3 268 assistants pédagogiques et 58 125 assistants d'éducation

Source : MEN-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en janvier 2008

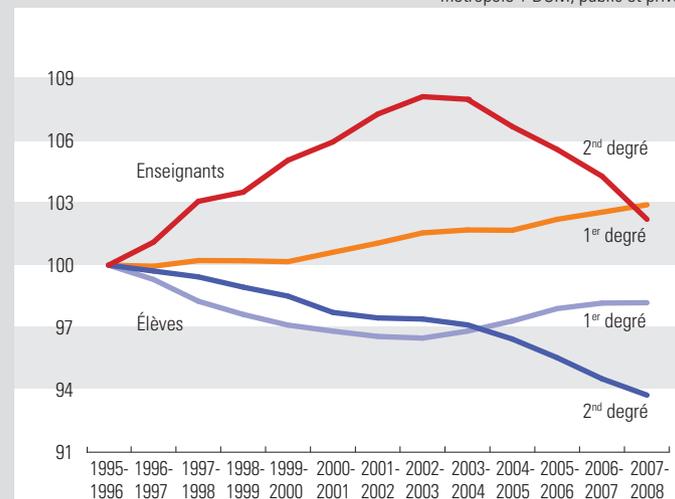
public et privé

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	322 357
Enseignement du premier degré privé	46 379
Enseignement scolaire du second degré public	404 226
Enseignement du second degré privé	97 061
Enseignants (titulaires et non-titulaires)	870 023
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	139 038
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	61 393
Total	1 070 454

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2007) en indice base 100 en 1995

métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-DEPP

Parmi les 870 000 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 83,5 % exercent dans le secteur public : les femmes sont majoritaires, notamment dans le premier degré et parmi les plus jeunes. 139 038 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative.

En janvier 2008, le premier degré public compte 322 357 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (94,2 %). Parmi les 46 379 enseignants de l'enseignement du premier degré privé sous contrat, 84,8 % sont rémunérés dans une échelle correspondant à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 404 226 enseignants en janvier 2008. Plus de six enseignants sur dix (62,8 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (11,9 % et 0,6 % appartiennent au corps de chaire supérieure) ; 15,6 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les PEGC, les chargés et adjoints d'enseignement, corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement, représentent 3,1 % des enseignants affectés dans les établissements du second degré et 2,3 % appartiennent à des corps du premier degré. Dans les établissements privés sous contrat, exercent 97 061 enseignants dont 58,2 % sont pris en charge sur une échelle de certifiés ou assimilés, 10,4 % sont des PLP ou des adjoints d'enseignement.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative est rémunéré sur l'un des programmes scolaires du premier ou du second degré (45,2 %), de la vie de l'élève (35,8 %), ou sur le programme soutien, en service académique et en administration centrale (19 %).

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré, où plus d'un enseignant sur trois appartient à la tranche d'âge de 29 à 38 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations, de moins de 30 ans, où elle atteint 85 %.

Dans le second degré, la répartition par âge met en évidence deux pics : un tiers des enseignants ont de 32 à 42 ans et 25 % de 52 à 59 ans. Parmi les moins de 30 ans, la proportion de femmes dépasse 60 %.

** Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale (emplois et crédits des budgets de l'enseignement scolaire). Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat. Les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la « Jeunesse et Sports » sont également exclus du champ.*

Source : exploitation en janvier 2008, d'une extraction de l'infocentre POLCA alimenté par les bulletins de salaire et du fichier de paye des personnels de l'administration centrale.
Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du scolaire public

Premier degré	Effectifs	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1995	314 217	76,1	19,3
2000	314 729	77,8	46,0
2005	318 236	79,7	79,7
2006	320 103	80,3	85,8
2007	321 339	80,7	90,8
2008	322 357	81,0	94,2

Second degré	Effectifs	Part des femmes	Part des agrégés et certifiés
1995	395 824	56,0	55,6
2000	420 248	56,7	68,6
2005	424 385	57,0	73,3
2006	419 009	57,2	74,4
2007	413 107	57,3	75,0
2008	404 226	57,4	75,3

Source : MEN-DEPP

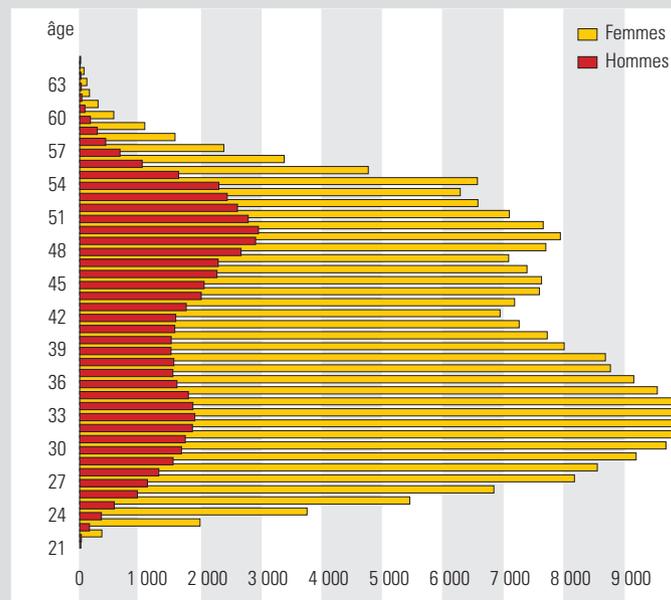
02 Répartition par implantation des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative – Année 2008

	Effectifs	%
Programme «Enseignement scolaire du premier degré»	1 798	1,3
Programme «Enseignement scolaire du second degré»	60 995	43,9
Programme «Vie de l'élève»	49 725	35,8
Programme « Soutien » *	23 140	16,6
Administration centrale	3 380	2,4
Total	139 038	100,0

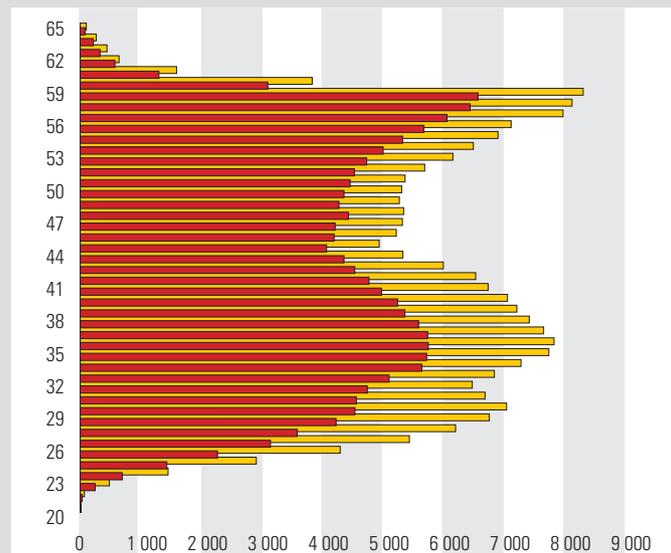
* Programme « Soutien » sans le personnel de l'administration centrale

Source : MEN-DEPP

03 Répartition par âge et sexe des enseignants du 1^{er} degré public 2008



du 2nd degré public 2008



Source : MEN-DEPP

Après une progression continue, des années 1960 au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est stabilisée aux environs de dix-neuf années d'études.

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2006-2007 permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,7 années de formation initiale, dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur (*tableau 1*). Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, avant de se stabiliser depuis 2002. En 2006, la durée de scolarisation repart légèrement à la baisse, dans tous les types de formations, excepté l'apprentissage.

La baisse observée concerne toutes les catégories d'âge à partir de 18 ans. Elle est particulièrement marquée chez les 20-22 ans dans l'enseignement supérieur (environ un point de baisse des taux de scolarisation).

À 23 et 24 ans, la scolarisation diminue encore légèrement cette année, surtout pour les garçons. Les jeunes des générations concernées ont beaucoup plus fréquemment que leurs aînés entrepris des études *via* l'apprentissage après la troisième, ce qui explique leur moindre scolarisation. Après 25 ans, la reprise de la croissance des taux amorcée en 2000 s'interrompt en 2005 (*graphique 2*).

La France reste cependant un pays de forte scolarisation. Ainsi, la durée de la « scolarisation universelle », c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles au moins 90 % des jeunes sont scolarisés atteint 15 ans en France, contre 16 ans en Belgique, mais seulement 13 ans en Italie, 12 ans au Royaume-Uni et 11 ans aux États-Unis.

La durée de scolarisation d'un élève dépend tout d'abord du type d'études (générales, technologiques ou professionnelles) entreprises, mais aussi de la rapidité du parcours scolaire de l'élève. Du fait de la baisse des redoublements observée ces dernières années (*graphique 3*), les jeunes générations ne parviennent pas moins souvent que leurs aînés au terme de l'enseignement secondaire (indicateur 24), mais elles y parviennent plus vite, ou moins âgées. La baisse continue du taux de scolarisation à 18 ans depuis 1996 est une manifestation de ce phénomène.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Comme les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près, il est utile pour bien apprécier les évolutions de la durée de scolarisation de distinguer l'espérance de scolarisation avant 6 ans et après 14 ans.

Source : MEN-DEPP, INSEE
Champ : métropole, ensemble des formations

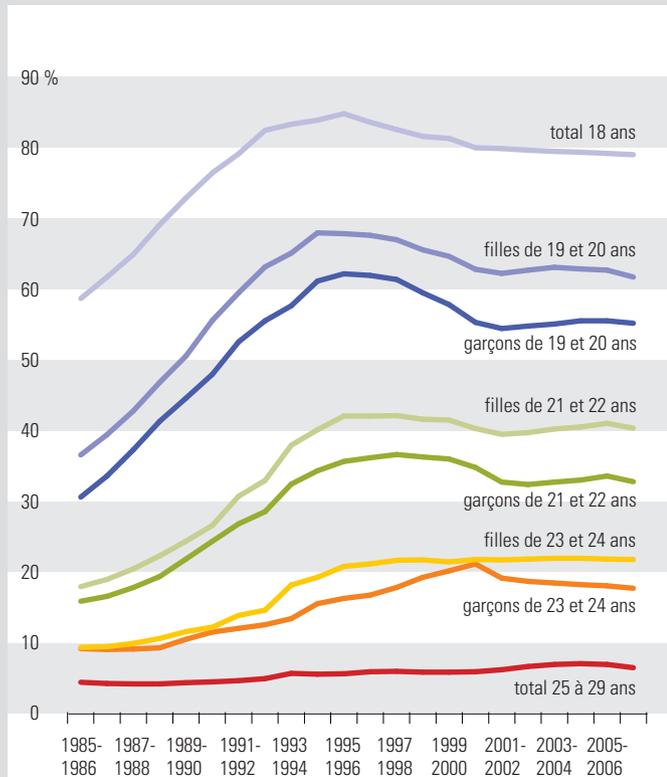
01 Évolution de la durée de scolarisation

en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,8	18,7
Avant 6 ans	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,2
Après 14 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6	6,5
- filles	5,0	5,9	6,8	6,7	6,8	6,7
- garçons	4,8	5,7	6,5	6,3	6,3	6,2
dont supérieur	1,5	1,9	2,6	2,7	2,8	2,7

Source : MEN (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants)

02 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2006)

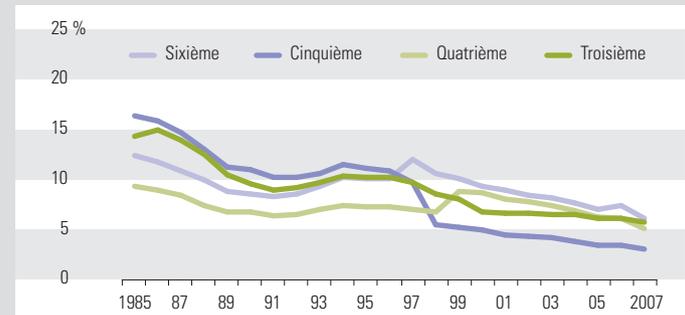


Champ : population scolarisée dans l'ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis.

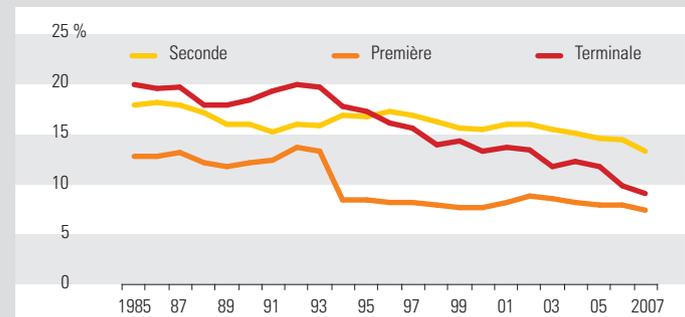
Source : MEN (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

03 Évolution des redoublements...

... au collège



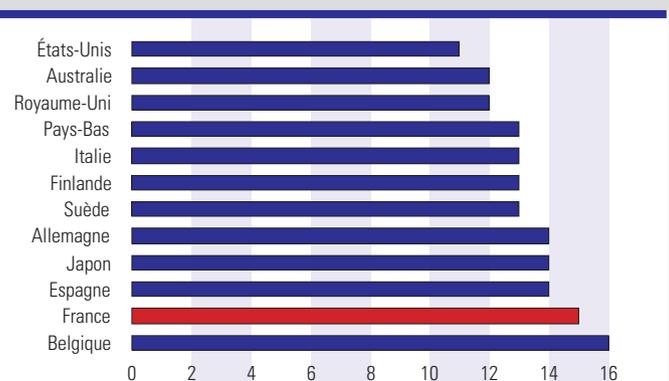
... au lycée



Source : MEN-DEPP

Durée de la scolarisation universelle (2006)

Nombre d'années pendant lesquelles plus de 90 % de la population est scolarisée*



* à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

Les élèves des collèges têtes de réseaux « ambition-réussite » sont majoritairement issus des catégories sociales défavorisées, avec un fort retard scolaire en début de sixième. Le constat est le même, quoique de moindre ampleur, pour les collégiens des « réseaux réussite scolaire ». Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et leurs résultats aux épreuves écrites du brevet sont en moyenne plus faibles.

A la rentrée 2007, il y a 253 collèges tête de réseaux « ambition-réussite » (AR). Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans des réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ainsi, près de 123 000 collégiens, soit un collégien sur vingt, sont scolarisés dans un collège AR et 401 000 fréquentent un collège RRS. Comme attendu, ces élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75 % des élèves des collèges AR de la métropole et des DOM et 57 % des collégiens des réseaux de réussite scolaire ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire. Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 31,5 % des élèves issus des écoles AR et 24 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,5 % ailleurs (*tableau 01*).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 71,4 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent en mars 2008 les compétences de base en français, ils sont 77,1 % dans les écoles RRS et 89,9 % ailleurs (*graphique 03*).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2007, 60,7 % des élèves des collèges AR et 46,7 % des élèves des RRS ont obtenu moins de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre

30 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 66,7 % des élèves des RAR et 72,8 % des élèves des RRS ont obtenu leur DNB contre 81,9 % ailleurs (*graphique 02*).

De tels écarts correspondant pour une large part à des différences de recrutement social, il ne faut pas en déduire une appréciation négative des effets de la politique d'éducation prioritaire. La relance de cette politique « *énonce un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves* » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 253 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers qualifiés, non qualifiés et agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2007, qui étaient en CM2 à la rentrée 2007 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Les pourcentages de maîtrise des compétences de base (graphique 03) sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins 2 à 3 points. Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2007 du diplôme national du brevet (DNB). La liste des écoles RAR n'était pas encore définitive lorsque l'échantillon qui a permis le calcul de la maîtrise des compétences en fin de CM2 a été tiré.

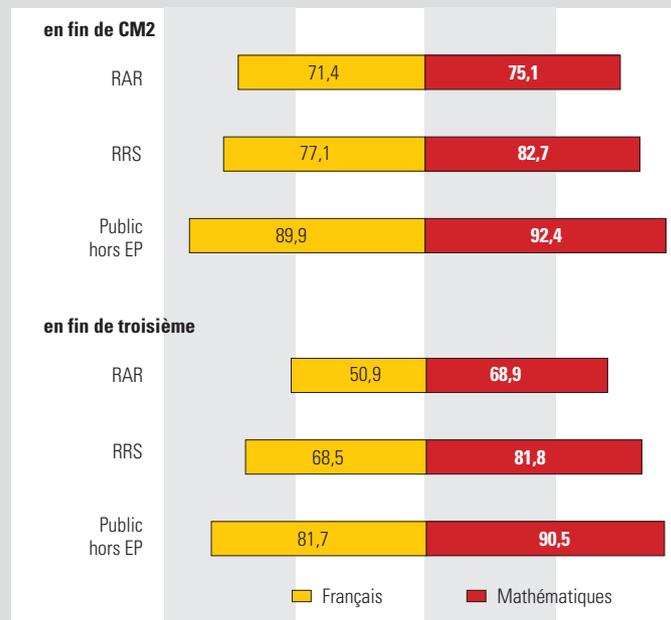
Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : métropole + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, de cadres et d'enseignants et d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2007

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en 6 ^e en retard
Réseau « ambition réussite » (RAR)	74,9	8,1	31,5
Réseau de réussite scolaire (RRS)	56,8	19,0	24,0
Hors éducation prioritaire (EP)	35,1	37,3	14,5
Ensemble	42,2	31,2	16,4

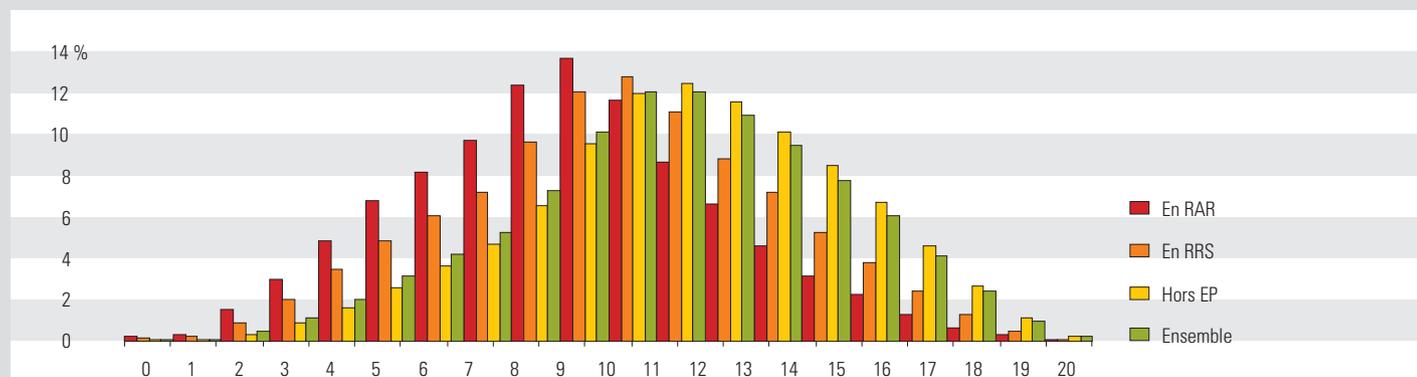
Source : MEN-DEPP

03 Proportion d'élèves qui maîtrisent en 2008 les compétences de base (en %)



Source : MEN-DEPP

02 Répartition des élèves selon leur note aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2007



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 0,3 % des élèves ont eu entre 0 et 1 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2007 contre 0,2 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 0,1 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 0,1 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

La réforme Seguin de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif : elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 408 000 en 2006-07 (430 000 en 2007-08 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). Si la progression se poursuit au même rythme, l'objectif de 500 000 apprentis fixé par la loi de programmation sociale de 2005 sera atteint en fin d'année 2010.

Aujourd'hui, le CAP domine encore mais représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (45 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 180 000 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 03*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-87 à 2006-07, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,7 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 60 % des recrutements en première année de BP et 40 % en baccalauréat professionnel. Dans le supérieur,

l'apprentissage recrute surtout des élèves de lycées ou des étudiants des universités : en 2006-07, seulement 16 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 5 % pour les DUT et 12 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage progresse rapidement depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Après le collège, les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle où elles investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2006-07, les apprenties représentent ainsi 3,7 % de la population des filles de 15 à 19 ans, contre 10,1 % parmi les garçons du même âge (*graphique 02*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau du supérieur (4 apprentis sur 10 dans les spécialités de la production, mais 9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 2 points en vingt ans (de 28 % à 30 % des apprentis entre 1986 et 2006), malgré un recul de 4 points au premier niveau (24 % en 2006). Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les **Centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Champ : métropole + DOM, MEN-MESR, ministère de l'Agriculture et de la Pêche

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2006)

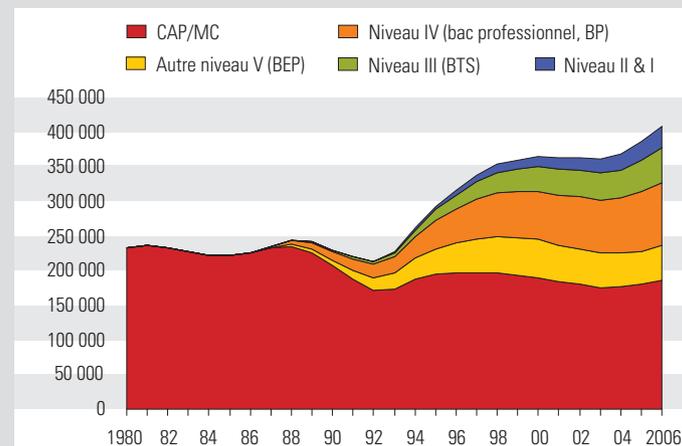
métropole + DOM

	1990-91	1995-96	2000-01	2004-05	2005-06	2006-07
Niveau V	215 274	232 135	245 333	225 274	228 613	236 036
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	80 623	86 609	91 512
Niveau III	1 319	15 273	35 553	39 560	44 233	50 434
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	23 531	26 404	30 151
Total	229 803	293 512	365 874	368 988	385 859	408 133

Source : MEN-MESR-DEPP (enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis)

03 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1980-2006)

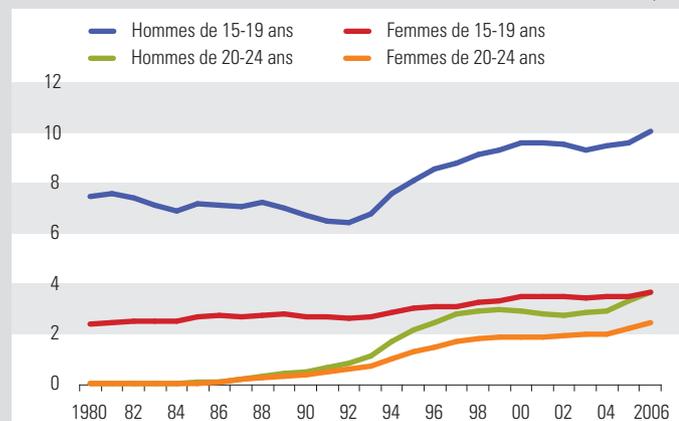
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

02 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1980-2006)

métropole

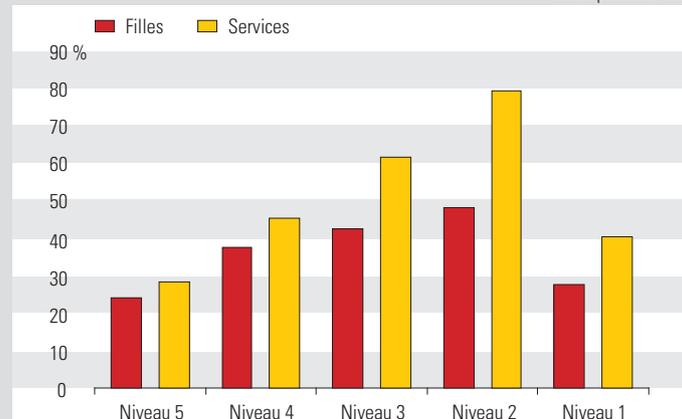


Lecture : en 2006, 10,1 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis.

Sources : MEN-MESR-DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis et les établissements scolaires), INSEE (évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004, 2005 et 2006)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau de formations en apprentissage (2006-07)

métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 34 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe apportée par l'Éducation nationale atteint 608 millions d'euros en 2007.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. La plus directe est l'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes, qui représentent un effort budgétaire annuel d'environ 566 millions d'euros en 2007.

En 2007-2008, les bourses nationales attribuées dans le second degré public et privé concernent 1 282 000 jeunes de métropole et des DOM, soit 24 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,9 % contre 12,8 %. Ces bourses ont été attribuées à 766 000 collégiens et 516 300 lycéens : la proportion de boursiers est bien plus élevée en lycée professionnel (34 %) qu'en lycée général ou technologique (18 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2007-2008 avec près de 77 000 bénéficiaires (soit + 10 % par rapport à l'année précédente). Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines

formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. La prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat de collège, de lycée et d'établissement régional d'enseignement adapté.

Parallèlement aux aides attribuées sur critères définis nationalement, des enveloppes de fonds sociaux (42 millions d'euros en 2007) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Le chef d'établissement, après consultation de la communauté éducative, décide des aides à accorder aux familles des élèves de son établissement.

À l'aide sociale apportée par l'Éducation nationale s'ajoute celle prise en charge par d'autres ministères et par les collectivités territoriales. Les familles à revenus modestes bénéficient aussi, pour leurs enfants scolarisés de 6 à 18 ans, d'une allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), dont le montant total atteint 1 314 millions d'euros en 2007.

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait, pour l'année 2005, la France un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Quelques pays déclarent aussi une aide sous forme de prêts (remboursables), d'importance bien plus faible que les bourses et subventions (0,5 % contre 3,2 % pour la moyenne de l'OCDE).

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

Bourses du second degré : leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 76,62 euros, 212,25 euros et 331,47 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, et ceux des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), et des centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille, qui peut varier entre 3 et 10. Le montant de la part de bourse est de 41,52 euros en 2007-2008.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires.

Fonds social pour les cantines : il a été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature (transports et sorties scolaires, soins bucco-dentaires, matériels professionnels ou de sport, manuels et fournitures scolaires...).

Source : MEN-DGESCO
Champ : métropole + DOM

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (public et privé)

métropole + DOM

	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Boursiers en collège	789 726	772 124	770 709	780 275	766 055
% boursiers en collège	23,6	23,4	23,6	24,4	24,2
Boursiers en LEGT	300 891	303 792	297 277	286 876	261 466
% boursiers en LEGT	19,1	18,9	18,6	18,0	17,7
Boursiers en LP	288 482	264 227	261 656	252 501	254 848
% boursiers en LP	36,6	36,6	36,1	35,3	33,8
Total boursiers lycée	589 373	568 019	558 933	539 377	516 314
dont bourses au mérite	9 259	28 619	29 293	69 996	76 960
% boursiers en lycée	26,7	25,0	24,7	24,3	23,5
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 340 143	1 329 642	1 319 652	1 282 369
% des élèves concernés (collèges et lycées)	24,8	24,1	24,2	24,4	23,9

Nombre de bénéficiaires de Primes à la scolarité (1) 581 907 607 390 615 260 611 244 568 587

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

02 Aides aux élèves (public + privé)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2007	Évolution 2001-2007	
			en € courants	en € constants
AIDES DE L'ÉTAT*				
Aides directes				
Bourses de collège	115 070 548	141 911 509	+ 23,3 %	+ 11,4 %
Bourses de lycée (1)	206 853 182	191 768 590	- 7,3 %	- 16,2 %
Bourses au mérite - lycée (2)	7 055 358	61 568 000	NS	NS
Primes (lycée sauf internat)	165 420 602	157 979 525	- 4,5 %	- 13,7 %
Prime à l'internat - collège (3)		1 532 918		
Prime à l'internat - lycée (3)		10 669 281		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038 290	546 963	- 47,3 %	- 52,4 %
Fonds sociaux	67 900 000	42 100 000	- 38,0 %	- 44,0 %
Total aides directes	563 337 980	608 076 786	+ 7,9 %	- 2,5 %

* Sont uniquement mentionnées ici les aides directes apportées par le ministère de l'Éducation nationale.

(1) La diminution est directement liée à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

Sources : MEN-DGESCO, dépenses 2007, à l'exception des fonds sociaux (LFI).

03 Aide moyenne reçue par un boursier et effectifs concernés

(bourses + primes en € courants, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation)

métropole + DOM

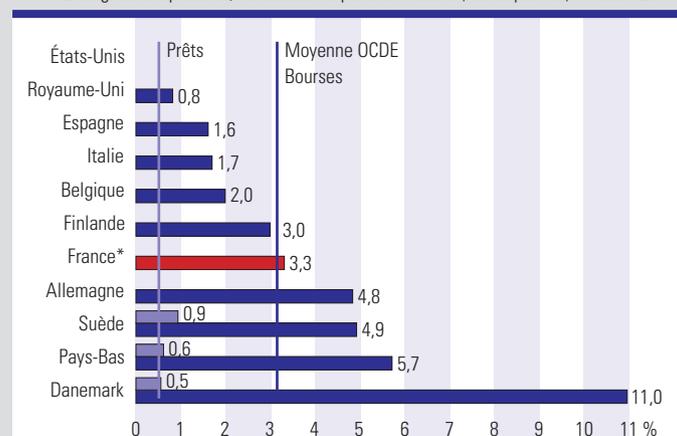
	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Évolution 2000/2007
Aide moyenne en collège (€)	152	164	167	170	188	+ 23,8 %
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	772,1	770,7	780,3	766,1	- 3,0 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 296,9	3 266,5	3 197,8	3 160,3	- 5,6 %
Aide moyenne en lycée (€)	664	718	733	796	818	+ 23,2 %
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	568,0	558,9	539,4	516,3	- 12,4 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 270,3	2 260,1	2 215,1	2 196,0	- 0,4 %

(1) en milliers.

Source : MEN-DGESCO

Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2005



* Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

Source : OCDE

En 2007, 78,2 % des jeunes d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles.

En revanche, 12 % rencontrent des difficultés de compréhension. Pour une partie d'entre eux – 4,9 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

L'évaluation révèle également l'existence de lecteurs médiocres – 9,8 % des jeunes.

En 2007, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD) et ont passé des épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

Trois dimensions spécifiques sont évaluées : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,9 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,6 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (7,1 %) ont un niveau lexical correct mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,8 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (14 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, en s'appuyant sur

une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 64,2 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leur compétence en lecture et affronter la diversité des écrits.

La catégorisation en profils est en lien étroit avec le niveau d'études atteint par les jeunes : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale (*graphique 02*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*). De 2004 à 2007, la proportion de filles en difficulté de lecture reste inférieure d'environ 6 points à celle des garçons (*tableau 03*).

De 2004 à 2007, la proportion de jeunes en difficulté de lecture lors de la JAPD est passée de 11 % à 12 %. Certains aspects techniques – comme la qualité des corrections – sont susceptibles d'expliquer en partie cette évolution. Cependant, ce constat rejoint celui d'autres enquêtes récentes qui indiquent une augmentation du nombre de jeunes en difficulté de lecture dans le système éducatif français (voir les résultats de l'enquête internationale PISA, *indicateur 15*).

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- Une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- Une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- Une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention... , bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre niveaux de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : un niveau 1 correspondant à des études n'ayant pas dépassé le collège ; un niveau 2 correspondant à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) ; un niveau 3 correspondant à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; un niveau 4 correspondant aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD – Traitements MEN-DEPP

Champ : Jeunes Françaises et Français ayant participé à la JAPD en 2007 en métropole

01 Les profils de lecteurs des jeunes de l'échantillon JAPD 2007

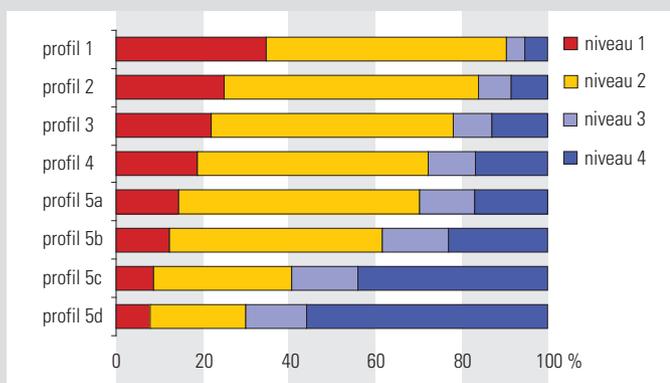
en %

Profil	Traitements Complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	59,5	69,1	64,2	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	16,0	11,9	14,0	78,2
5b	+	+	-	6,7	8,0	7,3	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	2,8	2,3	2,5	9,8
4	-	+	+	4,6	3,0	3,9	Très faibles capacités de lecture 7,1
3	-	-	+	4,3	1,9	3,2	
2	-	+	-	2,6	2,0	2,3	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,5	1,8	2,6	

Lecture : La combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-MESR-DEPP

02 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité (JAPD 2007)



Lecture : Parmi les jeunes du profil 1, 35 % n'ont pas dépassé le collège (niveau de scolarité 1) et 56 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (niveau de scolarité 2).

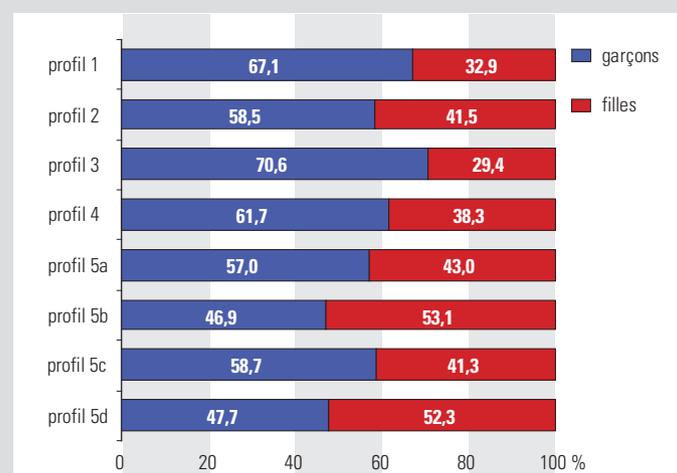
Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

03 Répartition des jeunes participant à la JAPD selon leur profil en lecture - Évolution de 2004 à 2007

	2004	2005	2006	2007
Ensemble				
Lecteurs efficaces	79,5	79,6	78,7	78,2
Lecteurs médiocres	9,5	9,5	9,6	9,8
En difficulté de lecture	11,0	10,9	11,7	12,0
<i>dont en grave difficulté</i>	4,4	4,3	4,8	4,9
Garçons				
Lecteurs efficaces	76,7	76,9	76,0	75,5
Lecteurs médiocres	9,2	9,3	9,2	9,5
En difficulté de lecture	14,2	13,8	14,8	15,0
<i>dont en grave difficulté</i>	5,7	5,4	5,9	6,1
Filles				
Lecteurs efficaces	82,5	82,5	81,5	81,0
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	10,0	10,3
En difficulté de lecture	7,8	7,7	8,5	8,7
<i>dont en grave difficulté</i>	3,2	3,2	3,6	3,8

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (JAPD 2007)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

Le niveau de diplôme de la population française progresse parmi les jeunes générations. Les cohortes qui viennent d'arrêter leurs études comptent ainsi 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, et 40 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire.

La France partage avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte dans son ensemble. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux États-Unis et à certains pays européens, quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Cependant, les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur.

Parmi les jeunes des cohortes qui viennent d'interrompre leurs études, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (tableau 01). Ces diplômes sont une licence ou une maîtrise pour 11 % des jeunes, un diplôme de niveau « master » (cinq ans) pour 13 %, et un doctorat de recherche pour 1 %. Par ailleurs, 16 % ont arrêté avec un diplôme décerné après des études supérieures plus courtes et finalisées (BTS, DUT, diplômes d'études paramédicales et sociales).

Ces cohortes, sorties de formation initiale entre 2004 et 2006, comprennent par ailleurs 40 % de jeunes diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et 18 % d'un niveau d'études inférieur (sans CAP, BEP ou baccalauréat ; voir indicateur 10). Les jeunes dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat, ou un équivalent, regroupent ceux qui ont poursuivi des études supérieures sans y obtenir de diplôme (10 %) et ceux (12 %) qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Enfin, respectivement 8 % et 9 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnelles.

La distinction selon leur âge des populations adultes montre, en 2006, la forte élévation des niveaux de formation et de diplôme intervenue en l'espace de 30 ans : alors que les 25-34 ans comptent davantage de diplômés du supérieur que de sans diplôme, la situation est nettement inverse parmi les 55-64 ans (tableau 02). Et les jeunes femmes ont maintenant un niveau supérieur aux hommes (indicateur 14), qui restent plus souvent qu'elles titulaires des premiers diplômes professionnels (CAP, BEP).

Les données des tableaux 01 et 02 sont issues des enquêtes emploi de l'INSEE. Le tableau 01 porte sur les cohortes sorties de formation initiale lors des années 2004 à 2006. La sortie de formation initiale est la première interruption des études (définition statistique). Les statistiques sur les cohortes qui arrêtent leurs études une année « n » sont extraites des données de l'année suivante (« n + 1 »). L'évaluation est délicate. Les jeunes sont instables après l'interruption de leurs études. Les cohortes sont représentées par des échantillons de petite taille. Pour limiter les risques, les statistiques sont des moyennes des derniers constats (constat 2007 sur la cohorte 2006, 2006 sur celle de 2005 et 2005 sur celle de 2004). La répartition de diplômes du supérieur est fournie selon les cursus « licence, master, doctorat » et peut être affinée. Le tableau 02 repose sur des échantillons plus larges de populations adultes distinguées par grandes tranches d'âge.

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Diplôme le plus élevé	CITE*	Cohortes 2004-2006 (moyenne)	
		en milliers	%
Niveau Doctorat (sauf santé)	6	5	1
Niveau «Master»	5A	99	13
Niveau «Licence»	5A	77	11
Total cursus pouvant conduire à la recherche	5A	187	26
Total cursus finalisés	5B	119	16
Total enseignement supérieur	5/6/	306	42
Baccalauréat ou équivalent	3A/C	163	22
<i>dont : ont étudié dans l'enseignement supérieur</i>	3A/C	74	10
CAP, BEP ou équivalent	3C	126	18
Total diplômés du second cycle du secondaire	3A/C	289	40
Brevet	2	58	8
Sans diplôme	0/2	76	10
Total brevet et moins	0/2	134	18
Ensemble des sortants		729	100

* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Nota bene : les pourcentages sont plus représentatifs que les volumes de sortants.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE 2004 à 2007 (moyenne annuelle)

02 Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2006 (en %)

	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou CEP	11,0	12,4	19,0	19,8	29,7	27,1	42,7	36,1
BEPC seul	5,0	6,3	8,7	6,6	11,4	8,1	9,5	7,2
CAP, BEP ou équivalent	15,8	21,4	26,5	35,0	23,2	34,2	21,0	28,3
Baccalauréat ou brevet professionnel	21,6	22,8	17,1	12,4	15,2	11,8	11,6	11,4
Baccalauréat + 2 ans	21,5	17,2	14,5	11,9	10,9	7,5	7,9	5,9
Diplôme supérieur	25,0	19,9	14,3	14,3	9,6	11,2	7,3	11,1
Total	100,0							
% de bacheliers ou plus	68,2	59,9	45,8	38,6	35,6	30,5	26,8	28,4

Champ : métropole, individus de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2006 (résultats en moyenne annuelle).

Un peu plus de 5 % des jeunes quittent l'école « sans qualification », selon la définition des années soixante. L'ensemble de ceux qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat représentent 18 % des jeunes en 2007.

La réussite, par les jeunes générations, d'un second cycle de l'enseignement secondaire, réussite attestée par un certificat ou un diplôme, est le seuil minimum de qualification, pour la communauté européenne et l'OCDE (voir indicateur 15). Sans ce « bagage », des proportions significatives de jeunes et d'adultes éprouvent de sérieuses difficultés pour trouver et conserver un emploi stable (indicateur 27). Améliorer les compétences de base et les connaissances professionnelles de l'ensemble des jeunes, attestées par un diplôme ou un titre reconnu, est un enjeu pour l'économie et la cohésion de la société.

Avec 82 % de diplômés de l'enseignement secondaire (de second cycle) en 2006, parmi les adultes de 25 à 34 ans, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Les jeunes femmes devancent en général les hommes dans la plupart des pays développés.

En 2007, une moyenne d'environ 130 000 jeunes par classe d'âge, entre 20 et 24 ans, ne possèdent pas un bagage scolaire suffisant (tableau 01). Ils sont classés à des niveaux de formation différents de la classification française de 1967/1969 : 4,5 % déclarent avoir été scolarisés en terminale générale, technologique ou professionnelle et relèvent du « niveau bac » (IV) ; autant ont suivi la dernière année de préparation d'un BEP ou CAP et relèvent du « niveau CAP » (V), comme les 2 % de jeunes qui ont suivi une classe de seconde ou première. Seuls 7 % relèvent des niveaux Vbis et VI, longtemps ciblés par les politiques françaises de réduction de l'échec scolaire.

Les deux premières catégories ont suivi l'enseignement d'un second cycle jusqu'à l'année terminale et ont échoué aux examens (9 %) ; ils sortent du système éducatif en moyenne à dix-neuf ans. Les deux dernières ont arrêté leurs études avant la fin du second cycle, au moins un an plus jeunes. Âgés de 20 à 24 ans en 2007, ces jeunes ont arrêté leurs études depuis 4 à 5 ans en moyenne, soit vers 2002/2003.

Pour prévenir les sorties de scolarité aux plus faibles niveaux, le ministère a développé un dispositif de veille statistique. Les flux d'élèves de l'enseignement secondaire permettent d'estimer qu'en 2002 et 2003, 9 % des jeunes interrompaient leurs études avant la dernière année de préparation d'un diplôme du second cycle. Depuis, ce pourcentage est en légère baisse : il est de 7 % en 2006, 2 % arrêtant après une seconde ou première générale ou technologique et 5 % après le collège ou une première année de CAP ou de BEP (graphique 02). Cette proportion de jeunes sortants « sans qualification », aux niveaux Vbis et VI de la classification française de 1969, a diminué de façon spectaculaire depuis les années soixante où elle dépassait 35 % (graphique 03).

Le nombre de sortants « sans qualification » des niveaux Vbis et VI est estimé au moyen de plusieurs sources, dont les résultats sont proches (graphique 03). Dans le graphique 03, l'indicateur chiffré à partir des statistiques scolaires de flux d'élèves est une fréquence, dont le dénominateur est le flux des sortants Vbis et VI augmenté du flux des jeunes atteignant le niveau d'études supérieur (V). Le graphique 02 repose aussi sur les statistiques de flux d'élèves, inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement et de formation secondaire (apprentis et lycéens agricoles inclus). Le tableau 01 porte sur les jeunes qui avaient de 20 à 24 ans lorsqu'ils ont été enquêtés en 2007 (enquêtes Emploi de l'INSEE). Ces jeunes ont obtenu leur CAP, BEP ou baccalauréat 4/5 ans plus tôt, les constats sur ce groupe d'âge rendent compte de faits plus anciens que la date de première interruption. Dans ce tableau, les effectifs cités sont ceux d'une « classe d'âge » moyenne des jeunes de 20 à 24 ans (soit le cinquième du total).

Sources : OCDE, MEN-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : pays de l'OCDE et métropole

01 Diplômes les plus élevés et niveaux d'études atteints par les jeunes de 20 à 24 ans (2007)

	CITE*	NF**	Ensemble		Hommes	Femmes
			pour une classe d'âge en milliers	%	%	%
Diplômés de l'ens. supérieur, du baccalauréat ou d'un équivalent CAP/BEP	3 et +	IV +	481	65	61	71
	3C	V	124	17	19	14
Total diplômés du second cycle			605	82	80	85
<i>Ont étudié jusqu'à une classe de :</i>						
Terminale		IV	33	4,5	4,5	4
Année terminale de CAP ou BEP		V	33	4,5	6	3
2 nd e ou 1 ^{ère} générale ou techno		V	12	2	1,5	2
1 ^{er} cycle, 1 ^{ère} année de CAP/BEP	2 et -	Vbis-V	52	7	8	6
Total sans diplôme du 2nd cycle			129	18	20	15
Ensemble			734	100	100	100

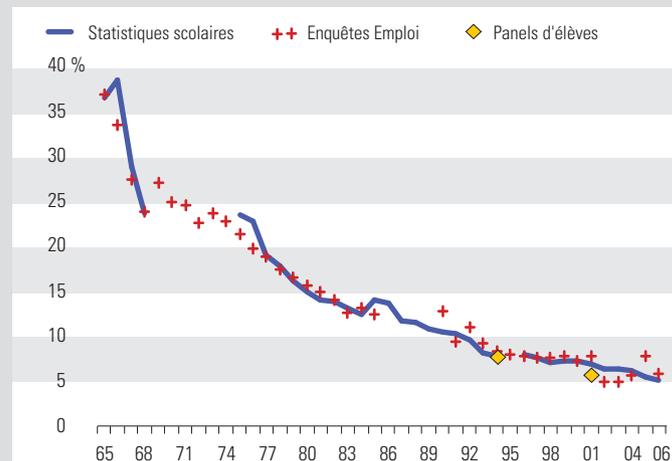
* Postes de la Classification internationale type de l'éducation (anglais : ISCED).

** Postes de la classification française des « niveaux de formation » (1969).

Lecture : en 2007, 82 % des jeunes de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme du supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP. *A contrario*, 18 % n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, soit 129 000 jeunes en moyenne par classe d'âge.

Source : estimations DEPP à partir des enquêtes Emploi 2007 de l'INSEE (moyennes annuelles)

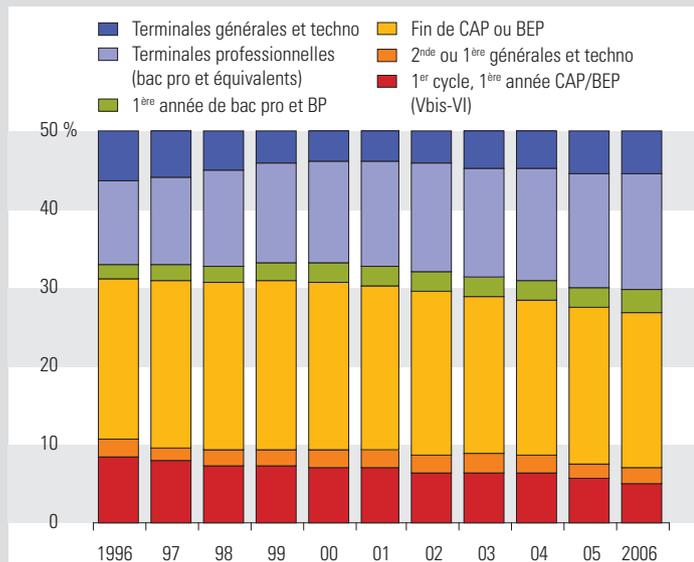
03 Proportions de jeunes sortant sans qualification (niveaux VI et Vbis) de 1965 à 2006



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation initiale « sans qualification », selon les termes d'époque. Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Moins de 6% des jeunes sont dans ce cas en 2006.

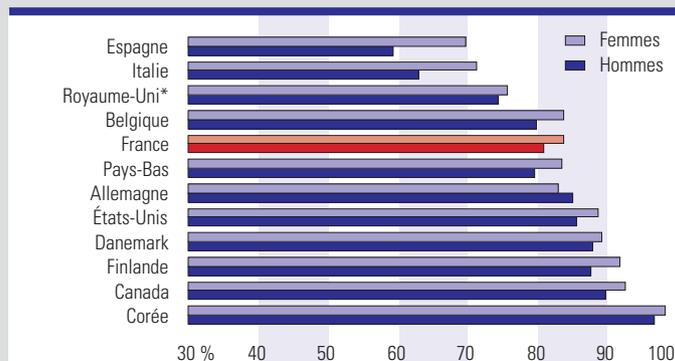
Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE, des statistiques scolaires et des panels d'élèves.

02 Flux de primosortants du secondaire par classes et niveaux de formation



Source : statistiques scolaires, MEN-DEPP

Proportion d'hommes et de femmes de 25-34 ans au moins diplômés du second cycle du secondaire (2006)



* Les enseignements de second cycle d'une durée inférieure à 2 ans (en régime normal) ne sont normalement pas pris en compte, excepté au Royaume-Uni.

Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation* (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

La moitié des enfants d'ouvriers nés autour de 1980 sont bacheliers. Les seconds cycles de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont plus ouverts aux différents groupes sociaux, mais de fortes inégalités subsistent entre cursus généraux, technologiques et professionnels.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires puis supérieurs leur ont permis de s'ouvrir à une population beaucoup plus large. Cette ouverture et ses limites peuvent être appréciées en comparant, dans le temps, dans quelles proportions les enfants de différents groupes sociaux parviennent au baccalauréat, et se répartissent en fonction de leur diplôme le plus élevé, de 20 à 24 ans.

Dans les générations des années quarante, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées au début des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide en l'espace de dix ans, entre les générations nées de 1964 à 1968, et de 1974 à 1978. Le fort développement quantitatif de la fin des années quatre-vingt a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités sociales.

Sur 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2006, 55 déclarent avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 10 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique ou professionnel et 17 un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnelles (*graphique 02*). Les enfants d'ouvriers et d'employés sont plus souvent diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels (36 %) que les enfants d'indépendants, cadres et techniciens (17 %). Par rapport à leurs aînés, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant,

les jeunes de 2006 sont moins souvent dépourvus de tout diplôme d'enseignement secondaire de second cycle. Mais cette situation reste nettement plus fréquente parmi les enfants d'employés et d'ouvriers (22 %) que parmi les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires (8 %).

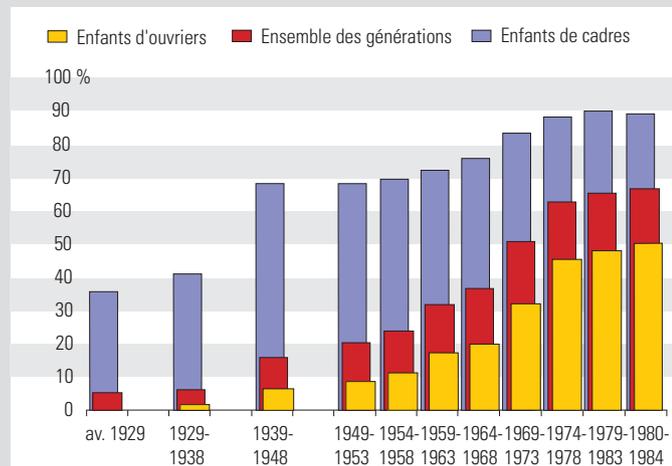
La répartition des bacheliers 2007 selon les trois grandes filières (générale, technologique et professionnelle) confirme le poids persistant de l'origine sociale sur les parcours scolaires : alors que les enfants d'ouvriers se répartissent à peu près équitablement selon les trois types de baccalauréat, les enfants de cadres et plus particulièrement ceux d'enseignants privilégient massivement la voie générale (*tableau 03*), la plus favorable à la poursuite d'études supérieures longues.

L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs du ministère, au titre de la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006). Pour une valeur estimée à 18,5 % en 2007, l'objectif, suivi par un indicateur LOLF, est d'atteindre 20 % en 2010.

Les deux graphiques sont basés sur des enquêtes de l'INSEE. Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Ses données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE (enquête de 1990 pour les générations nées de 1964 à 1968, de 1995 pour les natifs de 1969 à 1973, de 2006 pour les générations 1980-1984). Les diplômés équivalents au baccalauréat ne sont pas pris en compte, en principe. Le graphique 02 porte sur des groupes d'âges (âges définis en début d'année). Les données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE. L'« origine sociale » est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé. Les groupes sociaux ont été revus pour faciliter la comparaison avec l'indicateur LOLF (enfants d'ouvriers et d'employés) et disposer d'échantillons représentatifs. Le niveau d'études est défini d'abord en fonction du fait que les jeunes ont, ou non, suivi des études dans l'enseignement supérieur, ensuite en fonction de leur diplôme le plus élevé. On peut ainsi séparer les jeunes qui ont eu accès à l'enseignement supérieur, et étudient encore pour la plupart, de ceux qui n'étudient plus qu'exceptionnellement et dont le diplôme acquis a toute chance d'être le plus élevé. Le tableau 03 est issu d'une exploitation des origines sociales déclarées par l'ensemble des bacheliers de la session 2007, après redressement et suppression des origines indéterminées.

Sources : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et Qualification Professionnelle MEN-DEPP (OCEAN)

01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1980 à 1984, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 50 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 30, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs LASMAS et DEPP à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et Emploi de l'INSEE

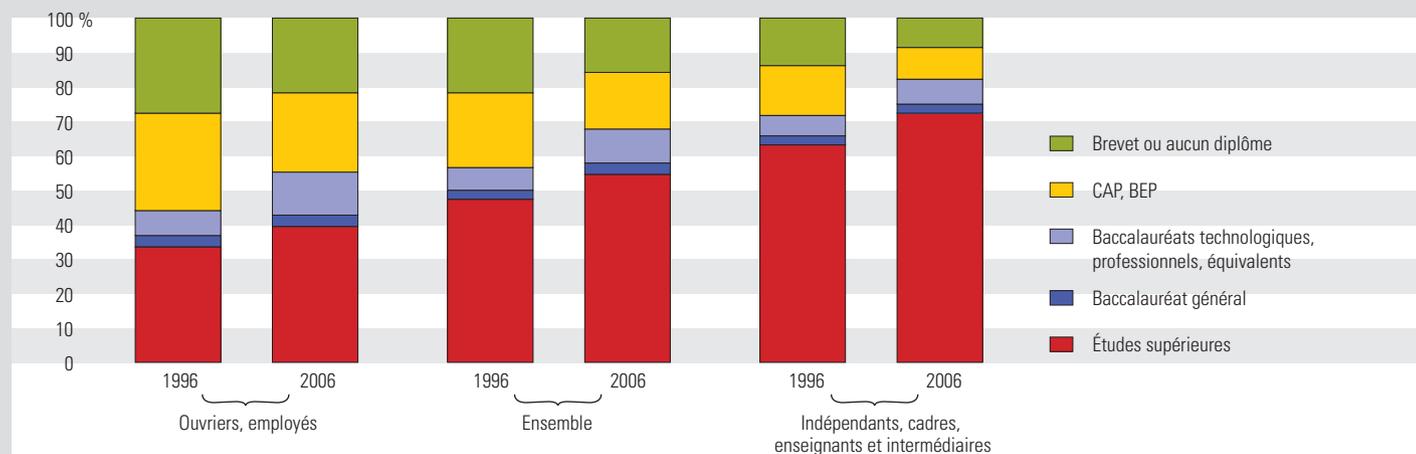
03 Répartition par filière des bacheliers 2007 selon leur origine sociale (en %)

	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	55,6	24,4	20,0
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	50,5	25,8	23,7
Cadres, prof. intellectuelles sup. <i>dont professeurs et assimilés</i>	75,6	16,5	7,9
Professions intermédiaires <i>dont instituteurs et assimilés</i>	58,4	27,8	13,8
Employés	48,2	30,7	21,2
Ouvriers	34,1	31,6	34,3
Retraités	38,5	27,8	33,8
Ensemble	53,7	26,2	20,0

Lecture : en 2007, 34,1 % des bacheliers, enfants d'ouvriers, ont obtenu un baccalauréat général, 31,6 % un baccalauréat technologique et 34,3 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP (OCEAN)

02 Diplômes des jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1996 et 2006)



Lecture : en 2006, sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers âgés de 20 à 24 ans, 40 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres, 23 indiquent comme diplôme le plus élevé un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles, 13 un baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé et 3 un baccalauréat général. Au total, 78 % de ces jeunes ont au minimum un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, contre 92 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1996 et 2006 (moyenne annuelle)

L'exposition au chômage des moins diplômés est particulièrement forte et préoccupante. Celle des diplômés diminue au premier semestre 2007.

Les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans ont un taux de chômage de 19 % en 2007. Les chômeurs représentent seulement 7 % de ce groupe d'âges, dont une grande partie poursuit des études et ne participe pas à la « population active » (tableau 01).

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture du marché du travail. Le taux de chômage des jeunes a diminué entre 2006 et 2007, en écho à la progression des effectifs de salariés du secteur concurrentiel. L'emploi total s'est accru de 380 000 postes en 2007, après 280 000 en 2006 [1].

Différents indicateurs sont nécessaires pour comparer entre pays l'exposition des jeunes au chômage. Le mode de formation professionnelle et les « jobs » étudiants surdéterminent la participation à la vie active des jeunes et peuvent engendrer des divergences entre taux et parts de chômage.

Pour autant, les taux de chômage des jeunes ont le plus souvent la même orientation que ceux de l'ensemble de la population active, dans les pays de l'Union européenne. En se référant à la moyenne de l'Union, 22 des 27 états-membres sont dans ce cas et 12 des 16 représentés ici (graphique internationale). Ainsi la vitalité générale du marché du travail détermine l'insertion professionnelle. Le plus souvent aussi, la part des chômeurs dans le groupe d'âge confirme ces taux. Les trois indicateurs attestent de manière convergente de conditions d'insertion particulièrement favorables aux Pays-Bas, Danemark, en Autriche et Irlande et difficiles en Pologne, Grèce, Espagne et France. Ils divergent, en revanche, en Allemagne, où le chômage des jeunes

est modéré malgré un taux général élevé, ainsi qu'en Italie, Suède voire Finlande, où, à l'inverse, les taux de chômage des jeunes sont élevés malgré des taux d'ensemble modérés.

Les Pays-Bas, le Danemark et l'Autriche, aux marchés du travail dynamiques et aux meilleures conditions d'insertion comptent des proportions élevées d'emplois en cours d'études, souvent via un apprentissage sous contrat.

Le risque de chômage des jeunes sans diplôme est très préoccupant en France. Il a culminé au premier semestre 2006 et légèrement diminué depuis (graphique 03). Bien que plus récents sur le marché du travail, les jeunes ayant au moins un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle ont des taux de chômage bien inférieurs et en repli plus net début 2007.

Les difficultés professionnelles des moins diplômés persistent au-delà des premières années qui suivent la sortie, pour nombre d'entre eux [2]. Sept ans après la fin de leurs études, ils ont moins souvent que les diplômés travaillé de façon continue les douze derniers mois et leur taux de chômage reste élevé (tableau 02)

[1] Voir *Premières informations et premières synthèses* n° 26.1, DARES, juin 2008.

[2] Voir *Bref* n° 234 : « Les sept premières années de vie active de la Génération 1998 entre insertion et début de carrière »

Un « taux » de chômage a pour dénominateur l'ensemble des personnes économiquement actives, qui recherchent ou possèdent un emploi (ou, jusqu'en 2001, effectuaient leur service militaire). Par contre, le pourcentage (ou part) de chômeurs parmi les jeunes a pour dénominateur l'ensemble de la population de 15 à 24 ans (tableau 01 et graphique internationale). Le tableau 01 et le graphique 03 reposent sur les enquêtes *Emploi* de l'INSEE ; le graphique international repose sur les enquêtes communautaires sur les forces de travail, fondées sur des enquêtes nationales telles que l'enquête *Emploi* ; enfin le tableau 02 a pour source l'enquête « Génération 1998 » du Céreq.

Les séries du tableau 01 et du graphique 03 présentent une rupture entre 2002 et 2003. Dans le graphique 03, les nouvelles normes donnent un taux de chômage moindre de 2,5 points au premier trimestre 2003 (niveaux d'études confondus) et un peu moins en 2004 et 2005. Dans le tableau 01, l'âge est défini à l'enquête depuis 2003, en cohérence avec la norme communautaire ; ceci atténue légèrement la rupture de série (de - 1,8 points en 2003).

Source : Eurostat, INSEE, enquêtes *Emploi* ; Céreq, Génération 1998
Champ : Union européenne, métropole

01 Chômage des jeunes et de l'ensemble des actifs

en %

	Jeunes de 15 à 24 ans		Ensemble des actifs	
	Taux de chômage	% de chômeurs	Taux de chômage	
			Ensemble	Diplômés du supérieur
Mars 1980	13,9	7,7	6,1	3,6
Mars 1985	23,7	12,3	10,2	3,8
Janvier 1990	18,1	8,0	9,2	3,5
Mars 1995	24,0	9,2	11,6	6,7
Mars 2000	19,3	7,2	10,0	5,2
Année 2003	18,3	7,0	8,5	6,1
Année 2004	19,7	7,6	8,9	6,4
Année 2005	20,2	7,8	8,9	6,2
Année 2006	21,3	8,2	8,8	5,8
Année 2007	18,7	7,3	8,0	5,4

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle à partir de 2003)

02 Chômage et instabilité de l'emploi en fonction de la durée écoulée depuis la sortie et du diplôme le plus élevé

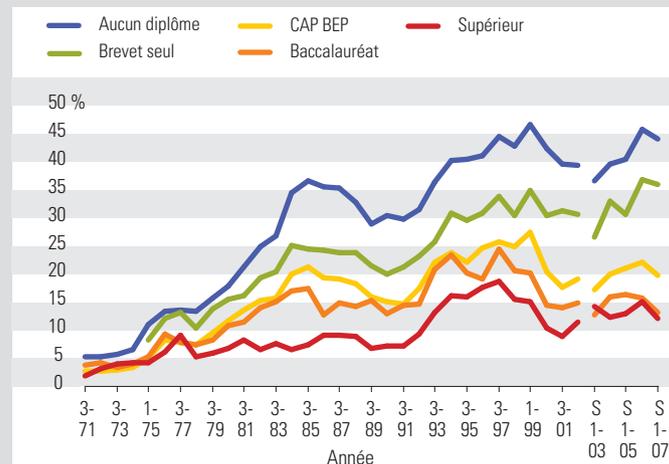
en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Diplômés de l'enseignement secondaire	Au mieux un brevet
Taux de chômage			
1 an après (1999)	10	15	28
3 ans après (2001)	5	10	25
7 ans après (2005)	5	9	22
Travail continu au cours des 12 derniers mois			
la 1 ^{re} année (1999)	44	47	38
la 7 ^e année (2005)	89	78	59

Lecture : en 2005, sept ans après leur première interruption d'études, les jeunes actifs dont le diplôme le plus élevé est un brevet étaient quatre fois plus souvent au chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur. Ils étaient en revanche moins nombreux à travailler sans interruption durant l'année.

Source : Génération 1998, CEREQ

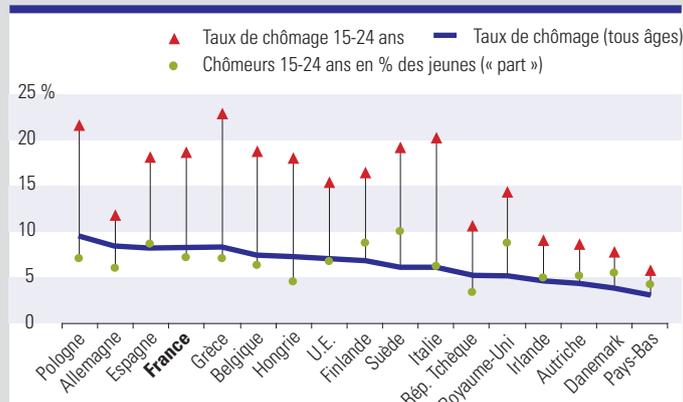
03 Taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, en fonction de leur niveau de diplôme (1971-2007)



Lecture : les jeunes actifs ont été durement confrontés au chômage depuis le milieu des années soixante-dix, en particulier les moins diplômés. Du fait de la rénovation de l'enquête Emploi, les données de 2003-2007 ne sont pas directement comparables aux précédentes : la nouvelle estimation du chômage est plus proche des normes communautaires et la pondération a changé.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne des deux premiers trimestres à partir de 2003)

Chômage dans l'Union européenne : taux et proportions parmi les jeunes de 15-24 ans, taux à tous âges (2007)



Le taux de chômage de l'ensemble des actifs s'élève en moyenne à 7,1 % dans l'Union européenne. Les jeunes chômeurs de 15 à 24 ans représentent 6,8 % de l'effectif total du groupe d'âge (« part ») et 16 % de ceux qui sont actifs (taux de chômage 15-24 ans).

Source : statistiques Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (moyenne annuelle 2007)

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2006, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur économiquement actifs exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de 57 % pour les diplômés des cursus courts et de 23 % pour ceux dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat (*graphique 01*). L'avantage qu'un diplômé des cycles longs du supérieur possède sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession est donc de 22 points, bien supérieur à celui que les enfants de cadres ont sur ceux d'ouvriers (8 points) lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études ; en 2006, 42 % de ces jeunes actives exercent l'une de ces professions pour 38 % de leurs homologues masculins. Ce résultat reflète la supériorité du niveau d'instruction des jeunes femmes qui se présentent sur le marché du travail ; à diplôme égal, au contraire, elles ont moins accès à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations

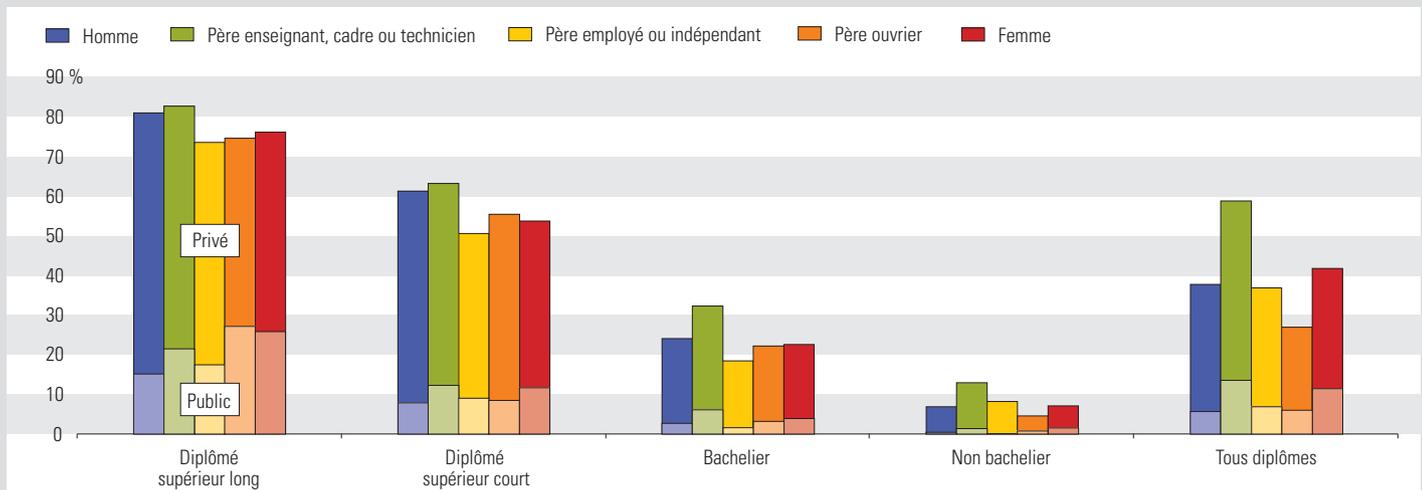
s'amplifient en fonction du déroulement de la carrière et de l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés sans diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,2 parmi les hommes et 2,0 parmi les femmes (*graphique 02*).

Ces différences entre hommes et femmes tiennent aux secteurs d'exercice, ainsi d'ailleurs qu'aux domaines de formation : le secteur public où les femmes sont plus présentes ne propose pas de rémunérations aussi élevées que le privé.

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi) et le graphique 02 sur les salariés à temps plein. Les diplômes d'enseignement supérieur « long » et général (5A) sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires. Ceux de l'enseignement supérieur court et finalisé sont les DUT, BTS, et les diplômes paramédicaux et sociaux. Seuls les premiers (5A) sont pris en compte par le graphique 03. Les origines socioprofessionnelles (*graphique 01*) sont regroupées en trois catégories : les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires, les ouvriers et enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public (*graphique 01*) recouvre les emplois de la Fonction publique d'Etat, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. Une médiane, de salaires ou de rémunérations, partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Le graphique 02 fournit des médianes de salaire pour chacune des catégories.

Champ : métropole et pays de l'OCDE
Source : OCDE et MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2006)

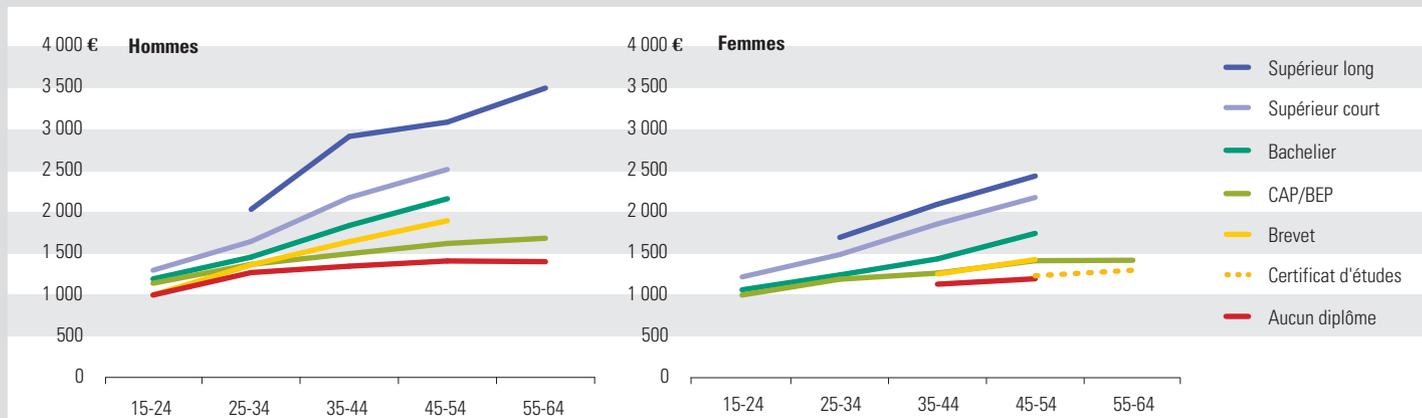


Lecture : en 2006, 81 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 76 % des femmes, 75 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 51 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 18 % et 32 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1997 et 2004) et actifs (occupent ou recherchent un emploi).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2006)

02 Salaires mensuels déclarés en 2006, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2006 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 100 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 400 €. Les salaires sont formulés en euros de 2006.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2006 de l'INSEE (quatre trimestres)

Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons. Nettement majoritaires parmi les bacheliers généraux et en université, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles de formation.

Proches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales (*indicateurs 16 et 20*). Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Parmi les adultes de 20 à 24 ans, les femmes sont ainsi plus souvent diplômés que les hommes (diplôme de l'enseignement supérieur, baccalauréat, CAP ou BEP). Elles sont 85 % dans ce cas en 2007, contre 80 % des hommes (*tableau 01*), ce qui veut dire qu'elles ont atteint l'un des objectifs européens de Lisbonne (*indicateur 15*), concernant la généralisation de l'enseignement secondaire.

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires en France parmi les bacheliers : 53 % à la session 2007, et 58 % parmi les bacheliers généraux. Même si les contrastes tendent à s'atténuer légèrement ces dernières années, la présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*).

Dans la voie générale, les filles sont massivement représentées en lettres (près de 81 % des lauréats de la session 2007, soit 3 points de moins que le maximum enregistré en 2002), très majoritaires en série économique et sociale (64 %), mais toujours minoritaires en série S, malgré les progrès récents (47 % à la session 2007, soit 5 points de plus qu'au début des

années 90). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (59 % des bacheliers STG, en baisse de 7 points depuis 2000, et 95 % en SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (91 % en STI). Dans ces conditions, la part des filles dans l'ensemble des filières scientifiques (S, STI, STL), qu'il est prévu de porter à 45 % dans le cadre de la LOLF, progresse pour dépasser 40 % en 2007. Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (43 %).

Les formations professionnelles menant au CAP et BEP font ressortir les mêmes oppositions. Globalement moins nombreuses que les garçons, les filles sont toujours surreprésentées dans les spécialités tertiaires (71 %) mais largement absentes dans le domaine de la production (13,5 %), malgré les quelques progrès enregistrés ces dernières années (*tableau 03*).

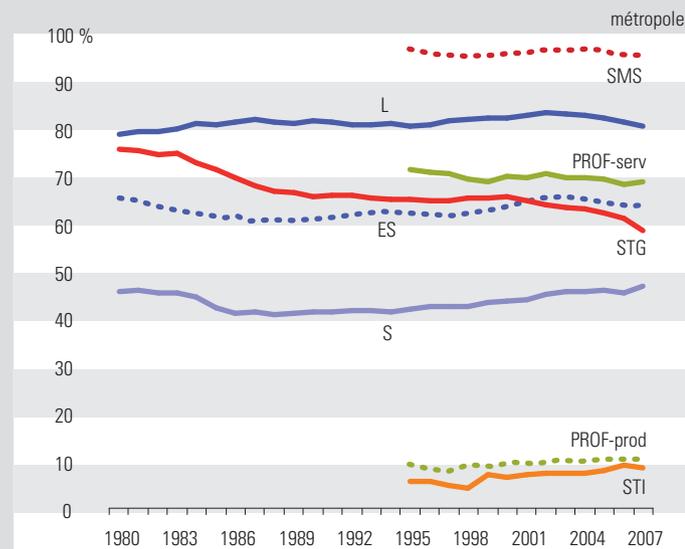
01 Répartition des hommes et femmes de 20 à 24 ans selon leur diplôme ou classe les plus élevés

métropole

Diplômes ou classes les plus élevés	CITE (1)	NF (2)	Hommes				Femmes			
			1996	2000	2005	2007	1996	2000	2005	2007
Diplômes d'ens. sup., baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	61	60	67	72	71
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	19	19	16	14	14
Total diplômés			75	80	81	80	79	83	86	85
Classe terminale de second cycle	2	IV-V	15	12	10	10	11	9	7	7
<i>Secondes ou premières (G & T)</i>	2	V	2	1	2	2	1	1	1	2
<i>1^{er} cycle, 1^{re} année CAP/BEP (« sans qualification »)</i>	0-2	Vbis-VI	8	7	7	8	9	7	6	6
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle			10	8	9	10	10	8	7	8
Total sans diplôme (ens. sup., bac, BEP ou CAP)			25	20	19	20	21	17	14	15
Ensemble			100							

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE

02 Proportion de bachelières par série de 1980 à 2007



Source : MEN-DEPP

03 Filles et garçons en année terminale de CAP ou BEP selon la spécialité de formation

métropole + DOM

Groupe de spécialités	2000		2007	
	Effectif	% Filles	Effectif	% Filles
Transformations	11 174	24,1	13 328	28,8
Génie civil, construction, bois	18 244	6,2	21 578	9,0
Matériaux souples	9 142	95,3	7 074	93,7
Mécanique, électricité, électronique	73 165	2,1	62 292	2,5
Production	113 061	12,6	105 378	13,5
Commerce, vente	24 275	65,6	33 065	57,9
Comptabilité, gestion	35 144	58,4	23 959	55,5
Secrétariat, bureautique	29 615	95,6	23 158	94,2
Sanitaire et social	18 764	96,2	22 999	94,0
Hôtellerie, tourisme	13 784	51,3	13 849	52,4
Coiffure, esthétique, serv. aux personnes	8 115	96,5	11 961	96,5
Services aux collectivités	6 136	78,4	5 246	70,4
Services	144 246	73,3	144 393	70,8
Ensemble des formations	257 307	46,7	249 771	46,6

Source : MEN-DEPP

À la suite du sommet de Lisbonne de 2000, l'Union européenne a défini des objectifs chiffrés à atteindre en matière d'éducation et de formation professionnelle, dans la perspective d'une société et d'une économie dynamiques, fondées sur les connaissances.

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant au développement des connaissances. Dans cette voie, veille statistique et évaluation partagée permettent d'identifier les politiques efficaces et de progresser. En 2003, cinq objectifs ont été définis sur des questions prioritaires d'éducation et de formation professionnelle : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement à tous âges de la transmission des connaissances, amélioration des compétences de base en lecture et augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire, sur l'ensemble de l'Union européenne. C'est le cas, en 2007, de 78 % des jeunes autour de 22 ans (82 % en France). Les progrès attendus sont donc de 7 points en cinq ans, après 1 point de mieux depuis 2000. Les capacités scientifiques sont cruciales. La cible d'une augmentation de 15 % des flux de diplômés de l'enseignement supérieur de sciences et technologie en dix ans a été atteinte en 2003.

Symétriquement, il s'agit de réduire la fréquence de l'échec scolaire. Une baisse de 20 % de la proportion des lecteurs les plus faibles est espérée en 2010, soit 15,5 % de jeunes de 15 ans aux niveaux les plus bas de performance des tests internationaux. Les proportions de mauvais lecteurs sont plus fortes en 2006

qu'en 2000 en Espagne, Italie, Autriche et France, et, au contraire, moindres en Pologne. Par ailleurs, moins de 10 % des jeunes devraient être sortants précoces (voir méthodologie) en 2010, pour 15 % en 2007 (13 % en France), et environ 18 % en 2000.

Le poids relatif selon les pays des sortants précoces reflète, pour une bonne part, des différences de « niveau d'études » assez anciennes. Dans les pays comptant moins de 10 % de jeunes sortants précoces, leurs parents, nés autour de 1950, avaient déjà massivement terminé avec succès un second cycle de l'enseignement secondaire (graphique 01). Ces pays ont depuis longtemps ouvert au plus grand nombre leur enseignement secondaire, dont la généralisation a souvent été plus tardive dans les pays latins de la communauté.

Élever la proportion d'adultes continuant d'apprendre, via des enseignements, des séminaires, des formations professionnelles ou des cours sans finalité spécifique, est crucial pour développer les connaissances. L'objectif communautaire est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion des 25 à 64 ans qui ont suivi des cours ou des formations au cours du dernier mois, pour 9,7 % en 2007 en moyenne. Cette proportion est nettement plus faible en France (7,4 %) que dans les pays scandinaves ou au Royaume-Uni (graphique 03).

Les cinq objectifs chiffrés ont été définis par le conseil des 5 et 6 mai 2003.

La référence sur les sorties précoces est la proportion de jeunes, âgés de 18 à 24 ans, ne poursuivant plus d'études et de niveau d'étude CITE 2 ou moins. La référence sur la généralisation de l'enseignement secondaire est la proportion, parmi l'ensemble des 20-24 ans, des jeunes de niveau CITE 3 et plus (voir indicateur 09). Le seuil de compétence en lecture est la proportion de jeunes capables de mettre en relation un texte simple avec le quotidien.

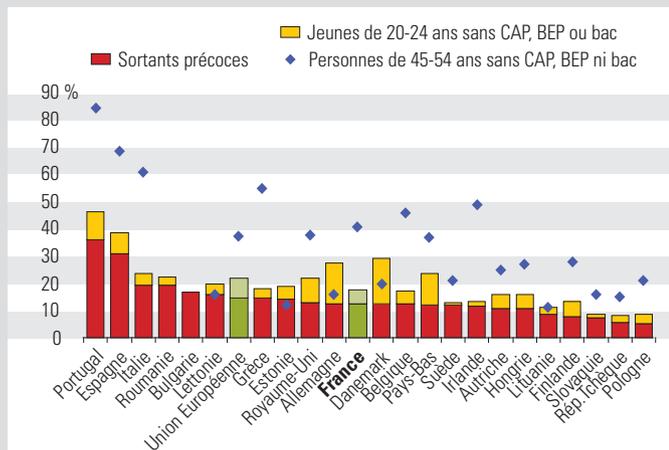
Les graphiques 01 et 03 sont basés sur les enquêtes communautaires sur les forces de travail (telles que l'enquête Emploi française), exploitées par Eurostat. Le graphique 02 repose sur les résultats de l'enquête du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA), exploitée par l'OCDE.

Dans le graphique 01, le total des histogrammes représente le complément à 100 du critère de réussite du secondaire, soit la proportion de jeunes de 20-24 ans n'ayant pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle. L'âge élevé d'obtention des diplômes de second cycle (CITE 3) explique, en Allemagne, aux Pays-Bas comme au Danemark, l'écart important entre cet indicateur et le pourcentage de sortants précoces.

Le graphique 03 inclut un large éventail de cours, séminaires, enseignements et formations. Tous tendent à la transmission de connaissances ou de savoir-faire et mettent en relation d'une part des formateurs, d'autre part des élèves ou stagiaires. Ils peuvent avoir lieu dans les établissements habituels d'enseignement ou en dehors (entreprises, associations, mairies, etc.), conduire ou non à un diplôme ou titre reconnu, être suivis ou non dans le but d'améliorer ses compétences professionnelles.

Source : Eurostat, OCDE

01 Sortants précoces et populations sans diplôme du second cycle du secondaire (2007)



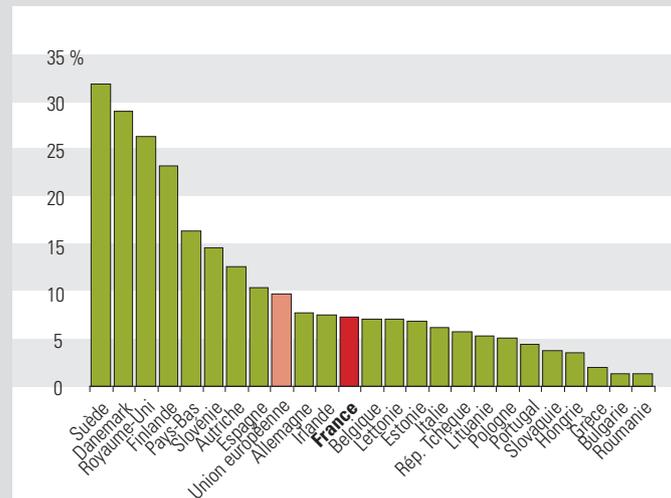
Lecture : en France, 13 % des jeunes de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ni de formation n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat et sont sortants précoces, en 2007.

Poursuivant ou non des études, 18 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans, n'ont, de même, ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat (c'est le complément à 100 du critère de réussite d'un second cycle du secondaire, de 82 %). Dans les générations de leurs parents (nées de 1947 à 1956), 4 personnes sur 10 sont dans ce cas.

NB : tous les états-membres n'ont pu être représentés sur ce graphique.

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail

03 Adultes ayant poursuivi un enseignement ou une formation au cours du mois précédant l'enquête (2007)



Lecture : en France, 7,4 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont, en 2007, suivi des cours ou une formation au cours du dernier mois, tous niveaux d'études confondus (moyenne annuelle).

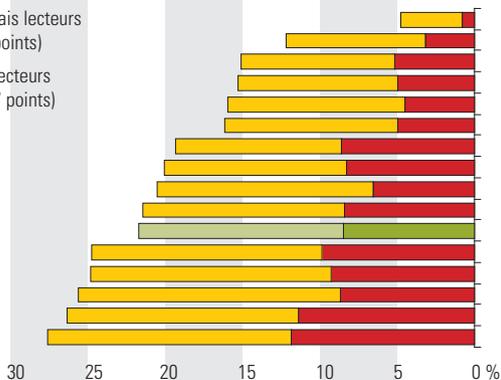
NB : tous les états-membres n'ont pu être représentés sur ce graphique (données 2006 au Royaume-Uni et en Suède).

Source : calculs Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail

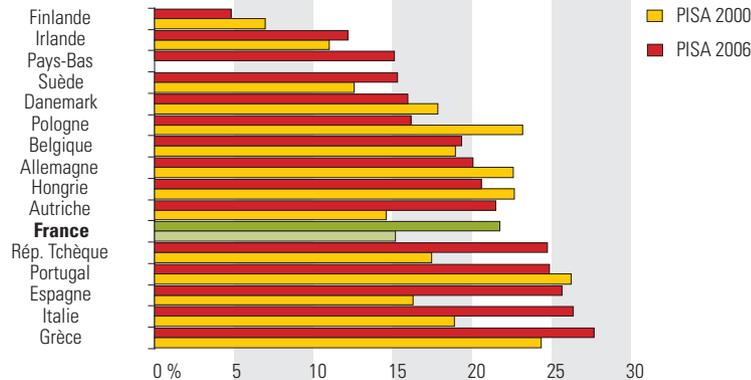
02 Proportions de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture (PISA)

a) situation en 2006

- Très mauvais lecteurs (- de 335 points)
- Mauvais lecteurs (335 à 407 points)



b) comparaison 2000-2006



Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2006, les jeunes de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs (moins de 335 points) et pour 13,3 % de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 21,8 % (moins de 407 points), contre 15,2 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

En 2008, on a estimé la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. Selon les niveaux scolaires et les disciplines, cette proportion varie de 80 % à 90 %.

En 2008, pour la deuxième année consécutive, a été mesurée en fin d'école et en fin de collège l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 88 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques (*graphique 01*). En fin de troisième, 81,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (les proportions étant respectivement de 91 % et 85,2 %). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (76,4 % des garçons contre 86 % des filles). En mathématiques, il n'y pas de différence significative entre les garçons et les filles, à l'école

(90,8 % des garçons contre 90,9 % des filles) comme au collège (90,7 % des garçons contre 89,1 % des filles).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 14 % des effectifs de l'échantillon (*voir méthodologie*). En troisième, ce sont 33 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il renvoie à des études qui montrent son inefficacité [1].

Ces indicateurs sont également calculés pour les élèves de l'éducation prioritaire. L'indicateur 05 fournit les résultats des écoles et des collèges du réseau de « réussite scolaire » ainsi que ceux du réseau « ambition réussite ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2007 et ceux de 2008.

[1] Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats, *Dossier n° 166*, MEN-MESR-DEPP.

En mars 2008, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JAPD reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue en fin de troisième (indicateur 08).

Source : MEN-DEPP
Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en métropole et dans les DOM en mars 2008

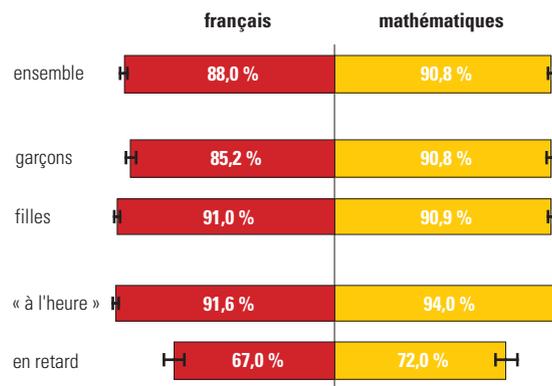
01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2008)

En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :

- **Lecture** de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites
- **Maîtrise des outils de la langue** de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale

En mathématiques, environ 91 % des élèves de fin de CM2 sont capables :

- **Exploitation de données numériques** de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction
- **Connaissance des nombres et calcul** de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire), de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples
- **Espace et géométrie** de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle
- **Grandeurs et mesure** de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs)



Lecture : 90,8 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,3$ %

Source : MEN-DEPP

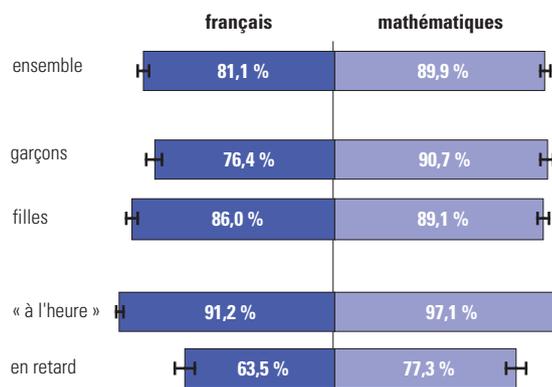
02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2008)

En français, environ 81 % des élèves de fin de troisième sont capables :

- **Compréhension des textes** de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples
- **Maîtrise des outils de la langue** d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant

En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de troisième sont capables :

- **Organisation et gestion de données, fonctions** d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages
- **Nombres et calculs** de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète
- **Grandeurs et mesure** d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité
- **Géométrie** d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle



Lecture : 81,1 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %

Source : MEN-DEPP

En 2007, plus d'un quart de la dépense intérieure d'éducation, soit 35,9 milliards d'euros, a été consacré à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 79 % en prix constants, pour s'établir à 5 350 euros en 2007.

En 2007, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et maternel, adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 35,9 milliards d'euros.

Environ 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 76 % de la dépense totale, dont un peu plus de 25 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître légèrement jusqu'à 28,5 % en 2007. Alors que la dépense intérieure d'éducation augmentait globalement de 85 % en 27 ans, à prix constants, la hausse pour le premier degré est de 82 %.

De 1980 à 2007, la dépense moyenne pour un élève du 1^{er} degré est passée, à prix constants, de 2 780 euros à 5 350 euros, soit une augmentation de 79 %, ou en moyenne de 2,2 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), dans un contexte, sur longue période, de baisse des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2005 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis ou la Suède. Parmi les pays européens comparables, seule l'Allemagne présente des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 270 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire (d'environ 9 % en 2007).

De 1990 à 2007, le coût d'une scolarité primaire, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire et en élémentaire, s'est accru de 47 %.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
DIE pour le premier degré *					
aux prix courants (en milliards d'€)	8,3	18,3	28,6	34,8	35,9
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	19,7	24,3	33,1	35,7	35,9
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	28,5	28,5
Dépense moyenne par élève *					
aux prix de 2007 (en €)	2 780	3 550	4 990	5 320	5 350
Structure du financement initial (en %) **					
État				53,2	52,9
<i>dont MEN</i>				52,5	52,3
Collectivités territoriales				40,1	40,4
Autres administrations publiques et CAF				1,7	1,7
Entreprises				0,0	0,0
Ménages				5,0	5,0

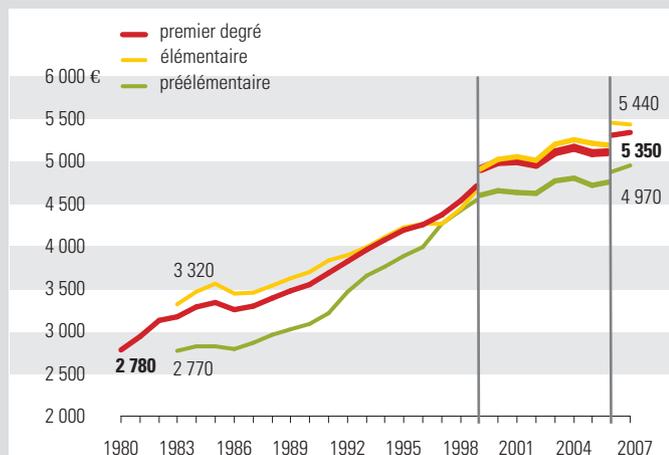
(*) La réévaluation de la DIE (voir *méthodologie indicateur 01*) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2007.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2007 (1980-2007)



Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

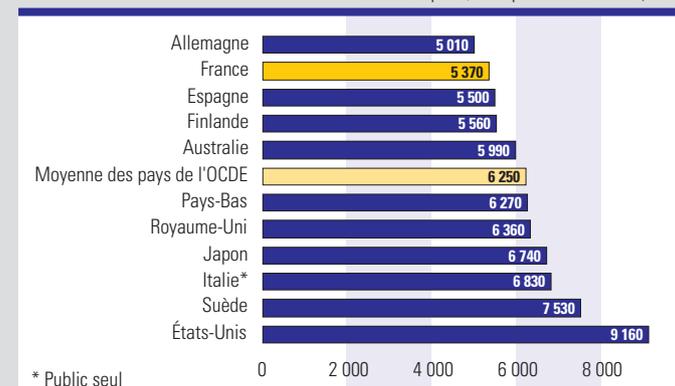
03 Dépense pour une scolarité primaire (aux prix de 2007) compte tenu de la durée moyenne et des coûts moyens des scolarités en 1990 et 2007

	1990		2007	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	10 200	34,2	15 910	36,4
Élémentaire	19 600	65,8	27 760	63,6
Total	29 800	100,0	43 670	100,0

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2005)



Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Mais il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue totale (sauf en Guyane), ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*) sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 20,9 % à la rentrée 2007.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980

et 64 000 en 1990 à 55 300 à la rentrée 2007, du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (4 300 en 2007 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend dès lors à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

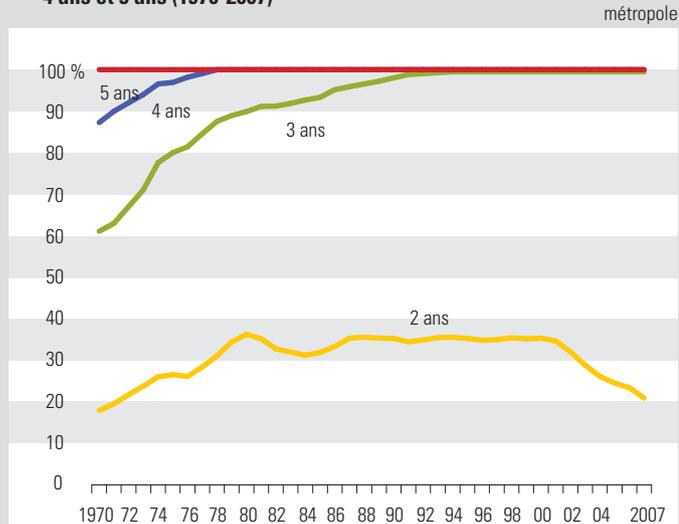
Le maintien voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui ne se poursuit pas au-delà de la rentrée 2003. Après un maximum de 5,37, le ratio est revenu à 5,33 en 2006, puis à 5,34 en 2007 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse, du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre est proche de 27 en Corée et de 20 au Royaume-Uni en 2006 ; égal à 19,3 en France, il est bien plus faible en Belgique, Suède et Italie.

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est estimé à 20,9 % en 2007. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc environ un tiers des enfants nés entre le 1/1/2005 et le 31/8/2005 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2007. En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un tel manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales a toutefois pu être recueilli lors des dernières rentrées scolaires.

Source : MEN-DEPP-DGESCO
Champ : métropole et métropole + DOM, public et public + privé, MEN

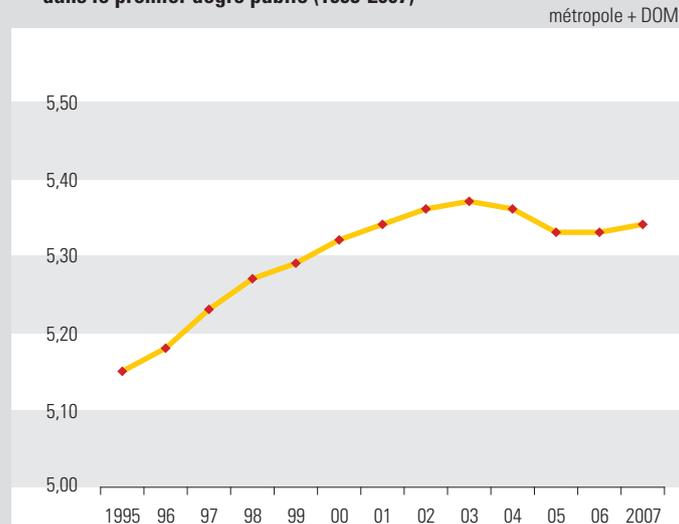
scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

01 Taux de scolarisation des enfants de 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans (1970-2007)



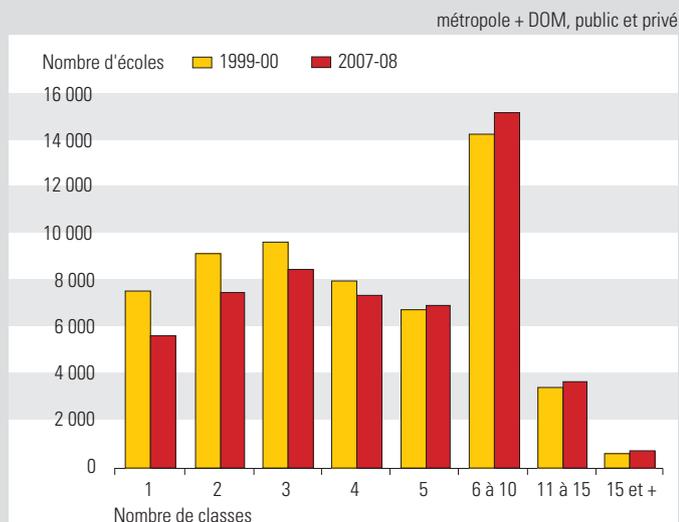
Source : MEN-DEPP

03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2007)



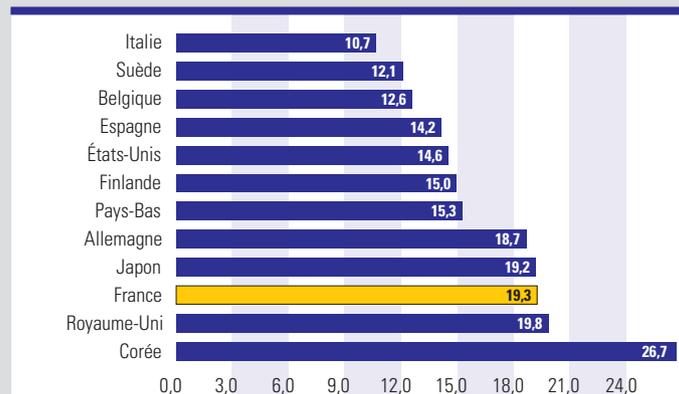
Source : MEN-DGESCO

02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes



Source : MEN-DEPP

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2006)



Source : OCDE, édition 2008 de Regards sur l'éducation

Un peu plus de la moitié des élèves de CM2 maîtrisent avec plus ou moins d'aisance les connaissances et les compétences attendues par le programme. Les autres ont des difficultés à mobiliser leurs connaissances et à analyser les informations. Parmi eux, 15 % sont en difficulté.

L'évaluation en sciences expérimentales en fin d'école réalisée en juin 2007 a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes de 2002.

Elle porte sur les attendus du programme et vise donc à donner non seulement des informations sur ce que savent les élèves (notion et lexique) mais aussi sur les compétences qu'ils ont développées (raisonnement, prélèvement, etc.). Cette évaluation concerne les champs de la physique « La matière », « Le ciel et la Terre », « Le monde construit par l'homme » et ceux des sciences de la vie et de la Terre « Unité et diversité du vivant », « Le corps humain et l'éducation à la santé ».

Les élèves de CM2 ont été répartis en six groupes selon leur niveau de performance.

Près d'un quart des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils ont les acquis attendus du programme en fin d'école. Ces élèves ont une compréhension fine d'énoncés décontextualisés ainsi que des capacités d'anticipation et d'analyse. Ils sont capables d'effectuer des traitements complexes.

À l'opposé, 15 % d'élèves (groupes 0 et 1) ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Parmi ceux-ci, 13 % réussissent les items qui ont un support visuel et peuvent répondre à des questions liées à des observations ou à des pratiques de la vie quotidienne. Les 2 % restant, bien que capables de répondre très ponctuellement à quelques questions,

ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin d'école.

Entre ces deux situations extrêmes, on trouve deux autres groupes. Les élèves du groupe 2 (31 %) répondent aux questions ayant des consignes simples permettant d'effectuer des correspondances terme à terme. Ils commencent à utiliser un lexique spécifique.

Les élèves du groupe 3 (31 %) atteignent un premier niveau de conceptualisation. Ils peuvent exploiter des données organisées et ont acquis des compétences dans le domaine du prélèvement d'indices.

Les performances des élèves sont très différenciées selon leur cursus scolaire antérieur et leur orientation en fin de CM2. Environ un quart des élèves qui n'ont jamais redoublé ou qui sont admis en sixième appartiennent aux groupes 4 et 5, et maîtrisent toutes les compétences attendues en fin d'école. Par contre, 80 % des élèves qui ont été maintenus dans le cycle 1 et 94 % des élèves qui vont redoubler leur CM2, sont dans les groupes 0, 1 ou 2. On peut faire l'hypothèse que les 43 % d'élèves de ces groupes admis en sixième risquent d'avoir des difficultés au collège en sciences expérimentales.

Un échantillon national représentatif au niveau des écoles et des élèves inscrits en CM2 a été tiré dans la base statistique sur les établissements publics ou privés sous contrat de métropole (base de 1999-2000, complétée par celles de 2004-2005, 2005-2006 ou 2006-2007 lorsque l'information est disponible, la base de 2006-2007 étant incomplète pour cause de grève administrative des directeurs d'écoles). 4 127 élèves, 226 classes et 154 écoles ont été concernés par cette évaluation. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre. Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations. Il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 26.

Champ : métropole, public et privé sous contrat

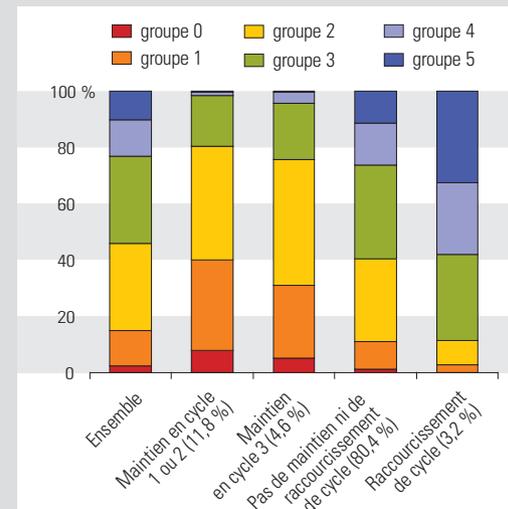
01 Évaluation mai 2007 : répartition des élèves selon l'échelle de performances en sciences expérimentales

% élèves		Échelle de performances de 116 à 370 points	
Groupe 5 10,0 %		Physique : les élèves sont capables d'analyser des documents complexes : variables multiples et diversité des codages. Ces élèves, qui disposent d'un lexique précis, sont capables de mobiliser simultanément des compétences culturelles et scolaires (mathématiques, sciences). Sciences de la vie et de la Terre : ces élèves témoignent de leur capacité à réussir les items relatifs au monde végétal. On note une vision globale des caractéristiques du vivant incluant, par exemple pour les végétaux, des organes particuliers (dissémination). D'une manière générale, les principes de fonctionnement du vivant (physiologie des organismes) sont maîtrisés.	
Groupe 4 13,1 %		Physique : ce groupe d'élèves se caractérise par des compétences langagières leur permettant d'avoir une compréhension fine d'énoncés décontextualisés de toute situation vécue et d'interpréter un schéma ou graphique pour inférer de nouvelles informations. Ils ont des compétences spécifiques de lecture. Par ailleurs, ils sont capables d'analyser des situations expérimentales en mobilisant les connaissances dont ils disposent sur le domaine. Sciences de la vie et de la Terre : ces élèves témoignent de leur capacité à réussir des items relatifs au monde végétal, le plus souvent grâce à des assistances iconographiques qui ne garantissent cependant pas une maîtrise des notions correspondantes. La perception des caractéristiques du vivant reste parcellaire ; le plus souvent seul l'organisme considéré dans sa globalité est vivant. Si le corps humain est bien perçu sur le plan anatomique, les aspects physiologiques ne sont pas toujours maîtrisés.	
Groupe 3 31,0 %		Physique : les élèves ont des acquisitions dans tous les domaines « Matière », « Ciel et Terre », « Monde construit par l'homme ». Il n'y a pas une maîtrise conjointe de la notion et du lexique s'y référant dans les domaines du « Ciel et de la Terre » et du « Monde construit par l'homme ». Les notions sont de manière générale mieux maîtrisées que le lexique. Un premier niveau de conceptualisation est atteint : les élèves sont capables de mettre en relation de manière cohérente différentes connaissances. Dans les domaines du « Ciel et de la Terre » et de la « Matière », l'ensemble des connaissances des programmes sont maîtrisées. Sciences de la vie et de la Terre : ces élèves savent exploiter des données organisées (tableaux ou graphes) même sans indicateurs structurants de leur lecture. Les prélèvements sont efficaces, qu'ils soient simples ou complexes et autorisent une analyse performante assurant la réussite aux items.	
Groupe 2 30,9 %		Physique : ces élèves répondent aux questions mettant en jeu des consignes simples et qui se réfèrent à un contexte, à des supports présentant un faible niveau d'abstraction (sapin de Noël, situation d'équilibre proche de la balance, interrupteur, page web...). Ils savent associer les noms de trois saisons avec leurs périodes respectives de l'année. Ils ont des connaissances ponctuelles, ancrées dans le réel, sur la formation des ombres. Des premières connaissances académiques se manifestent à travers l'utilisation d'un lexique particulier (par exemple, solstice). Il n'y a pas maîtrise conjointe de la notion et du lexique correspondant. Sciences de la vie et de la Terre : tout ce qui relève essentiellement du lexique (liaison entre mot et définition) semble maîtrisé. Quelques notions sont connues quand elles se rapportent majoritairement au monde animal. Les rares réussites à propos du monde végétal s'appuient plus sur un vocabulaire courant que sur un lexique scientifique.	
Groupe 1 12,6 %		Physique : les élèves réussissent les items qui proposent un support visuel, celui-ci relevant d'une iconographie très répandue et connue d'eux. Ils sont capables de répondre ponctuellement à des items portant sur des éléments liés à la vie quotidienne (thermomètre, boussole, balance, évaporation, durée du jour). Sciences de la vie et de la Terre : ces élèves réussissent les items qui proposent un support visuel, celui-ci relevant d'une iconographie familière. Ils utilisent un vocabulaire courant ou se réfèrent à des notions simples.	
Groupe 0 2,4 %		Bien que capables de répondre très ponctuellement à quelques questions, ces élèves ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin d'école primaire.	

Lecture : la barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 2 représentent 30,9 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 3, 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 2 a un score de 212, le score du plus fort est 237.

Source : MEN-DEPP

02 Répartition des élèves par groupe de niveau selon le cursus à l'école élémentaire, en 2007



Lecture : 4,6 % des élèves ont été maintenus en cycle 3. Parmi eux 44,5 % appartiennent au groupe 2.

Source : MEN-DEPP

Les élèves français de CM1 occupent un rang médian dans l'enquête internationale PIRLS de 2006. Néanmoins la France se situe en deçà de la moyenne si l'on restreint la comparaison aux seuls pays européens. Par rapport à la précédente étude de 2001, les performances des élèves français sont stables.

L'enquête PIRLS, conçue pour évaluer la « compétence en lecture », concerne les élèves de quatrième année d'école obligatoire indépendamment de leur parcours scolaire. Au moment de la passation, les élèves français de CM1 sont âgés de 10 ans.

Sur l'ensemble de l'évaluation, la France se situe au-dessus de la moyenne, fixée à 500, des 45 pays ayant participé à l'enquête : les élèves français obtiennent un score moyen de 522 (*graphique 1*). Les filles obtiennent des résultats supérieurs à ceux des garçons : tout comme en 2001 l'écart est de 11 points.

Comparés aux résultats moyens de différents groupements de pays dont la France est proche d'un point de vue géographique ou économique, les résultats français se retrouvent alors en deçà de ces nouvelles moyennes, qu'il s'agisse des 21 pays de l'Union européenne (536) ou des 18 pays membres de l'OCDE (535) qui ont participé à l'étude (*tableau 2*).

En 2001, le score global de la France était de 525, il est de 522 en 2006. Cette différence minime n'est pas significative. Entre les deux périodes, on note une baisse des résultats de 8 points dans le public hors ZEP. En revanche les élèves des écoles privées réussissent mieux en 2006 (+ 11 points). Au niveau de l'éducation prioritaire les résultats restent stables (*tableau 3*).

Si l'on ordonne tous les élèves des pays européens ayant participé à PIRLS en fonction de leur score et que l'on découpe cet ensemble en quatre groupes

de même taille, on note que les élèves français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible (32 % contre 25 % au niveau européen) et à l'inverse sous-représentés dans le groupe de plus haut niveau (17 % contre 25 % ; *graphique 04*).

Cette évaluation recourt à deux formats de questions : questions à choix multiples (QCM) et productions écrites. Les élèves français réussissent significativement mieux lorsqu'il s'agit de répondre à des QCM (68 %) que lorsqu'il s'agit de rédiger des écrits (52 %). Pour les questions dont les réponses doivent être rédigées, plus la réponse attendue doit être élaborée, plus le score des élèves français diminue. Ce phénomène s'observe pour l'ensemble des pays, il est néanmoins plus marqué en France.

Le taux d'absence de réponse des élèves français est de 2 % pour les QCM, 10 % pour les productions écrites et même 16 % lorsque l'exigence de longueur de la réponse attendue est la plus forte ; c'est le taux le plus élevé parmi les pays européens.

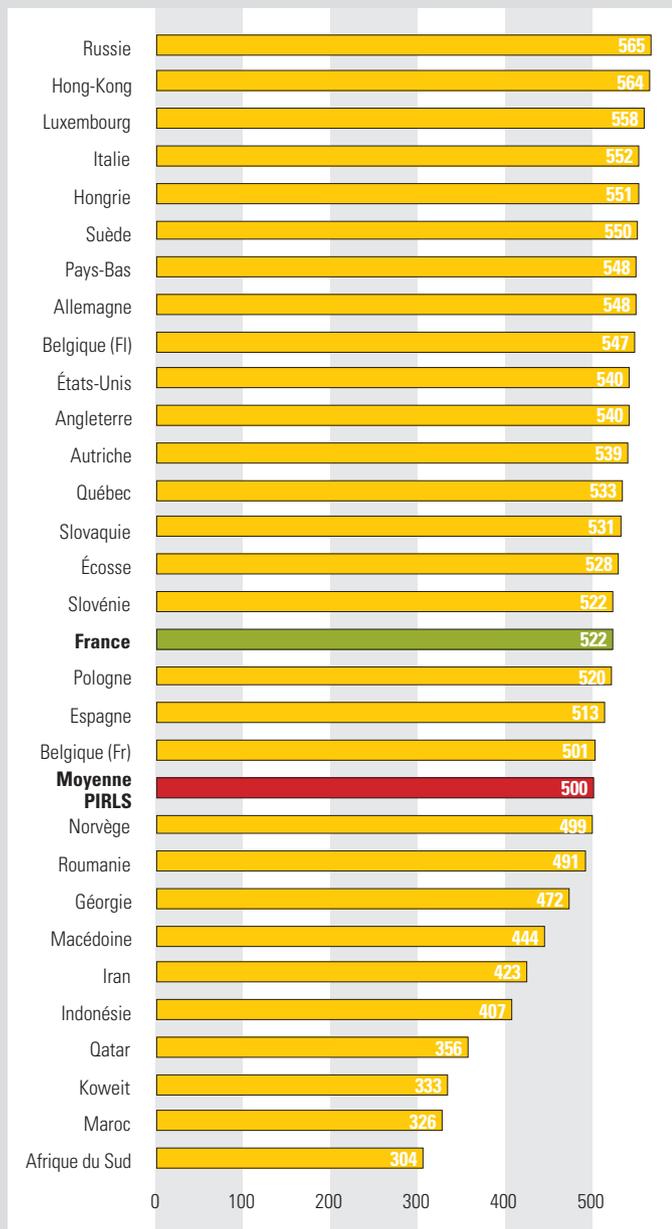
Tout comme en 2001, on constate que les élèves français interrogés sur leur perception de leurs capacités en lecture, se sous-évaluent par rapport à leurs camarades des autres pays : la France se classe seulement en 42^e position sur 45 pays, ce qui est loin du rang obtenu en ce qui concerne les performances.

L'échantillon national se compose de 4 404 élèves issus de 169 écoles primaires. Il tient compte de la taille des écoles et du secteur. Au niveau international, l'échantillon porte sur 215 137 élèves dans 7 629 écoles. L'enquête PIRLS (Progress in International Literacy study) est pilotée par l'IEA, une association de chercheurs basée à Hambourg. 45 pays et provinces ont participé à cette évaluation : Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (Flamand), Belgique (Français), Bulgarie, Canada provinces d'Alberta ; de Colombie-Britannique ; de Nouvelle Écosse ; de l'Ontario ; de Québec, Taiwan, Danemark, Écosse, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hong-Kong, Hongrie, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Moldavie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République Slovaque, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suède, Trinité et Tobago. Pour assurer la comparabilité dans le temps, l'évaluation de 2006 a réutilisé des textes et questions de PIRLS 2001. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. La moyenne internationale, qui correspond à la performance moyenne des élèves, est fixée par construction à 500 et l'écart-type à 100. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Source : IEA-PIRLS/MEN-DEPP
Champ : France hors Réunion et TOM, public et privé sous contrat

PIRLS 2006 : les compétences en lecture des élèves de CM1

01 Performances des élèves dans divers pays participant à l'enquête PIRLS 2006



Source : IEA-PIRLS, MEN-DEPP

02 Regroupements des pays proches de la France

Regroupement	Score moyen global
Union européenne 2007 (21 pays sur 27)	536
Pays de l'OCDE (18 pays sur 30)	535
France	522

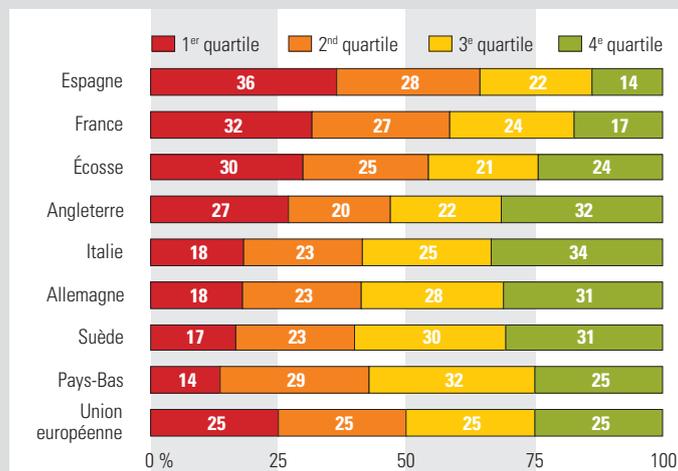
Source : IEA-PIRLS, MEN-DEPP

03 Scores moyens globaux selon le type d'école

Type d'école	2001	2006
Public hors ZEP	533	525
Privé	527	536
Public ZEP	477	478
Ensemble	525	522

Source : IEA-PIRLS, MEN-DEPP

04 Répartition des élèves selon les quartiles de réussite observés dans l'Union européenne



Source : IEA-PIRLS, MEN-DEPP

En 2007, le pays a consacré 53,0 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 63 % en prix constants pour s'établir à 8 870 euros en 2007.

En 2007, le pays a consacré 53,0 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 42,3 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1996 à 2001, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 74 % entre 1980 et 2007 soit de 2,1 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 63 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*cf. indicateur 03*), d'autre part des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS des collèges et lycées publics aux régions et départements ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financeront ces nouvelles compétences par le biais de la fiscalité (attribution d'une part de la TIPP* et

de la TSCA*). En 2007 les collectivités territoriales assurent ainsi 18,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 69,7 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hors les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 8 930 équivalents-dollars en 2005, contre 7 800 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2007, un collégien coûte 7 930 euros, un lycéen 10 240 euros en enseignement général ou technologique, 10 740 euros en enseignement professionnel.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 104 570 euros en 2007, contre 73 890 euros en 1990 (aux prix 2007), soit une augmentation de 42 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 116 790 euros, soit une augmentation de 36 % depuis 1990.

*TIPP : taxe de consommation intérieure des produits pétroliers ;

TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : cantines et internats, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, celui-ci a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM
 - nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels
 - réévaluation des dépenses des ménages.
- À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État.*

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris apprentissage niveau secondaire*)

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'€)	12,8	30,7	46,8	52,7	53,0
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	30,5	40,9	54,2	54,0	53,0
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	43,3	42,3
Dépense moyenne par élève*	5 560	6 810	8 780	8 950	8 870
aux prix de 2007 (en €)					
Structure du financement initial (en %) **					
État				72,3	69,7
<i>dont MEN</i>				67,2	64,6
Collectivités territoriales				15,6	18,1
Autres administrations publiques et CAF				2,0	2,0
Entreprises				1,8	1,9
Ménages				8,3	8,2

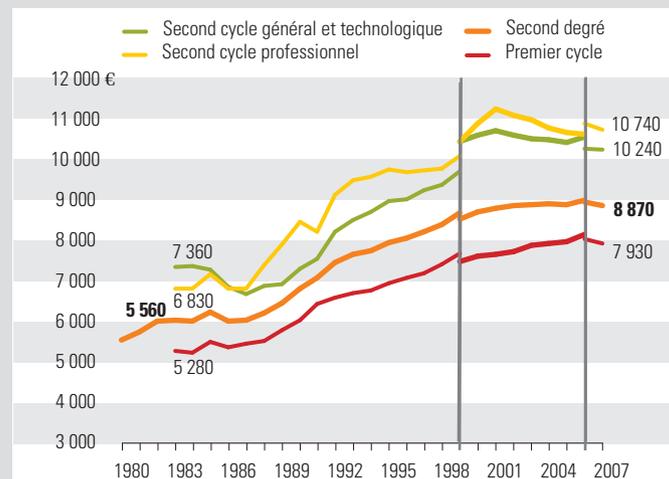
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2007.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2007 (1980-2007)



Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

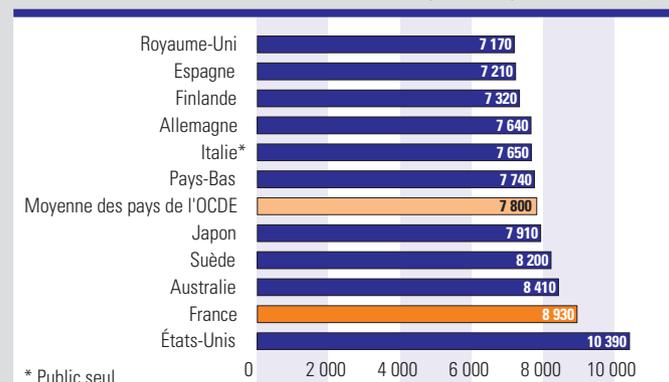
03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2007, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2007)	
		1990	2007
BEP 2 ans	14 ans	68 880	95 310
Baccalauréat général et technologique	15 ans	73 890	104 570
Baccalauréat professionnel	16 ans	85 810	116 790

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2005)



* Public seul

Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu un peu plus de 300 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille de générations. La moitié des élèves inscrits en classes terminales préparent un baccalauréat général.

De 1994 à 2006, le second degré dans son ensemble a perdu un peu plus de 300 000 jeunes, soit une baisse de 5 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient important depuis la rentrée 2004, pour des raisons essentiellement démographiques qui touchent d'abord les collègues (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et 70 % d'entre eux atteignent ces dernières années, sans grand changement, le niveau du baccalauréat (indicateur 24).

À l'issue du collège, l'orientation des élèves n'a pratiquement pas changé depuis 1996. Environ 750 000 élèves terminent chaque année une troisième : six sur dix continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et quatre sur dix en second cycle professionnel. La plupart de ceux qui poursuivent leurs études en second cycle général ou technologique le font dans un lycée public. Parmi ceux qui continuent en second cycle professionnel, à peine plus de la moitié s'inscrivent dans

un lycée professionnel public, les autres suivant une formation sous statut scolaire en lycée professionnel privé ou agricole, ou bien sous statut d'apprenti (*tableau 02*).

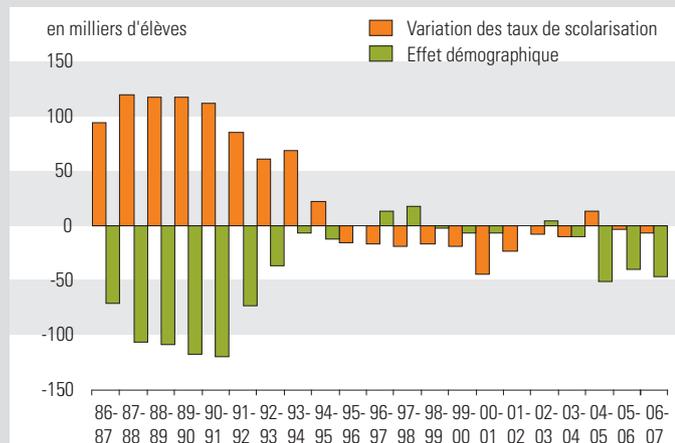
L'orientation en fin de CAP-BEP a davantage évolué. Depuis 1996, environ la moitié des quelque 320 000 jeunes qui finissent leur année terminale de CAP ou de BEP poursuivent leurs études : mais ils le font de plus en plus souvent vers un baccalauréat ou un brevet professionnels, plutôt qu'en première d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique (*tableau 03*).

Les élèves arrivant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent pour la moitié d'entre eux un baccalauréat général, 28 % un baccalauréat technologique et 20 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1996, la part des terminales générales, en particulier littéraire, tend à diminuer au profit des filières professionnelles qui accueillent un nombre croissant d'élèves dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, notamment dans les spécialités du secteur de la production (*tableau 04*).

Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et comptabilisent les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2006-07.

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole, ensemble des formations initiales

01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 54 000 élèves entre la rentrée 2006 et la rentrée 2007. La variation des taux de scolarisation a entraîné une baisse de 7 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 47 000 élèves.

Source : MEN-DEPP (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

02 Évolution des orientations en fin de 3^e générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

	96-97	01-02	03-04	05-06	06-07
Finissent leur classe de 3 ^e (en milliers)	747	744	751	755	751
Probabilité d'atteindre une 3 ^e lorsqu'on a suivi une 6 ^e	96	98	99	100	100
Orientation vers un 2nd cycle professionnel	40,6	40,4	40,0	40,7	40,5
dont un CAP-BEP en lycée professionnel public	24	23	23	23	23
dont un CAP-BEP en lycée professionnel privé	6	6	6	6	6
dont un CAP-BEP en lycée agricole	3	3	3	4	4
dont un CAP-BEP en centre de formation d'apprentis	7	8	8	8	8
Orientation vers un 2nd cycle général ou techn.	58,2	58,5	58,8	58,4	58,4
Orientation en 2 ^{nde} en lycée public	45	46	46	46	46
Orientation en 2 ^{nde} en lycée privé	12	11	12	12	12
Orientation en 2 ^{nde} en lycée agricole	1	1	1	1	1
Quittent l'école au niveau de la 3 ^e	1	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les 751 000 élèves encore inscrits en troisième en juin 2006, 58,4 % ont continué en second cycle général ou technologique à la rentrée 2005-2006, 40,5 % en second cycle professionnel et moins d'1% a quitté l'école.

Source : MEN-DEPP

03 Évolution des orientations en fin de CAP-BEP

	96-97	01-02	03-04	05-06	06-07
Nombre d'élèves qui finissent leur année terminale de CAP ou BEP (en milliers)	314	331	322	324	319
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	35	37	39	42	41
Part de ceux qui poursuivent en 2 nd cycle général ou technologique	14	12	11	9	8
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	51	51	50	49	51

Lecture : parmi les 319 000 élèves encore inscrits en classe terminale de CAP ou BEP en juin 2006, la moitié s'est engagée dans la vie active, l'autre moitié a poursuivi ses études à la rentrée 2006-2007 : 8 % se sont inscrits en première d'adaptation et 41 % en baccalauréat ou brevet professionnel.

Source : MEN-DEPP

04 Évolution des effectifs d'élèves inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

	1996		2001		2006	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Bacs généraux	342 226	56,8	316 563	52,2	317 473	52,0
- S (y compris agricoles)	160 552	47	158 962	50	158 598	50
- L	87 427	26	59 723	19	57 947	18
- ES	94 247	28	97 878	31	100 928	32
Bacs technologiques	173 404	28,8	183 246	30,2	171 376	28,1
- STG	88 127	51	97 485	53	87 091	51
- STI	46 824	27	46 195	25	42 077	25
- SMS	19 829	11	22 100	12	24 768	14
- STL	7 335	4	7 277	4	7 815	5
- Autre techno MEN	4 740	3	3 132	2	2 946	2
- Agricoles	6 549	4	7 057	4	6 679	4
Bacs professionnels	86 875	14,4	106 740	17,6	121 964	20,0
- Production :	37 508	43	51 813	49	61 505	50
<i>dont apprentissage</i>	4 667	5	10 566	10	13 001	11
<i>dont agricole</i>	622	1	7 975	7	12 890	11
- Services :	49 367	57	54 927	51	60 459	50
<i>dont apprentissage</i>	3 522	4	5 898	6	7 418	6
Ensemble	602 505	100,0	606 549	100	610 813	100

Lecture : les pourcentages en gras rapportent les effectifs de la ligne à l'ensemble des effectifs ; les autres % rapportent les effectifs de la ligne aux effectifs du type de bac concerné (général, technologique ou professionnel). Ainsi, à la rentrée 2006, les élèves de terminale professionnelle représentent 20 % des effectifs. Parmi ces derniers, 50 % suivent une spécialité de production, tout statut scolaire confondu, ou encore 11 % une spécialité de production par apprentissage.

Source : MEN-DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2006, le rapport global du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre plus de 15 pour l'Allemagne et les Pays-Bas, les États-Unis ou la Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique, Espagne et Italie. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement, et a connu au cours des deux dernières décennies des évolutions relativement contrastées, moins favorables que dans le premier degré. L'afflux important d'élèves, issus de générations nombreuses, avait ainsi entraîné à la fin des années 1980 un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique : vers 1990, les classes de lycée comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Alors que la situation restait relativement stable en collège lors des années suivantes, les seconds cycles bénéficiaient d'une amélioration sensible de leur situation avec le recul démographique. En second cycle général et technologique,

la taille moyenne des classes est maintenant revenue en deçà de 28 élèves, et de 20 élèves en second cycle professionnel (*graphique 01*).

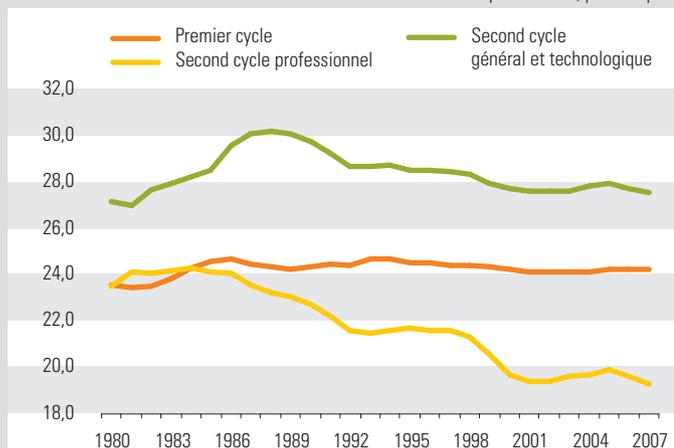
Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où environ un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en division entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (*tableau 02*).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en division ou en groupe. En 2007, il est égal à 21,0 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : 22,8 en collège, 16,0 en lycée professionnel et 22,7 en second cycle général ou technologique. Ces valeurs sont sensiblement inférieures à la taille des divisions, surtout dans les lycées, et en particulier dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (*graphique 03*).

Sources : sont issus du système d'information « scolarité » les effectifs d'élèves dans les divisions et le nombre de divisions. Les autres données présentées résultent de l'exploitation des fichiers extraits des « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants et sont disponibles pour les établissements publics du second degré (situation observée à la rentrée 2007). Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ont été exclus.
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, public et privé, public seul

01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2007)

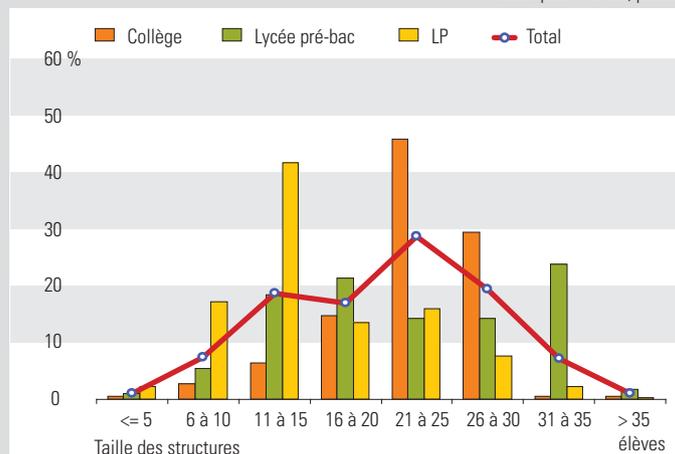
métropole + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2007)

métropole + DOM, public



Lecture : 41,7 % des heures en lycée professionnel sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves.

Source : MEN-DEPP, bases relais – Rentrée 2007

02 Taille des structures par type de formation rentrée 2007

métropole + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	23,9	22,8	3,2	0,4	18,6
SEGPA	13,3	12,6	30,5	0,1	25,7
Lycée professionnel	19,4	16,0	19,0	0,2	47,1
Lycée pré-bac (*)	28,3	22,7	6,4	1,7	49,0
CPGE	35,6	27,8	8,8	33,1	46,4
STS	22,4	18,1	14,1	1,4	45,0
Total	23,8	21,0	8,5	1,1	33,4

(*) second cycle général et technologique

Source : Scolarité et bases relais – Rentrée 2007

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans le second degré (2006)



Source : OCDE, édition 2008 de Regards sur l'éducation

La proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation reste proche de 70 % depuis une décennie : la voie professionnelle concerne maintenant plus de 16 % des jeunes. L'accès au niveau V de formation fluctue depuis 1990 entre 92 et 94 %, dont 9 % par la voie de l'apprentissage.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum lié à une chute brutale des redoublements en classe de première, provoquant un afflux particulier d'élèves en classes de terminales, le taux s'est stabilisé ensuite aux environs de 70 % (70,4 % à la rentrée 2007, sur l'ensemble de la métropole et des DOM).

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour fluctuer ensuite entre 63 et 64 % (63,5 % en 2007). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990, et un peu ralentie depuis : aujourd'hui, plus de 4 % des jeunes accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage, et un peu moins de 3 % en suivant des formations scolaires agricoles.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général est ensuite revenu aux environs de 34 %, jusqu'en 2003. Lors des rentrées suivantes, il progresse légèrement : 34,6 % en 2004, 35,1 % en 2005 et 2006 et 35,5 % en 2007. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 19,9 % en 2005, puis 18,8 % en 2006 et 18,6 % en 2007. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998 mais fortement

ralentie les années suivantes, se poursuit lors des dernières rentrées : elle accueille aujourd'hui plus de 16 % des jeunes contre seulement 5 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. Malgré un léger tassement ces dernières années, leur avance reste importante en 2007, proche de 10 points, de 12 points en terminale générale, et de 1,5 point dans les filières technologiques. Pour les filières professionnelles, l'avantage est cette fois proche de 4 points en faveur des garçons.

Dépassant 90 % à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau V de formation s'était ensuite maintenu aux environs de 92 %. Après une courte reprise en 1997 et 1998, sous l'effet de la réforme des collèges, il varie depuis autour de 93 % (93,1 % à la rentrée 2007).

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant. Pour l'accès au niveau V, sont considérés les élèves inscrits en début d'année en seconde générale et technologique ou en dernière année de CAP ou de BEP. Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnels. Les taux d'accès annuels aux niveaux V et IV de formation rapportent les nombres d'élèves parvenant pour la première fois au niveau correspondant, répartis par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux d'obtention du diplôme, ou proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 29.

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole, métropole + DOM.

01 Taux d'accès au niveau V de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08
Seconde générale et technologique	39,5	56,0	56,3	56,8	56,9	57,2
CAP-BEP	40,9	36,5	36,6	36,1	36,0	35,9*
Ensemble	80,4	92,5	93,1	92,9	92,8	93,1*
MEN	67,0	80,4	80,9	80,5	80,0	80,1
Agriculture	3,4	3,1	3,3	3,9	3,9	4,0
Apprentissage	10,0	9,0	8,9	8,4	8,9	9,0*

02 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

	Métropole		Métropole + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2005-06	2006-07	2007-08
Bac général	22,1	33,4	34,0	35,1	35,1	35,5
Bac technologique	11,9	17,6	21,6	19,9	18,8	18,6
Bac professionnel	0,0	5,0	14,0	15,2	16,3	16,3*
Ensemble	34,0	56,0	69,6	70,2	70,2	70,4*
MEN	33,0	54,0	63,2	63,8	63,2	63,5
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,6	2,5
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	3,9	4,4	4,4*

03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

métropole + DOM, rentrée scolaire 2007

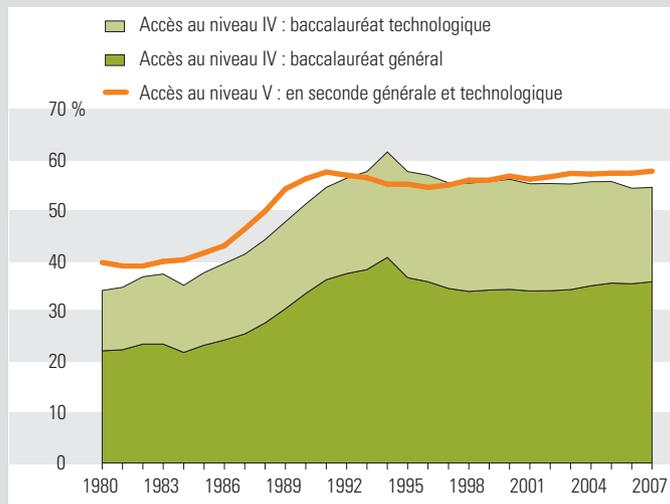
	Filles	Garçons	Ensemble
Général	41,6 %	29,6 %	35,5 %
Technologique	19,3 %	17,9 %	18,6 %
Professionnel*	14,5 %	18,1 %	16,3 %
Ensemble*	75,4 %	65,6 %	70,4 %

* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

04 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation Filière générale et technologique (1980-2007)

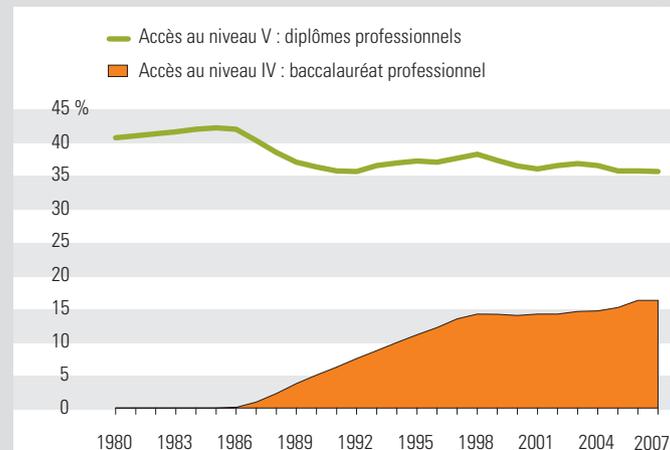
métropole



Source : MEN-DEPP

05 Évolution du taux d'accès aux niveaux V et IV de formation Filière professionnelle (1980-2007)

métropole



* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

85 % des élèves savent extraire et exploiter des données dans tous types de supports. 57 % sont capables en plus d'analyser ces données et de comprendre les protocoles expérimentaux. 27 % des élèves attestent de connaissances pointues ; 10 % connaissent toutes les caractéristiques d'une démarche scientifique.

L'évaluation bilan des compétences en sciences expérimentales conduite en mai 2007 a pour but d'évaluer les acquis des élèves en fin de collège et de contribuer au pilotage de la politique éducative. Les compétences retenues pour évaluer les élèves, communes aux Sciences de la Vie et de la Terre et à la Physique Chimie, sont conformes aux contenus des programmes : « Connaissances », « Mobiliser des connaissances », « Pratiquer une démarche scientifique » et « Exprimer et exploiter des données, des résultats ».

Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances.

27 % des élèves (groupes 4 et 5) attestent de connaissances pointues et de compétences complexes. Ils organisent des informations provenant de différents documents pour les communiquer sous une forme pertinente avec un langage spécifique abondant. Ils identifient également la conséquence vérifiable d'une hypothèse pour mettre en place un protocole en choisissant les dispositifs expérimentaux qui conviennent. Parmi eux, 10 % (groupe 5) se démarquent en faisant preuve d'esprit critique, de vocabulaire bien maîtrisé et de connaissances fines.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) éprouvent des difficultés. Ils sont capables de faire appel à des connaissances simples notamment lorsqu'elles se situent dans le domaine du concret. Ils ne maîtrisent pas encore de concept et ne sont pas capables de se représenter un phénomène abstrait. Parmi eux, 2 % sont en très grande difficulté : ils répondent

à quelques questions ponctuelles mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29 %) ont acquis la lecture documentaire sur tous les types de supports sans toutefois parvenir à en faire une analyse. À partir de situations expérimentales simples, ils concluent sans argumentation en repérant les variables étudiées. Les élèves du groupe 3 (29 %) repèrent le sens de variation d'un graphique ; ils sont capables d'extraire des données en combinant l'ordre des colonnes d'un tableau plus complexe puis de traiter et interpréter ces données. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves peuvent interpréter ou comprendre des informations extraites de sources à caractère scientifique. Les élèves de ce groupe comprennent les montages expérimentaux, identifient les facteurs à faire varier et perçoivent les résultats du protocole.

Les groupes 3, et surtout 4 et 5 sont surreprésentés dans la catégorie d'élèves souhaitant une orientation en seconde générale et technologique. À l'inverse, les groupes 1 et 2 sont surreprésentés dans la catégorie optant pour une seconde professionnelle. Les élèves qui envisagent un redoublement appartiennent surtout aux groupes 2 et 3 (29,1 % et 41,5 %) : ils peuvent juger leur niveau insuffisant pour un passage en lycée, ou avoir comme stratégie d'obtenir une orientation ultérieure conforme à leur souhait.

Un échantillon national représentatif des élèves inscrits en troisième générale et des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine a été constitué. L'échantillon est composé d'une à deux classes entières au sein d'un même établissement. Le tirage a été stratifié selon la taille des collèges et selon le type d'établissement fréquenté. Au total, 9 713 élèves répartis dans 199 collèges ont répondu à l'évaluation.

L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen qui correspond à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Cette évaluation bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA.

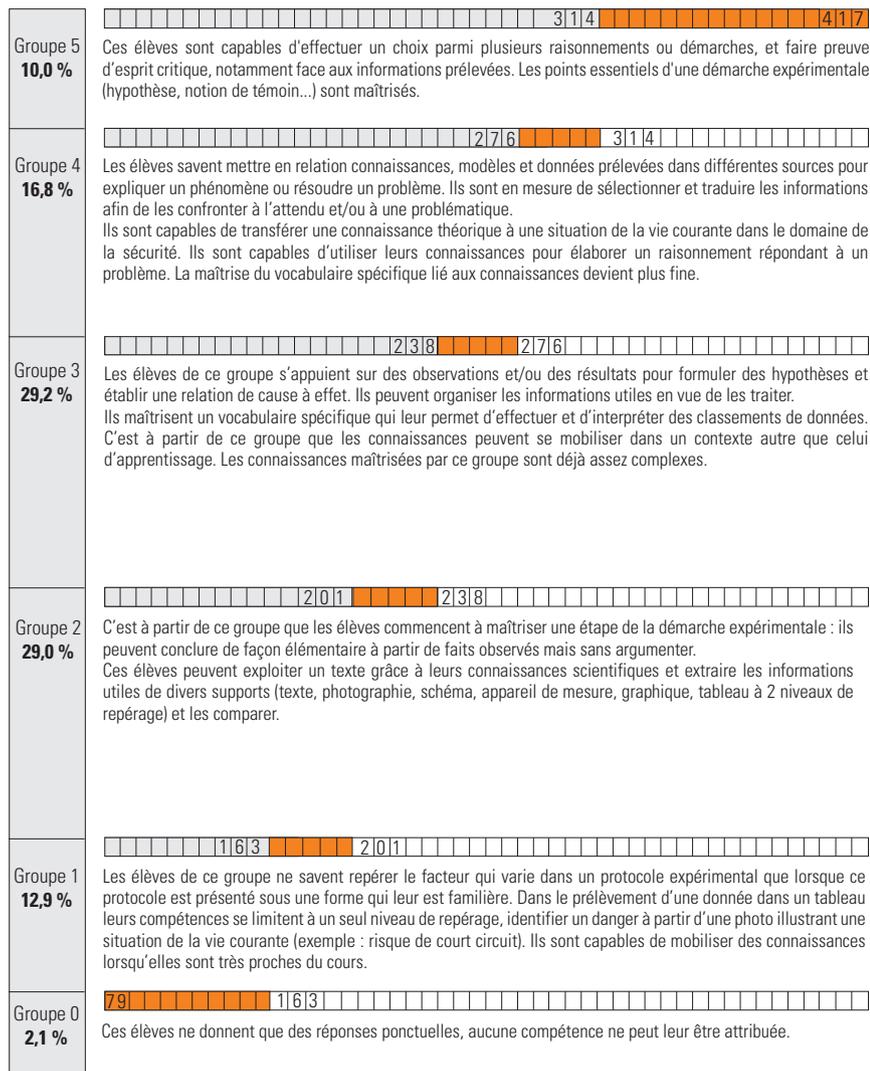
Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est donc pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 19

Source : MEN-DEPP
Champ : métropole, public et privé sous contrat

01 Répartition des élèves selon l'échelle de performances en sciences expérimentales en fin de collège (mai 2007)

Échelle de performances de 79 à 417 points

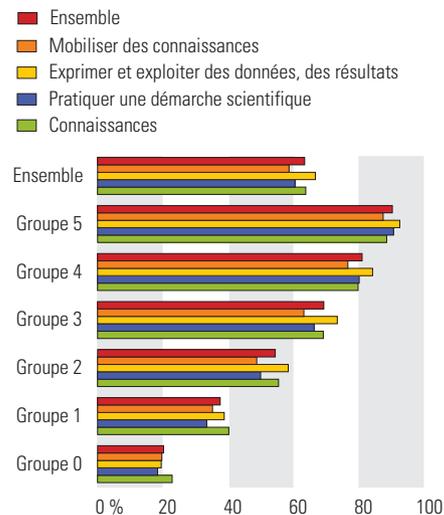
France métropolitaine, public et privé sous contrat



Lecture : les élèves du groupe 2 représentent 29 % des élèves. L'élève le plus faible de ce groupe a un score de 201 points et le score du plus fort est de 238 points. Les élèves de ce groupe sont capables aussi de réaliser les tâches du niveau des groupes 0 et 1.

Source : MEN-DEPP

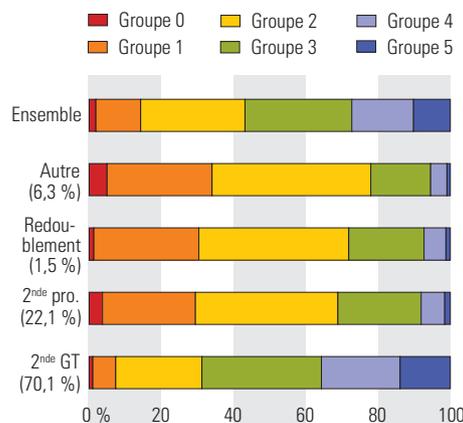
02 Pourcentage de réussite par compétence pour les élèves de chaque groupe



Lecture : le groupe 3 obtient une réussite de 69,3 % à l'ensemble des items et 66,3 % à ceux de la compétence « démarche ».

Source : MEN-DEPP

03 Répartition des élèves par groupe de niveau selon l'orientation souhaitée



Lecture : 21,8 % des élèves souhaitant une orientation en seconde générale et technologique appartiennent au groupe 4, qui rassemble 17,1 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

Dans le domaine de la culture scientifique, qui constituait pour la première fois le domaine majeur de l'évaluation PISA, les élèves français obtiennent en 2006 des résultats qui les situent dans la moyenne de l'OCDE.

L'enquête PISA mesure et compare les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique. PISA permet d'avoir un regard distancié et extérieur sur les compétences des élèves français et de repérer ainsi leurs points forts et leurs points faibles.

En 2006, la culture scientifique était au centre de l'évaluation menée dans 57 pays, dont 30 de l'OCDE. Les connaissances évaluées ne sont pas choisies parce qu'elles font partie du dénominateur commun des programmes scolaires nationaux mais parce que PISA considère que leur maîtrise est essentielle à la culture scientifique. Ainsi, un tiers des questions porte sur des notions qui ne sont pas dans les programmes scolaires français.

Les résultats des élèves français en culture scientifique sont globalement proches de ceux de l'OCDE : 495 pour une moyenne générale fixée à 500 (*graphique 02*). Les élèves français sont un peu plus dispersés le long de l'échelle de culture scientifique : ils sont moins nombreux (78,9 %) que la moyenne des élèves de l'OCDE (80,7 %) à atteindre le niveau 2 qui, selon PISA, correspond à des capacités à mobiliser des compétences et des connaissances pour aborder les problèmes liés aux sciences et à la technologie dans leur vie future. Au sommet de l'échelle, ils sont 8 % à atteindre au moins le niveau 5, ce qui n'est pas significativement différent de l'OCDE (9 %).

Dans la conception de PISA, on attend d'une éducation scientifique qu'elle apporte à la fois des

connaissances *en sciences*, qui font référence à la connaissance du monde naturel tel qu'il se définit à travers les disciplines scientifiques, et des connaissances *à propos* de la science, qui font référence aux différents aspects de la démarche scientifique.

Les élèves français ont des résultats contrastés : le score moyen dans la catégorie des connaissances à propos de la science est supérieur de 20 points à celui de la catégorie des connaissances *en sciences*.

Les élèves français sont performants lorsqu'il s'agit d'une restitution directe de connaissances mais ils ont des difficultés à mobiliser celles-ci dans des situations de la vie quotidienne qui demandent de s'extraire du cadre scolaire. Avec une réussite moyenne de 57,5 % contre 53,3 % pour l'OCDE, ils se montrent plus performants dans *l'utilisation* et *l'exploitation de données scientifiques*.

Si l'on observe une forte disparité des résultats entre les différentes compétences évaluées, cette enquête révèle cependant que les élèves français réussissent mieux dans le domaine des raisonnements scientifiques que dans celui faisant appel à une utilisation des connaissances.

En mars 2006, la France a participé, aux côtés de 56 pays (dont 30 de l'OCDE), à la troisième phase de l'opération PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE et qui a lieu tous les trois ans. La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats. Les items sont traduits dans vingt langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays. En France, le champ de l'enquête porte sur tous les élèves de 15 ans (nés en 1990) scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (sauf EREA) et du ministère de l'Agriculture. La population visée couvre ainsi 95 % de la génération des jeunes de 15 ans, scolarisée en collège ou en lycée. En France, l'enquête porte sur un échantillon de 187 établissements scolaires. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Source : PISA-OCDE/MEN-DEPP
Champ : France hors Réunion et TOM

À la session 2007, 64,2 % des jeunes d'une génération ont obtenu un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux s'est réduite, au profit des séries professionnelles.

Les candidats de la session 2007 ont connu un taux de réussite jamais atteint, mais toujours nuancé selon l'origine sociale.

De 1980 à 2007, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'environ un quart en 1980 à un peu plus de 64 % en 2007 (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement forte du milieu des années 1980, qui voit la création du baccalauréat professionnel, au milieu des années 1990. Depuis 1995, la proportion de bacheliers dans une génération tend en revanche à stagner et oscille autour de 62 %, à l'exception toutefois des deux dernières sessions de 2006 et 2007 où cette proportion dépasse 64 %, en bénéficiant de taux de réussite à l'examen particulièrement élevés.

Depuis 1995, date à partir de laquelle les candidats aux baccalauréats se présentent dans les nouvelles séries mises en place au lycée, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles. Leur part gagne plus de 6 points sur la période, pour atteindre 20 % en 2007. Le baccalauréat technologique perd 2 points (26,2 % des lauréats en 2007) et les séries générales plus de 4 points (53,7 % des lauréats en 2007), le recul étant principalement le fait de la série littéraire (*tableau 02*). Dans ces conditions, les 64,2 % de jeunes d'une génération qui deviennent bacheliers en 2007 se répartissent comme suit : 34,7 % dans une série générale, 16,8 % dans une série technologique et 12,8 % dans une série professionnelle.

Comme d'autres examens, le baccalauréat voit également son évolution marquée par une tendance à la hausse régulière des taux de réussite, sensible

depuis plusieurs décennies et qui se confirme depuis 1995. Ce taux dépasse ainsi 83 % à la session 2007 pour l'ensemble des baccalauréats, contre 75 % en 1995. La hausse est particulièrement nette pour le baccalauréat général qui se distingue à nouveau ces dernières années par un taux de réussite supérieur à celui des autres filières : 87,7 % à la session 2007, contre 75,1 % en 1995. Cette réussite accrue des candidats tend à relever la proportion de jeunes bacheliers dans une génération, notamment aux sessions 2006 et 2007 (*graphique 03*).

L'origine sociale des candidats influe non seulement, et très fortement, sur leur répartition entre séries générales, technologiques ou professionnelles (*indicateur 11*), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2007, plus de 90 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit 10 points de plus que les enfants d'ouvriers. Ils les devancent également dans les séries technologiques et professionnelles, où les enfants d'agriculteurs enregistrent cette fois la réussite maximale (*tableau 04*).

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat :

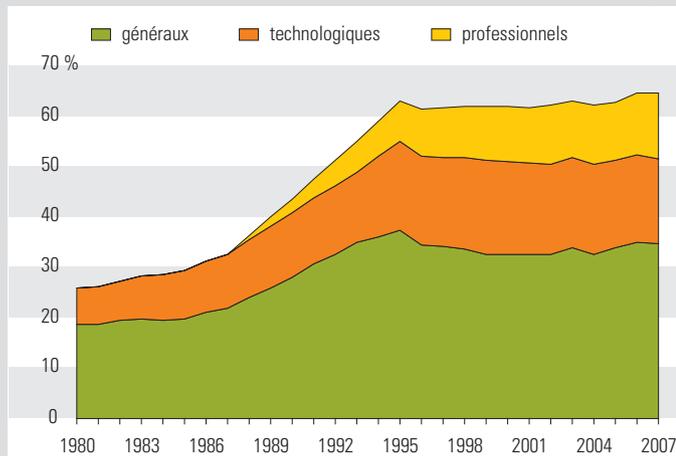
Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2008.

Taux de réussite : Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Champ : métropole ou métropole + DOM
Source : MEN-DEPP

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2007)

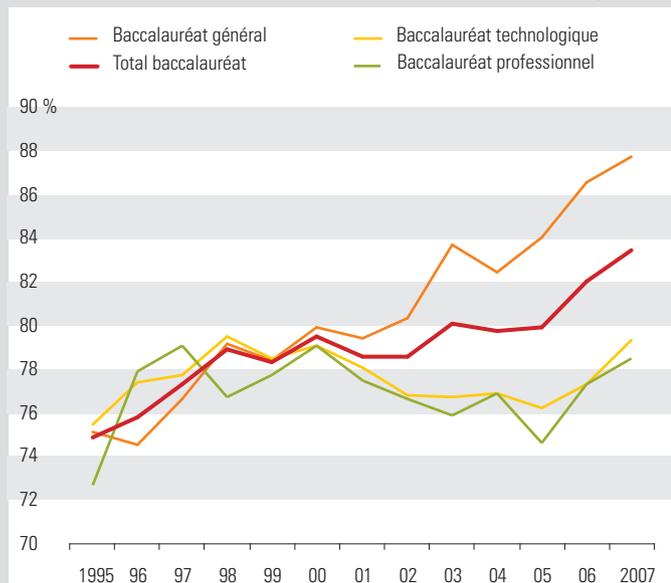
métropole



Source : MEN-DEPP

03 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2007

métropole + DOM



Source : MEN-DEPP (OCEAN)

02 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995 et 2007 (%)

métropole + DOM

	Session 1995		Session 2007	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général				
ES	76 555	15,5	90 354	17,2
L	71 460	14,5	49 843	9,5
S	139 031	28,2	141 536	27,0
Total séries générales	287 046	58,3	281 733	53,7
Baccalauréat technologique				
STI	35 217	7,2	34 197	6,5
STG (ex-STT)	78 894	16,0	68 519	13,1
SMS	13 337	2,7	19 730	3,8
Autres séries technologiques	10 819	2,2	15 159	2,9
Total séries technologiques	138 267	28,1	137 605	26,2
Baccalauréat professionnel				
Production	26 218	5,3	47 245	9,0
Services	40 878	8,3	57 730	11,0
Total séries professionnelles	67 096	13,6	104 975	20,0
Total baccalauréat	492 409	100,0	524 313	100,0

Source : MEN-DEPP

04 Taux de réussite en 2007 selon l'origine sociale (%)

métropole + DOM

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	90,9	87,0	85,9	89,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	87,8	82,2	81,5	85,0
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	92,5	84,4	83,0	90,4
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>93,5</i>	<i>84,9</i>	<i>83,4</i>	<i>91,9</i>
Professions intermédiaires	88,7	82,1	81,7	86,0
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>92,6</i>	<i>84,3</i>	<i>79,4</i>	<i>90,4</i>
Employés	86,2	80,0	80,7	83,2
Ouvriers	82,6	78,0	78,5	79,8
Retraités	84,3	75,0	73,3	78,1
Autres sans activité professionnelle	79,3	72,6	70,2	74,9
Ensemble	87,7	79,3	78,5	83,4

Source : MEN-DEPP

Cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 81 % des jeunes dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat ont un emploi, pour 77 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 49 % des jeunes sans aucun diplôme.

La fluidité de l'insertion professionnelle des jeunes sortants dépend de la vitalité du marché du travail, en France comme dans la plupart des pays d'Europe. Près de 300 milliers d'emplois (progression de + 1,9 %) ont été créés entre les premiers trimestres 2006 et 2007 dans les secteurs « principalement marchands » (*graphique 01*). Cette hausse résulte de mouvements contradictoires. Les emplois salariés de la construction et des services aux entreprises et aux personnes sont en hausse de plus de 4 %. En revanche, les secteurs de l'industrie perdent des salariés (- 1,4 % en moyenne), les pertes proportionnellement les plus fortes affectant l'industrie automobile et celle des biens de consommation.

Ainsi, les jeunes sortant diplômés de l'enseignement secondaire se sont présentés début 2007 sur un marché du travail plus dynamique, leur permettant de retrouver ou d'améliorer les taux d'emploi du début 2005 (*graphique 02*). L'accès à l'emploi des diplômés des spécialités orientées vers les métiers de l'industrie, qui s'était beaucoup dégradé, s'est davantage amélioré que celui des spécialités orientées vers le commerce et les services.

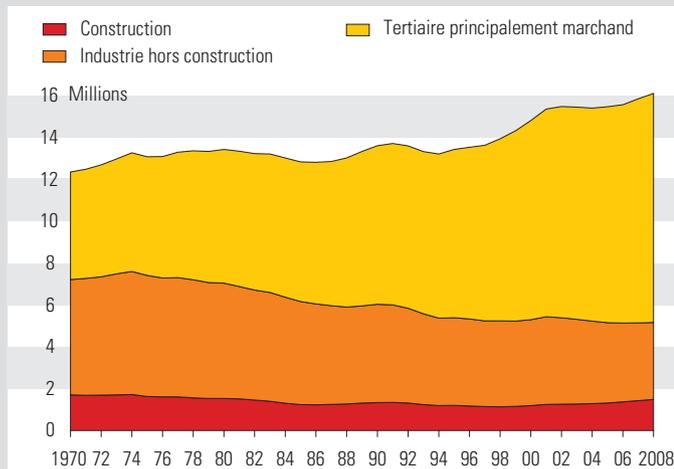
Les difficultés initiales d'insertion tendent ensuite à s'estomper. Ainsi, parmi les cohortes plus anciennes, qui ont arrêté leur formation initiale depuis environ cinq ans, 77 % des diplômés des CAP et BEP et 84 % des bacheliers technologiques et professionnels ont un emploi en 2006 (*graphique 03*). À cette même échéance de la fin des études, les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire,

à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Toujours à cette même échéance, un bachelier sur quatre exerce une profession intermédiaire ou est indépendant et plus d'un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi. Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers que les anciens lycéens pourvus des mêmes diplômes.

Le graphique 01 se fonde sur les effectifs de salariés des secteurs dits « principalement marchands » rapportés par l'UNEDIC ; il porte (comme les taux cités dans le commentaire) sur les situations fin mars. Ces salariés sont au nombre de 16,0 millions, pour un total de 25,6 millions d'emplois, 7,0 millions de salariés travaillant dans les secteurs dit non marchands, 0,3 dans l'agriculture et les indépendants étant 2,2 millions. Pour plus de précisions : Premières synthèses INSEE/DARES n° 26.1 de juin 2008. Le graphique 02 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée, qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. L'indicateur est la proportion de jeunes occupant un emploi (aidé ou non). Le graphique 03 et le tableau 04 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE (ensemble de l'année 2006) et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans, soit de 1999 à 2003. Le graphique 03 porte sur l'ensemble des cohortes et le tableau 04 sur les seules personnes occupant un emploi. Dans le graphique 03, les professions « intermédiaires » réunissent les responsables qui n'ont pas le statut de cadre. Les employés non-qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

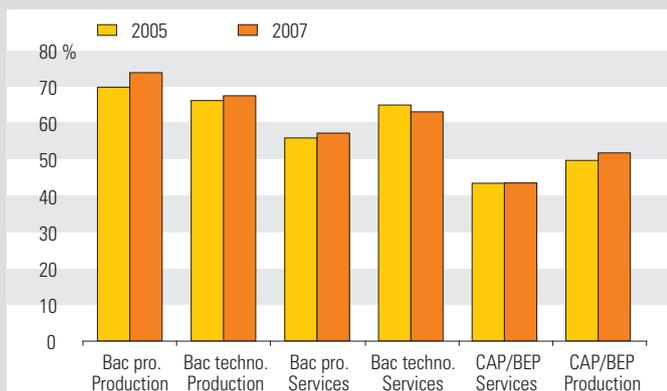
Source : MEN-DEPP, enquêtes Emploi de l'INSEE, estimations INSEE, DARES, UNEDIC
Champ : métropole

01 Évolution de l'emploi salarié marchand par grands secteurs d'activité depuis 1970 (au 30 mars)



Source : ???

02 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction de leur diplôme le plus élevé

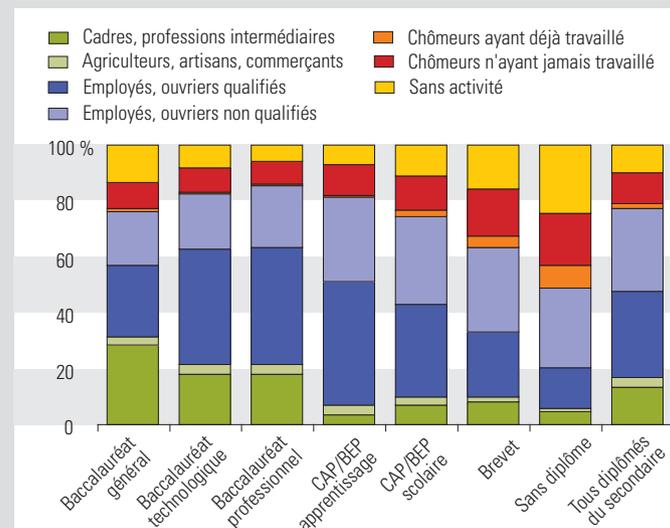


Lecture : en février 2007, 74 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production, ayant arrêté leurs études en 2006, occupaient un emploi « aidé » ou non (sur le sous-ensemble des spécialités interrogées).

Nota bene : ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA : sur les seuls diplômés, des spécialités de formations interrogées en 2005, et sortis d'année terminale de préparation au diplôme (sans par exemple les diplômés BEP issus de première année de baccalauréat professionnel).

Sources : enquêtes IVA de février 2005 et 2007, MEN-DEPP

03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme le plus élevé (année 2006)



Lecture : sur l'ensemble de l'année 2006, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 78 % des diplômés des brevets, CAP, BEP et baccalauréats ont un emploi, pour 49 % des jeunes sans diplôme ou ayant seulement un certificat de formation générale.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2006 de l'INSEE (moyenne annuelle)

04 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2006)

Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	73	78
Baccalauréat général	38	50
Baccalauréat technologique	22	39
Baccalauréat professionnel	21	27
CAP/BEP scolaires	10	23
CAP/BEP apprentis	4	16
Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP	18	28
Brevet	13	27
Aucun diplôme	9	10
Tous (y compris diplômés supérieurs)	45	39

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2006 de l'INSEE (moyenne annuelle)

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 23,7 milliards d'euros en 2007. Cette dépense a été multipliée par 2,4 depuis 1980 (en prix constants).

En 2007, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 150 euros, soit 36 % de plus qu'en 1980.

La collectivité nationale a consacré, en 2007, 23,7 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2006 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, proche de 3,3 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 18,9 % en 2007 (tableau 01).

L'accélération de cette croissance sensible à partir de 2006 est due d'une part à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, et d'autre part, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,4, mais face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 36 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 10 150 euros en 2007. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 63 %.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France (11 000 équivalents-dollars en 2005, y compris les activités de recherche et de développement) est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (11 510 équivalents-dollars). Quant au coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études

supérieures, il situe la France aussi en dessous de la moyenne (mais un certain nombre de pays, tels que les USA, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (graphique 02). Ils varient de 8 970 euros par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 13 880 euros pour un élève de CPGE. En IUT, la croissance des effectifs accueillis, aux côtés des formations préparant aux DUT, dans les préparations à la licence professionnelle explique en partie la baisse du coût moyen des élèves (9 020 euros en 2007).

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 131 190 euros en 2007. Une scolarité en 17 ans menant à un DUT reviendrait à la collectivité à 122 610 euros et à 131 290 euros pour un BTS.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (72,9 % en 2007) ; la part des collectivités croît et atteint 10,7 %, celle des ménages étant de 9,0 %. Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2007 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 10 150 euros à 11 270 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : métropole + DOM, ensemble

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'€)	4,2	11,2	17,5	22,4	23,7
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	9,9	14,8	20,2	22,9	23,7
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	18,3	18,9
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2007 (en €)	7 080	7 960	9 260	9 850	10 150
Structure du financement initial (en %) **					
État				73,9	72,9
<i>dont MEN et MESR</i>				65,8	64,9
Collectivités territoriales				9,5	10,7
Autres administrations publiques***				1,5	1,5
Entreprises				6,0	5,9
Ménages				9,1	9,0

* La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2007.

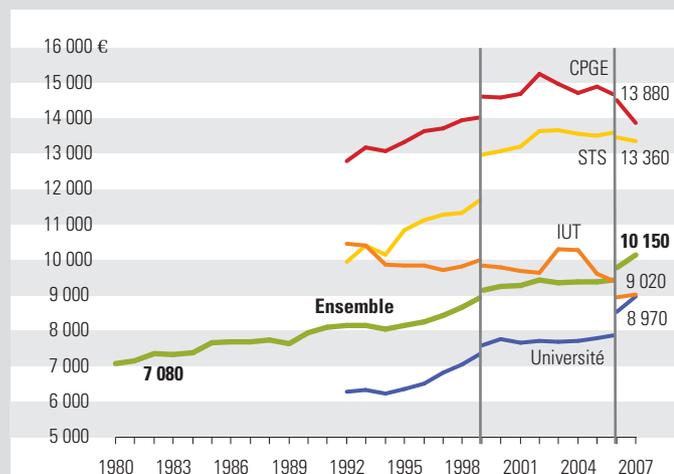
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

** La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

*** Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.)

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2007 (1980-2007)

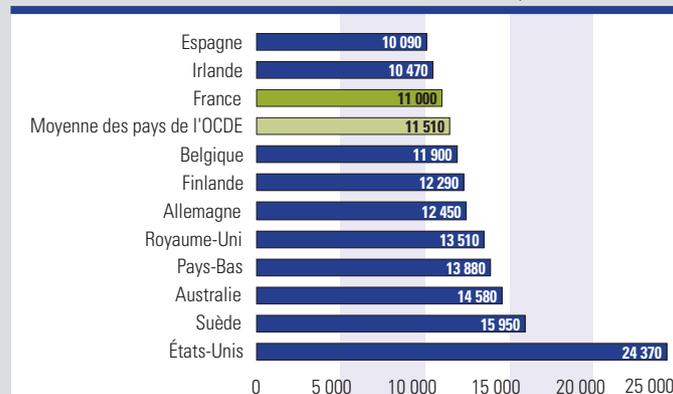


Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF)

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement

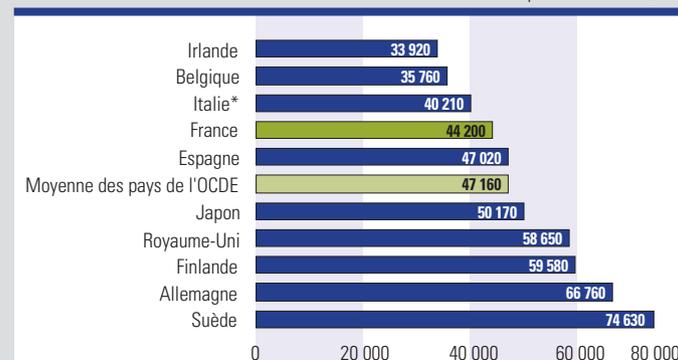
en équivalents-dollars 2005



Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche)

en équivalent-dollars 2005



*Italie : établissements publics seuls

NB : les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles

Source : OCDE, édition 2008 de *Regards sur l'éducation*

En 2007, 10,3 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, soit 8.2 % de la dépense d'éducation, et 2,3 milliards aux formations extra-scolaires. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2007 à 10,3 milliards d'euros (selon le Compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le Compte de la formation professionnelle, voir méthodologie). De 1980 à 2007, cette dépense est passée en euros constants de 7,1 à 10,3 milliards, soit une augmentation de 50 %, mais sa part dans la DIE baisse de 10,4 % à 8.2 % (tableau 01).

Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont presque triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque-là affectées au second degré.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (45,5 %) et l'État (26,6 %). L'État finance notamment la formation de ses agents ainsi que celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale produit une part conséquente de la formation continue et intervient à hauteur de 13 % dans le financement de l'État.

Alors que la formation continue a d'abord été conçue comme « l'école de la deuxième chance », bénéficiant aux personnes les moins qualifiées, il apparaît qu'en entreprise elle reste plus accessible aux catégories de salariés les mieux formées et les plus diplômées (tableau 02). De même, la plupart des chômeurs n'en bénéficient pas, si bien que, là aussi,

les inégalités héritées de la formation initiale sont reproduites. Plus le niveau de qualification d'un chômeur est faible, moins il a recours à la formation pour retrouver un emploi : parmi ceux dont le niveau est inférieur à la troisième, ils n'étaient qu'un peu plus de 5 % à avoir bénéficié en 2004 d'une formation, contre plus de 30 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 et plus.

La validation des acquis de l'expérience constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique a fortement crû depuis 2002 : en 2007, le nombre de dossiers examinés par un jury diminue légèrement, mais le nombre de candidats obtenant un diplôme complet s'élève à 13 800 (graphique 03). Ils souhaitent le plus souvent acquérir un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au bac (graphique 04) : 16 % des demandes portent en 2007 sur la catégorie « autres diplômes EN », notamment en vue d'obtenir le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, de niveau III.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2007, environ 4 200 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 150 diplômes complets ayant été octroyés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations.

Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici, avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et s'élevant en 2004 à 25,9 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage.

Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global (125,3 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (35,9 milliards), le second degré (53,0), le supérieur (23,7) et cet indicateur (10,3 et 2,3).

Champ : métropole et métropole + DOM.
Sources : MEN-MESR-DEPP, MTRSS (DARES), Cereq.

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

métropole + DOM

	1980	1990	2000	2006	2007
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'€)	3,0	7,0	10,2	9,9	10,3
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	7,0	9,4	11,8	10,2	10,3
DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)					
aux prix courants (en milliards d'€)	0,3	0,8	1,8	2,2	2,3
aux prix de 2007 (en milliards d'€)	0,8	1,1	2,1	2,3	2,3
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,9	10,0
Structure du financement initial (en % (*)					
État				26,9	26,6
<i>dont MEN</i>				4,1	3,5
Collectivités territoriales				13,5	14,8
Autres administrations publiques et CAF				1,9	1,9
Entreprises				46,3	45,5
Ménages				11,4	11,2

(1) l'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré)
Financement initial : voir méthodologie indicateur 01

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Taux d'accès des salariés à la formation continue en 2004, selon la taille des entreprises

en %, hors alternance, CIF, et contrats de professionnalisation

métropole

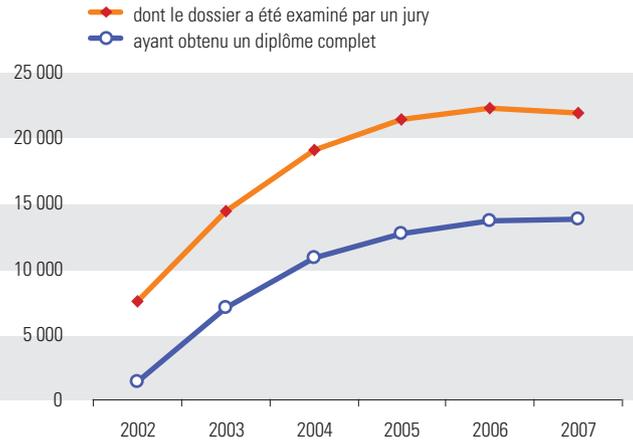
	Ouvriers	Employés	Techniciens	Ingénieurs	Ensemble
10 à 19 salariés	7,9	11,5	24,1	20,1	12,5
20 à 49 salariés	14,5	12,0	30,8	29,8	19,7
50 à 249 salariés	26,1	29,4	46,6	47,3	33,9
250 à 499 salariés	31,8	35,7	54,5	57,6	42,1
500 à 1 999 salariés	35,7	43,3	60,4	63,0	49,2
2 000 salariés et +	41,7	39,8	65,7	64,1	50,4
Ensemble	29,0	29,3	55,0	53,2	39,0

Source : Déclarations fiscales n° 2483 – Exploitation Céreq

03 La validation des acquis de l'expérience (VAE)

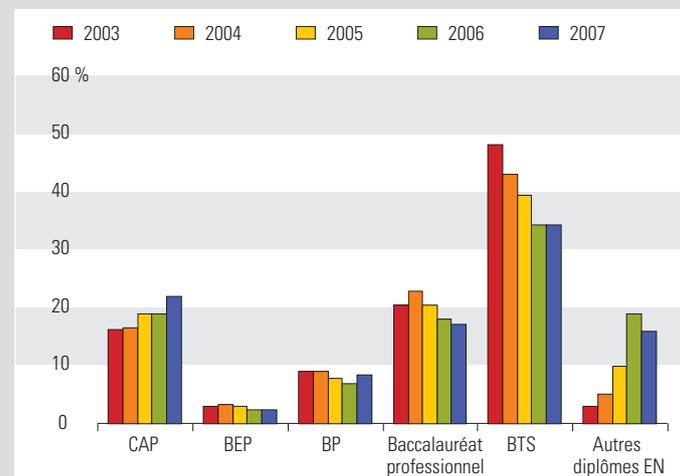
métropole + DOM

Candidats à un diplôme de l'enseignement professionnel et technologique du ministère de l'Éducation nationale



Source : MEN-MESR-DEPP

04 Répartition des candidats à la VAE, selon le diplôme de l'enseignement technologique et professionnel souhaité



Source : MEN-MESR-DEPP

Une population scolaire et étudiante en baisse globale, lors des deux dernières rentrées

En 2007-2008, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et étudiants des secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) sont un peu supérieurs à 14,9 millions, dont environ 550 000 pour les DOM. Après la progression enregistrée de 2001 à 2005, ils diminuent à nouveau lors des deux dernières rentrées, d'un peu plus de 100 000.

Les évolutions dépendent du niveau de formation. En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003. Il enregistre depuis une hausse de plus de 100 000 écoliers, qui faiblit toutefois en 2006, pour devenir presque nulle à la rentrée 2007 : la progression enregistrée en élémentaire est compensée par une baisse équivalente en maternelle.

Dans le second degré, la population scolaire accueillie dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale continue en revanche de diminuer, sur un rythme un peu moins soutenu en 2007 (- 47 000 soit - 0,9 %) qu'à la rentrée précédente (- 67 000, soit - 1,2 %). Comme en 2006, cette diminution concerne tous les cycles. Le premier cycle enregistre une baisse régulière de ses effectifs depuis le milieu des années 90, du fait de la scolarisation de générations « creuses » : ce recul tend cependant à ralentir progressivement ces dernières années. Après une légère reprise de 2001 à 2005, le second cycle professionnel perd à nouveau des lycéens lors des deux dernières rentrées. En 2007, les effectifs du second cycle général et technologique baissent pour la troisième année consécutive.

L'apprentissage, qui prépare désormais à des diplômes professionnels de tous niveaux, poursuit en revanche son développement quantitatif. La progression du nombre d'apprentis, forte tout au long des années 1990 mais stoppée au début des années 2000, reprend nettement depuis 2004, surtout dans l'enseignement supérieur dont les formations accueillent maintenant 20 % du total des apprentis (qui dépasse 400 000 à la rentrée 2006). Enfin, les effectifs des enseignements secondaire agricole et « spécial santé » sont relativement stables ces dernières années, aux environs de 150 000 et 80 000, respectivement.

Depuis 1980, on a assisté à un quasi-doublement de la population étudiante (toutes formations comprises). Le mouvement de progression a laissé place, lors de la dernière décennie, à des évolutions de moindre ampleur et de sens opposés : stagnation, voire recul, des effectifs à la fin des années 90, suivis d'une hausse de 120 000 de 2000 à 2005. Lors des deux dernières rentrées, l'enseignement supérieur perd 55 000 étudiants, principalement dans les disciplines universitaires générales.

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en métropole et DOM (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants

métropole + DOM, public et privé

Effectifs en milliers	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Premier degré (1)						
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 578,4	2 551,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 016,9	4 047,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	48,7	46,8
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 644,1	6 645,1
Second degré (2)						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 100,6	3 084,0
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	724,0	719,7	713,4
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	109,5	106,6	104,0
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 418,0	5 371,4
Second degré Agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	154,9	155,0	153,5
Centres de formation d'apprentis (5)	244,1	226,9	376,1	395,6	424,4	440,8
Spécial santé « scolarisés » (6)	96,2	88,2	81,4	76,3	77,0	77,0
Enseignement supérieur						
Total enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 254,4	2 228,2
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 972,8	14 915,9

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Hors doubles-comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(5) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(6) Données 2006-2007 en 2007-2008.

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (55 300 écoles en 2007 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La relance et la réorganisation récentes de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer un peu plus de 8 000 établissements, soit dans les « réseaux ambition réussite » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent environ 250 collèges et 1 740 écoles.

Évolution du nombre d'établissements

métropole + DOM, public et privé

Écoles	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Public					
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	17 703	17 000
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	33 452	32 928
Total	61 660	57 838	52 727	51 155	49 928

Privé					
Écoles maternelles	363	419	245	184	213
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 289	5 188
Total	7 026	6 385	5 640	5 473	5 401

Total public + privé	68 686	64 223	58 367	56 628	55 329
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Établissements du 2 nd degré	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2004-2005	2007-2008
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Public					
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 139	5 200	5 247
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 096	1 061	1 027
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 527	1 545	1 563
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80
Total	7 378	7 757	7 842	7 886	7 917

Privé					
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 802	1 788	1 778
LP (LEP, ETC)	978	809	650	641	660
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 094	1 069	1 063
Total	3 929	3 913	3 546	3 498	3 501

Total public + privé	11 307	11 670	11 388	11 384	11 418
-----------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Nombre d'établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2007

métropole + DOM, public

Écoles	Réseaux « ambition réussite »	Réseaux réussite scolaire	
		Total	dont ZEP
Maternelles	813		
Élémentaires	925		
Collèges	253	857	638

Les diplômes délivrés

En 2007, l'Éducation nationale a délivré au total près de 1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : un peu plus de 600 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, un peu plus de 500 000 baccalauréats, dans les trois filières générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent un peu plus de 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation : tandis que le nombre d'admis au CAP est ainsi quasiment divisé par 2 (recul renforcé par la suppression progressive des CAP associés et des candidats issus de terminale BEP), le baccalauréat professionnel poursuit son développement, depuis sa création il y a 20 ans, et compte maintenant plus de 100 000 lauréats (contre 25 000 en 1990).

Le nombre d'admis aux différents examens évolue aussi en fonction des tendances démographiques, à la baisse, qui tendent ainsi à freiner les hausses ou accentuer les diminutions (par exemple en ce moment pour le brevet ou le BEP).

La progression du nombre d'admis se trouve en revanche soutenue ou renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990 ils gagnent ainsi 4 points au bac professionnel, 5 au BEP, 9 au brevet, un peu plus de 10 aux baccalauréats général et technologique, et près de 15 points enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

métropole + DOM

	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Brevet						
présents	803 156	805 317	771 589	784 739	788 148	749 623
admis	584 453	592 153	601 110	620 762	620 168	613 314
% succès	72,8	73,5	77,9	79,1	78,7	81,8
CAP						
présents	415 825	363 355	287 945	189 439	170 869	173 308
admis	269 798	260 673	215 623	145 913	132 192	137 977
% succès	64,9	71,7	74,9	77,0	77,4	79,6
BEP						
présents	230 625	284 770	285 799	248 338	247 095	242 040
admis	161 811	188 224	208 559	186 575	182 131	181 638
% succès	70,2	66,1	73,0	75,1	73,7	75,0
Baccalauréat général						
présents	332 638	382 310	339 380	324 167	326 674	321 233
admis	250 864	287 046	271 155	272 512	282 788	281 733
% succès	75,4	75,1	79,9	84,1	86,6	87,7
Baccalauréat technologique						
présents	169 406	183 154	193 107	184 788	181 950	173 545
admis	115 808	138 267	152 778	140 828	140 707	137 685
% succès	68,4	75,5	79,1	76,2	77,3	79,3
Baccalauréat professionnel						
présents	33 095	90 716	117 019	124 929	130 037	133 748
admis	24 602	65 936	92 617	93 268	100 562	104 975
% succès	74,3	72,7	79,1	74,7	77,3	78,5

Niveaux de formation

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ; en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et second cycles

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'UNESCO au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau **CITE 3** possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat.

Table des sigles

ASH (ex AIS) : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

ATOSS : (Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux.

BEP : Brevet d'études professionnelles.

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles.

BIT : Bureau international du travail.

BTS : Brevet de technicien supérieur.

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPA : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

COP : Conseiller d'orientation-psychologue.

CPA : Classe préparatoire à l'apprentissage.

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

DGES : Direction générale de l'enseignement supérieur

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DIE : Dépense intérieure d'éducation.

DOM : Département d'outre-mer.

DSN : Direction du Service National.

ES : Économique et social.

IEA : International association for the evaluation of educational achievement.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JAPD : Journées d'appel de préparation à la défense.

L : Littéraire.

LOLF : Loi organique relative aux Lois de finances

MI-SE : Maître d'internat et surveillant d'externat.

MEN : Ministère de l'Éducation nationale.

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PEGC : Professeur d'enseignement général de collège.

PIB : Produit intérieur brut.

PIRLS : Progress in International Literacy Study.

PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

RAR : Réseau ambition réussite.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

RRS : Réseau de réussite scolaire.

S : Scientifique.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

STG (ex STT) : Sciences et technologies de la gestion

STI : Sciences et technologies industrielles

STS : Section de techniciens supérieurs.

TOM : Territoire d'outre-mer.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

ZEP : Zone d'éducation prioritaire.

Les publications réalisées par la Depp

Les publications du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalisées par la DEPP présentent les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettront au lecteur, par delà les données contenues dans le présent ouvrage, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

> l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 29 indicateurs qui couvrent l'ensemble du système, du baccalauréat au doctorat, activités de recherche et formation continue comprises. Des éléments de comparaisons internationales permettent de situer la France par rapport aux pays de l'OCDE.

**16 euros,
édition n° 2,
novembre 2008.**

> Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche
Une information statistique détaillée sur tous les domaines de l'Éducation nationale avec des textes clairs et synthétiques, des définitions, des références documentaires et un index.

**26 euros,
septembre 2008.**

> Atlas régional effectifs d'étudiants en 2007-2008
Cette publication est un document de base pour toute approche territoriale, nationale et régionale, du système d'enseignement supérieur. Il constitue un outil permettant aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune de l'état des lieux et de son évolution récente.

**15 euros,
édition 2008 [à paraître].**

> **Éducation & formations**

Revue d'étude et d'information dont les articles traitent des grands enjeux de l'École. Une publication de la DEPP qui s'ouvre à tous les acteurs du système éducatif.

Vente uniquement au numéro

2001 et 2002 : 12,20 euros.

À partir de 2003 : 13 euros.

> **Les dossiers**

Chaque dossier, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français. Une large part est faite aux aspects méthodologiques nécessaires à la compréhension des résultats.

À partir du n° 141 : 15 euros.

> **La note d'information de la Depp est publiée de façon continue au cours de l'année pour assurer une diffusion rapide de l'information statistique.**

Chaque note fait le point sur un des aspects du système éducatif et donne, sous forme synthétique et claire, l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

**Vous recherchez
une information statistique
Demandes téléphoniques
ou écrites**

**Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15**

**Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
depp.documentation@education.gouv.fr**

**Vous désirez consulter
une publication de la
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
sur internet
www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr**

**Vous désirez obtenir
des publications de la
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance**

**Catalogues, achats,
abonnements**

**DEPP
Département de la valorisation
et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15**

**Vente : 01 55 55 72 04
Télécopie : 01 55 55 72 29**

l'état de l'École

Activités
Coûts
Résultats
Comparaisons internationales

16 €

DEPP 005 08350
ISSN 1152-5088

Dépôt légal
4^e trimestre 2008
ISBN 978-2-11-095435-0

collection

l'état de l'École

thématique

Systeme éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 30 indicateurs
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département de la valorisation
et de l'édition

date de parution

Octobre 2008

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.gouv.fr

ISBN 978-2-11-095435-0



9 782110 954350

